

L'AFRIQUE DANS 50 ANS VERS UNE CROISSANCE INCLUSIVE*

Banque africaine de développement,
Tunis, Tunisie
Août 2011

* Les conclusions du présent document reflètent les opinions des auteurs et non celles de la Banque africaine de développement, des membres de son Conseil d'administration ou des pays qu'ils représentent. Pour toute question concernant ce document, prière de s'adresser à : M. Mthuli Ncube, Economiste en chef et Vice-président de la Banque africaine de développement ; courriel : m.ncube@afdb.org

Table des matières

REMERCIEMENTS	7
I. INTRODUCTION	9
II. L'AFRIQUE DANS 50 ANS : PROJECTIONS	11
III. LES FACTEURS DE CHANGEMENT	21
3.1 FACTEURS DE CHANGEMENT À L'ÉCHELLE MONDIALE	21
3.1.1 STRUCTURE CHANGEANTE DES MARCHES MONDIAUX	21
<i>Les pays en développement domineront le commerce mondial</i>	21
<i>La classe moyenne mondiale enregistrera une croissance</i>	22
<i>Les cours des produits de base continueront à baisser et à fluctuer</i>	22
3.2 TECHNOLOGIES NOUVELLES ET INNOVATION	23
<i>La biotechnologie agricole entraînera une "révolution génétique"</i>	23
<i>Les innovations en matière de santé auront une incidence sur les résultats sanitaires</i>	24
<i>Les systèmes énergétiques répondront aux pressions pour des technologies sobres en carbone</i>	25
3.3 CHANGER LES REGLES DU JEU	25
<i>Les règles régissant le commerce mondial et la finance mondiale changeront</i>	25
<i>Des incertitudes pèsent sur le futur des accords régionaux entre l'Europe, les États-Unis et l'Afrique</i>	26
<i>Les flux d'aide pourraient diminuer</i>	27
3.4 FACTEURS PHYSIQUES DE CHANGEMENT	27
3.4.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE	27
3.4.2 RESSOURCES NATURELLES	28
<i>Les découvertes et la demande croissante de ressources minières changeront le secteur des mines</i>	28
<i>La durabilité sera un défi pour les ressources renouvelables</i>	29
3.4.3 TERRES ET EAU	29
3.4.4 DEFICIT INFRASTRUCTUREL	30
3.5 FACTEURS HUMAINS DE CHANGEMENT	32
3.5.1 RETARD DANS LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE	32
3.5.2 LE FARDEAU DU SIDA	36
<i>Le Sida demeurera un défi exceptionnel</i>	36
<i>L'impact démographique du Sida aura une incidence sur les perspectives économiques futures</i>	36
3.5.3 REGIME FONCIER ET ACCES A LA TERRE	37
3.6 SECTEUR PRIVÉ ET DÉMOCRATISATION	38

3.6.1 SECTEUR PRIVE.....	38
3.6.2 DEMOCRATISATION	38
IV. LES CONSEQUENCES	41
4.1 L'URBANISATION VA S'ACCELERER	41
4.2 LES FLUX MIGRATOIRES AUGMENTERONT	42
4.3 L'AGRICULTURE CONNAITRA PROBABLEMENT UN DECLIN.....	43
4.4 LES RESSOURCES NATURELLES CONTINUERONT DE JOUER UN ROLE IMPORTANT	43
V. CHOIX POLITIQUES	45
5.1 REPONSES AU NIVEAU DES PAYS.....	45
<i>Investir dans les villes</i>	45
<i>Gérer les migrations</i>	46
<i>Transformer l'agriculture africaine</i>	48
<i>Éviter la malédiction des ressources</i>	49
<i>Accéder par le bas</i>	50
5.2 REPONSES COLLECTIVES.....	52
<i>Approfondir l'intégration régionale</i>	52
<i>Promouvoir l'accès aux marchés</i>	53
<i>Améliorer l'aide</i>	54
5.3 SECTEUR PRIVE, INFRASTRUCTURE ET DEMOCRATISATION.....	54
<i>Aménagement de l'infrastructure</i>	55
<i>Gouvernance démocratique</i>	55
VI. CONCLUSION	59
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	61
A. ESSAIS DE LA SERIE AFRICA 2050	61
B. AUTRES REFERENCES.....	61

Références 61

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de croissance du PIB par sous-région	13
---	----

Liste des graphiques

Graphique 1 : Afrique - Produit intérieur brut	12
Graphique 2 : Afrique - Croissance du PIB réel - PIB réel par habitant	12
Graphique 3 : Afrique - Population urbaine par région	14
Graphique 4 : Répartition de la population africaine par classes sélectionnées	14
Graphique 5 : Afrique - TIC à haut débit	15
Graphique 6 : Taux de mortalité des moins de cinq ans en Afrique	15
Graphique 7 : Afrique - Prévalence du VIH dans la population totale	15
Graphique 8 : Afrique - Décès liés au VIH pour 100 000 personnes	17
Graphique 9 : Espérance de vie en Afrique par région	17
Graphique 10 : Taux d'alphabétisation des adultes en Afrique	18
Graphique 11 : Afrique - Abonnement téléphone cellulaire	31
Graphique 12 : Afrique - Population totale.....	33
Graphique 13 : Croissance de la population par région	33
Graphique 14 : Afrique - Population par région	34
Graphique 15a : Afrique - Population par groupe d'années, 2010	35
Graphique 15b : Afrique - Population par groupe d'années, 2050	35
Graphique A.1 : Prévisions de la population africaine.....	65
Graphique A.2 : Taux de croissance démographique dans la sous-région et hypothèses haute / basse.....	66
Graphique A.3 : Prévisions de la population urbaine et rurale dans les hypothèses	67
haute et basse	
Graphique A.4 : Population économiquement active	68
Graphique A.5 : Pourcentage de femmes dans la population active totale	69
Graphique A.6 : Espérance de vie à la naissance - hypothèses haute et basse	70
Graphique A.7 : Taux de mortalité des moins de cinq ans pour 1000	71
naissances vivantes par sous-régions et par hypothèse	
Graphique A.8 : Taux de prévalence du VIH dans la population totale	72



Remerciements

Le présent rapport s'appuie sur le projet conjoint Vison 2050 de la Banque africaine de développement et de l'Agence française de développement. Il examine les perspectives socioéconomiques des pays africains pour les cinquante années à venir jusqu'à l'horizon 2060. Il met également en lumière un certain nombre de «facteurs de changement», tout en recensant les possibilités à saisir et les contraintes à éliminer par les pays d'ici à 2060. Par ailleurs, le document définit les politiques à mettre en place pour faire face à ces mutations au cours des années à venir. Le rapport a été produit sous la direction de M. Mthuli Ncube, Économiste en chef et Vice-Président de la

Banque africaine de développement. Il a été établi par Barfour Osei (Économiste de la recherche en chef, EDRE), John Anyanwu (Spécialiste en chef, recherche économique, EDRE) et Charles Jebuni (Consultant, EDRE), sous la supervision de Désiré Vencatachellum (Directeur, EDRE). Les prévisions statistiques ont été produites par Beejaye Kokil (Chef de division, ESTA.2), M. Maurice Mubila (Statisticien en chef, ESTA), M. Louis Koua Kouakou (Statisticien supérieur, ESTA), Nirina Letsara (Statisticien, ESTA), Ben Hadj Abdellatif Abdellaziz (Consultant, ESTA) et Saad Yahyaoui (Statisticien), sous la supervision de Charles Lufumpa (Directeur, ESTA).

I. Introduction

Depuis l'accession de la majorité des pays africains à l'indépendance, le développement du continent africain se heurte à divers défis, apparemment sans fin, allant des guerres civiles et de l'instabilité politique aux épidémies, en passant par l'insécurité alimentaire chronique et la pauvreté rampante. Cependant, ces dernières années, l'Afrique a connu une résurgence économique. Les économies émergentes, en particulier le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud et la Chine, ont reconnu le potentiel de l'Afrique en tant que destination des investissements et source des ressources naturelles.

Au cours des dix dernières années, en dépit des crises alimentaires et financières mondiales successives, l'Afrique a enregistré un taux de croissance sans précédent. S'il est vrai qu'il faudra encore des décennies d'expansion pour faire des progrès notables dans la lutte contre la pauvreté, les potentialités que recèle ce continent suscitent actuellement un regain d'optimisme.

C'est en Afrique qu'on trouve en très grande quantité certaines ressources naturelles, dont quelques-unes n'ont d'ailleurs pas encore été exploitées. Il s'agit non seulement des minerais et du pétrole, mais aussi d'un important potentiel en énergie. Toutefois, les ressources naturelles ne sont pas le seul atout du continent. Alors que les pays occidentaux doivent supporter toutes les charges que leur impose une population vieillissante, l'Afrique, quant à elle, possède la population la plus jeune au monde. Si le continent investit dans l'éducation et la formation en vue de libérer le potentiel de sa jeunesse, il pourrait devenir l'une des économies les plus dynamiques et les plus productives.

Dans un environnement mondial en mutation rapide, l'Afrique doit saisir les possibilités offertes et tirer parti des conditions nouvelles qui se présentent. Elle doit mettre en place des politiques lui permettant de maximiser son avantage comparatif et d'opérer les changements structurels nécessaires de son économie. Elle doit investir bien davantage dans sa jeunesse et dans l'infrastructure tant immatérielle que physique, nécessaire à la croissance de son économie.

Plus important encore, elle doit se doter d'institutions efficaces et adaptées ; tout comme elle a besoin de dirigeants dans la politique, les affaires et la société, qui soient disposés à se comporter d'une manière démocratique et responsable.

L'avenir, comme toujours, comporte des incertitudes. Cependant, bien des tendances qui détermineront les perspectives d'avenir de l'Afrique, sont déjà perceptibles aujourd'hui. Si nous sommes perspicaces dans nos analyses, nous devrions déjà être en mesure d'identifier les défis à relever et les possibilités qui s'offrent à nous.

Récemment, une succession extraordinaire d'événements politiques ont conduit aux révolutions en Tunisie et en Egypte, à la guerre civile en Libye, et à un début de mouvement de mécontentement à travers un certain nombre d'autres pays. Ces événements montrent que la croissance enregistrée en Afrique au cours de la dernière décennie - même si elle a joué un rôle important dans la lutte contre la pauvreté - n'est pas suffisante. Beaucoup trop d'Africains n'ont pas profité de ses retombées. La croissance n'est inclusive que lorsqu'elle crée des opportunités économiques. Le facteur déterminant à cet égard est le rythme de croissance, et pour garantir un accès équitable à ses effets bénéfiques, il faut agir sur la structure de la croissance. Or la croissance en Afrique a été fortement concentrée dans quelques secteurs et zones géographiques. L'inégalité est devenue plus marquée et plus visible. Les jeunes Africains se retrouvent exclus du marché du travail et de l'économie structurée, avec pour résultante le chômage croissant des jeunes. La croissance, elle-même, pourra devenir source d'instabilité si nous ne trouvons pas les voies et moyens de la rendre inclusive.

L'accession des pays africains à l'indépendance ayant commencé il y a 50 ans, le présent rapport évalue, pour les 50 prochaines années, les perspectives de développement économique et de développement humain sur le continent. Il recense les inducteurs de changement et leurs conséquences probables au cours du demi-siècle à venir. Il propose le choix des politiques que l'Afrique pourrait adopter pour valoriser son potentiel au cours des années à venir.

II. L'Afrique dans 50 ans : Projections

Les informations disponibles donnent à penser qu'au cours des cinquante prochaines années, l'Afrique aura toutes les chances de réaliser son ambition de créer une zone économique dynamique, diversifiée et compétitive, dans laquelle des sociétés pacifiques, stables et dynamiques ne connaîtront plus l'extrême pauvreté. Cette vision suppose la transformation des économies africaines fragiles et vulnérables en marchés plus dynamiques et plus développés, créant ainsi des possibilités pour les pauvres et conduisant à des sociétés pacifiques, stables et entreprenantes.

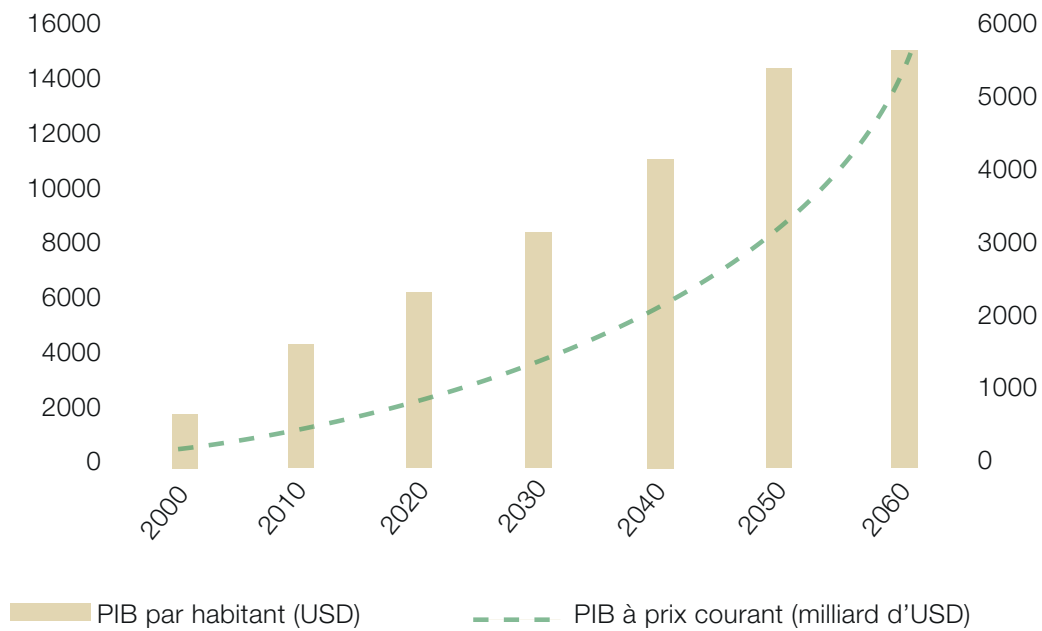
Les faits récents montrent que la croissance économique en Afrique est en général forte, induite essentiellement par des réformes qui concourent à l'amélioration du climat des affaires, des cours plus favorables des produits de base, et des améliorations sensibles dans les domaines de la paix et de la sécurité, notamment en Afrique de l'Ouest et au sud de l'Afrique centrale. La forte croissance enregistrée au cours de la première décennie de ce siècle a contribué à réduire le niveau de pauvreté. La récente crise économique et financière mondiale, qui a affecté les marchés mondiaux pendant toute l'année 2009, a entraîné une forte baisse des cours des produits exportés et des produits de base, tout en réduisant les échanges et les investissements, et en ralentissant la croissance sur le continent. Cependant, le redressement mondial amorcé en 2010 a commencé à inverser la tendance

au ralentissement de l'activité économique, et la dynamique en faveur de la croissance économique est maintenant suffisante pour garantir des progrès réguliers au cours des années à venir.

Les résultats enregistrés par la plupart des économies africaines pendant la crise économique mondiale de 2008-2009 témoignent de leur résilience sous-jacente et de la solidité de leurs fondamentaux. Autant de facteurs qui ont permis de préserver les équilibres macroéconomiques et de mettre en œuvre des politiques économiques propres à atténuer les effets de la crise.

Compte tenu de la situation sociale et économique extrêmement dynamique en Afrique et dans le monde, il est très difficile de faire des prévisions exactes pour les 50 prochaines années sur le continent. Les extrapolations des résultats économiques actuels donnent une idée de ce que pourrait être la situation à l'avenir, mais sans aucune assurance de matérialisation à cet égard. Les estimations faites par la Banque africaine de développement laissent apparaître que le produit intérieur brut (PIB) et le PIB par habitant devraient connaître une croissance continue sur la période de 2010 à 2060 (Graphique 1). D'ici là, la plupart des pays africains auront accédé au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et les formes extrêmes de la pauvreté auront été éliminées.

Graphique 1 | Afrique – Produit intérieur brut



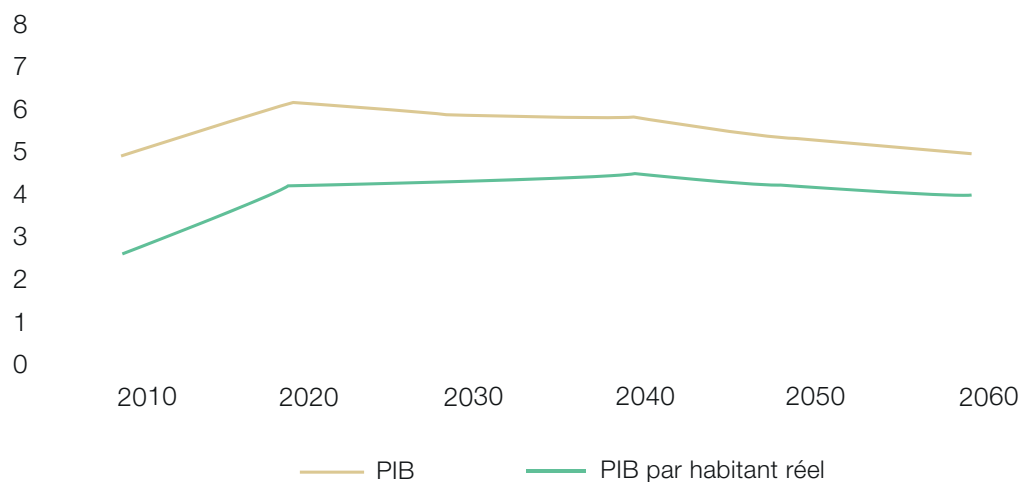
Source : BAD.

Au regard de ces scénarios très positifs, les estimations faites par la Banque montrent que le PIB de l'Afrique pourrait passer d'un niveau de référence de 1,7 mille milliards d'USD en 2010 à plus de 15 mille milliards d'USD en 2060. En conséquence, le revenu par habitant, en termes d'USD courants, devrait passer de 1 667 USD en 2010 à plus de 5 617 USD en 2060. Ce chiffre représenterait certes une augmentation

sensible du niveau de vie, mais il resterait bien inférieur au PIB par habitant actuel de la Corée du Sud, soit 17 000 USD.

Toutefois, une hypothèse moins optimiste¹ porte à croire à une accélération de la croissance du PIB réel jusqu'en 2020, et ensuite à une contraction d'environ 5 % par an (Graphique 2).

Graphique 2 | Afrique - Croissance PIB réel - PIB par habitant réel



Source : BAD.

¹ Les détails des hypothèses basses et hautes figurent à l'annexe 1.

Tableau 1 | Taux de croissance du PIB réel par sous-région (En pourcentage)

	2000	2010	2020	2030	2050	2060
Afrique	4,5	4,9	6,2	5,9	5,3	5,0
Afrique centrale	-1,4	4,7	7,2	6,8	2,8	4,1
Afrique de l'Est	7,5	6,2	7,9	9,3	8,3	6,8
Afrique du Nord	3,9	4,7	5,5	4,8	3,7	3,2
Afrique australe	5,4	3,3	3,9	5,3	4,5	4,1
Afrique de l'Ouest	4,1	6,7	8,8	5,5	4,6	4,9

Source : Base de données et prévisions de la BAD.

Il ressort des prévisions concernant la répartition du PIB par sous-région que l'Afrique du Nord continuera d'afficher le revenu par habitant le plus élevé. Toutefois, il est probable que l'Afrique de l'Est enregistre la plus solide performance en matière de croissance, atteignant un taux de croissance de 9,3 % en 2030. D'ici à 2060, cette sous-région aura un revenu par habitant 10 fois supérieur aux chiffres de 2010.

Les données disponibles donnent à penser que ces taux de croissance pourraient se maintenir à des niveaux inférieurs à ceux des pays en développement d'Asie. Si, ces dernières années, les taux de croissance en Afrique ont été supérieurs à ceux de l'ensemble du monde, ils demeurent inférieurs à ceux des pays en développement d'Asie² et il est peu probable que cette tendance change au cours des décennies à venir.

Pour réduire sensiblement la pauvreté en Afrique, il est nécessaire que le continent enregistre un taux de croissance moyen de 7 %. Les prévisions établissent ce taux moyen à un niveau inférieur, et de sérieux risques planent toujours sur la croissance en Afrique. Les développements intervenant à l'échelle mondiale, en particulier la hausse des prix des produits de base tels que les produits alimentaires et les produits pétroliers, pourraient néanmoins constituer de

sérieuses menaces à la gouvernance, la paix et la sécurité.

Au cours des décennies à venir, les perspectives de croissance en Afrique seront fortement influencées par l'évolution de la disponibilité de la main-d'œuvre. La performance économique est tributaire avant tout des ressources humaines qui ont un grand impact sur la productivité globale des facteurs. La croissance rapide et continue de la population économiquement active (hommes et femmes âgés de 15 à 64 ans), à un taux moyen d'environ 3,5 % par an, conduira à une augmentation substantielle de la population en âge de travailler en Afrique, qui atteindra environ 1,87 milliard. Près de 74 % des Africains seront en âge de travailler.

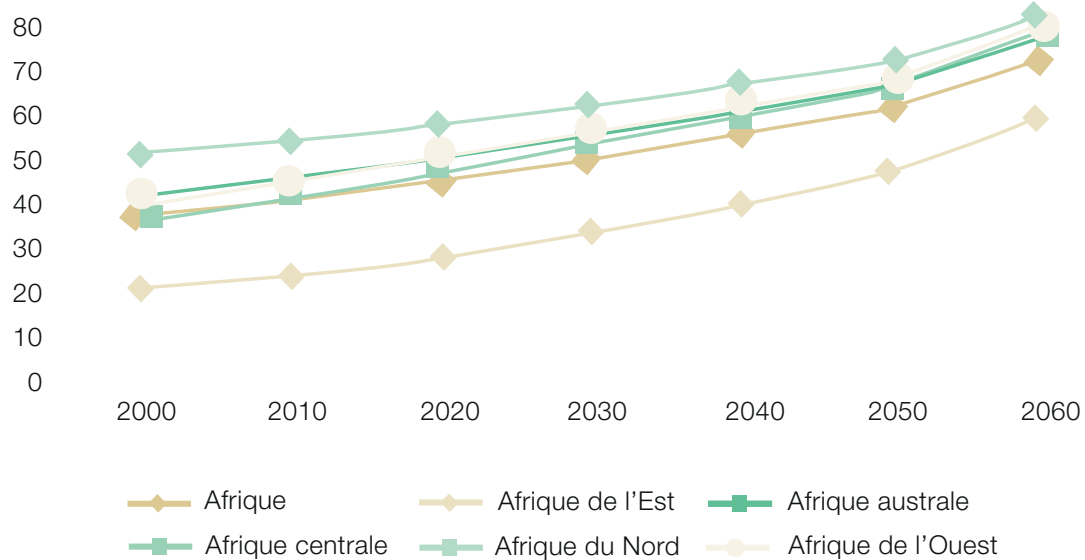
A la fois cause et conséquence, la croissance économique et la croissance démographique seront associées à l'accélération des migrations et de l'urbanisation. Le déplacement des personnes en âge de travailler, des zones rurales vers les centres urbains, contribuera sensiblement à accélérer la croissance économique. Dans le même temps, cette migration de la population permettra l'avènement d'économies plus diversifiées, à l'abri d'une dépendance à l'égard de l'agriculture de subsistance et orientées vers des secteurs plus productifs tels que le secteur manufacturier et le secteur des services.

2 Banque africaine de développement (2009) : Rapport sur la compétitivité en Afrique, Partie I - Aspects de la compétitivité africaine.

Le développement des zones urbaines servira de moteur pour le renforcement des progrès économiques du continent. Le processus sera d'une importance capitale pour le continent et le taux d'urbanisation

en Afrique progressera rapidement : la proportion de citadins en 2010 était de près de 40 %, et ce chiffre devrait passer à 50 % en 2030, pour atteindre 65 % en 2060 (Graphique 3).

Graphique 3 | Afrique - Population par région (Pourcentage de la population totale)

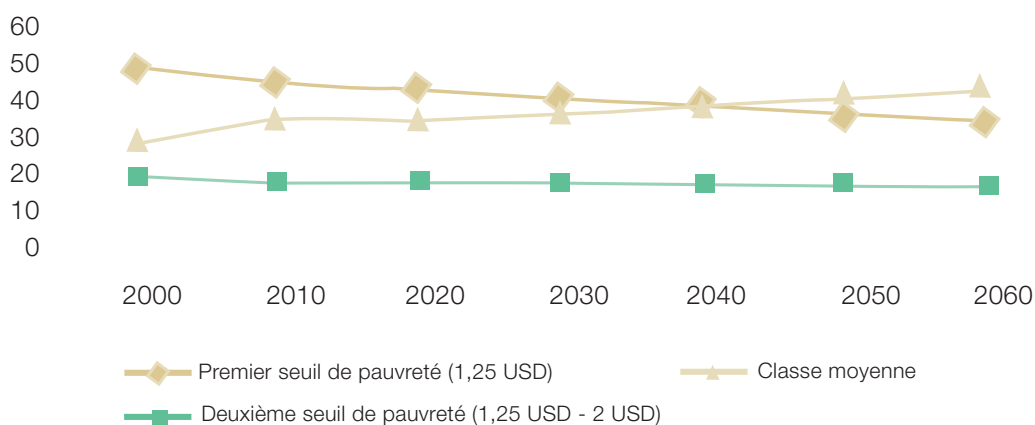


Source : BAD basé sur les données de la Division sur la population des Nations unies.

L'un des résultats de la forte croissance économique enregistrée au cours des deux dernières décennies a été l'augmentation notable de la taille de la classe moyenne (définie sur la base d'un revenu oscillant entre 4 USD et 20 USD par jour) en Afrique. La croissance de la classe moyenne se poursuivra, l'effectif de cette

classe passant de 355 millions (34 % de la population d'Afrique) en 2010 à 1,1 milliard (42 %) en 2060. A l'inverse, les niveaux de pauvreté devraient se réduire, la proportion de la population vivant avec moins de 1,25 USD par jour tombant de 44 % en 2010 à 33,3 % en 2060 (Graphique 4) ;

Graphique 4 | Répartition de la population africaine par classes sélectionnées (En Pourcentage de la population)

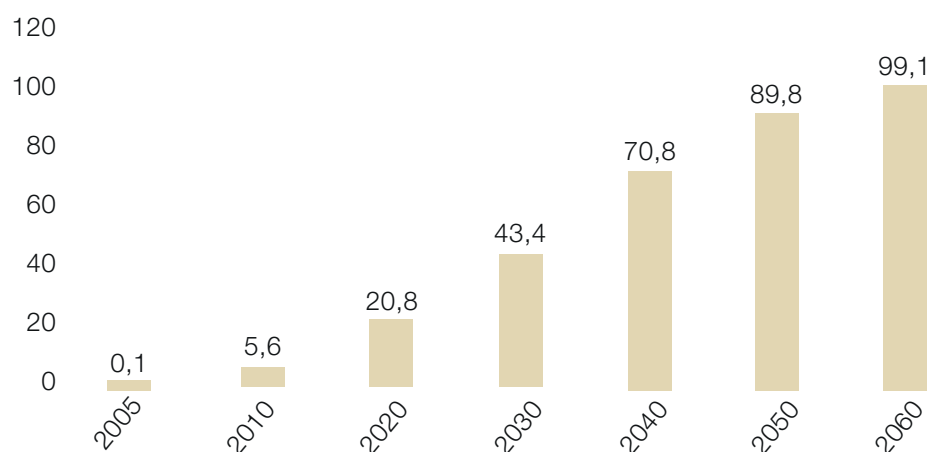


Source : BAD.

Il faudra à l'Afrique des investissements substantiels pour garantir une croissance forte et durable au cours des 50 prochaines années. Au-delà des besoins pressants en investissements sociaux dans l'éducation et la santé, il faudra injecter massivement des capitaux pour combler l'énorme déficit en infrastructure sur le continent, afin de créer un environnement propice aux affaires, susceptible d'attirer aussi bien l'investissement intérieur que l'investissement étranger, en plus de promouvoir le commerce transfrontalier et l'intégration régionale, et de stimuler la croissance tirée par le secteur privé. De tels investissements sont nécessaires pratiquement dans tous les sous-secteurs de l'infrastructure, qu'il

s'agisse du transport (routes, chemins de fer, ports et aéroports), des télécommunications, de l'eau et de l'assainissement, ou de l'approvisionnement en énergie. La pénétration du haut débit (Graphique 5) est actuellement faible, mais elle devrait augmenter constamment. La pénétration des TIC à haut débit en 2010, estimée à 7 % de la population, devrait progresser très rapidement à 99 % de la population en 2060. En outre, le continent africain devrait bénéficier de l'essor des échanges commerciaux sud-sud, en orientant davantage ses flux d'exportations vers des régions à croissance plus rapide (marchés émergents), afin de développer le commerce à l'échelon régional et de promouvoir les exportations en général.

Graphique 5 | Afrique - TIC à haut débit (Pourcentage de la population)

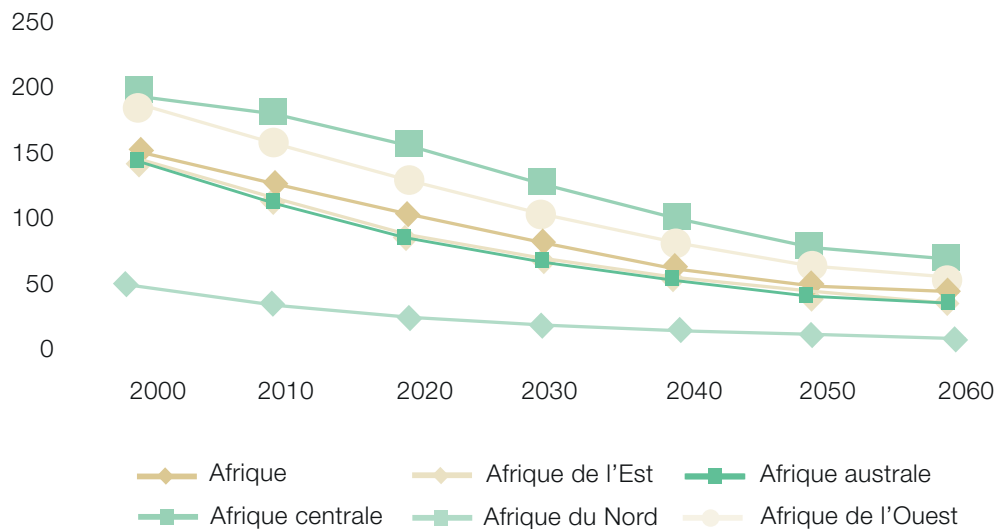


Source : BAD.

L'Afrique a déjà réalisé d'importants progrès dans l'amélioration de la santé de ses populations, et cette tendance devrait se poursuivre. Les taux de mortalité baisseront dans la plupart des localités au cours des prochaines décennies, si l'on continue de mettre un accent marqué sur la réduction de l'impact des maladies transmissibles. Des progrès notables devraient être réalisés dans la réduction de la mortalité juvénile et infantile. La mortalité juvénile devrait tomber de

127 pour 1 000 naissances vivantes en 2010 à 45 pour 1 000 en 2060 (Graphique 6), en raison essentiellement de la hausse du revenu, de l'accès à des services améliorés d'alimentation en eau et d'assainissement, et de l'amélioration des services de santé. L'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est tireront le meilleur parti de la réduction de la charge de la mortalité juvénile, essentiellement à la faveur de la réduction de l'impact du VIH/sida.

Graphique 6 | Afrique - Taux de mortalité des moins de cinq ans pour 1 000 naissances vivantes (par région)

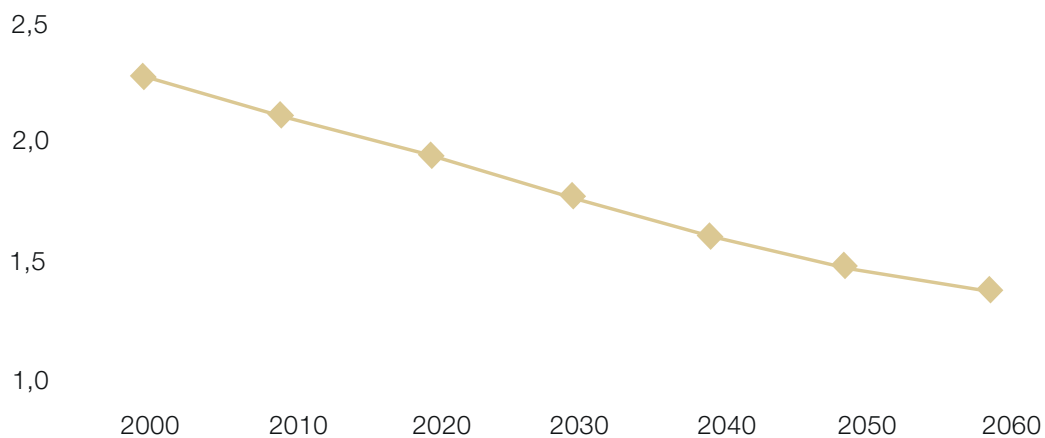


Source : BAD basé sur les données de la Division sur la population des Nations unies.

Toutefois, il convient de noter que le paludisme est encore endémique dans la plupart des pays africains et qu'il demeure une cause majeure de morbidité et de mortalité sur le continent. L'impact du changement climatique sur la propagation géographique du paludisme n'est pas encore connu. Il reste encore beaucoup à faire pour réduire l'impact du paludisme.

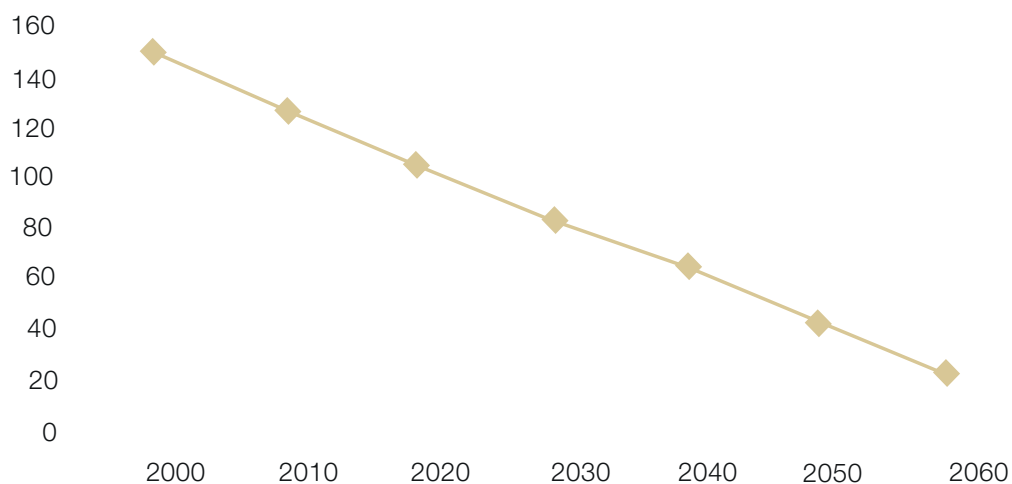
Le VIH/sida et l'aggravation de la pauvreté sont les plus importants défis qui se posent à l'Afrique, et notamment l'Afrique subsaharienne. Les taux de prévalence du VIH devraient tomber de 2,1 % en 2010 à 1,4 % en 2060 (Graphique 7). Le nombre de décès dus au VIH/sida devrait également diminuer sensiblement, à la faveur des programmes de prévention du VIH et de l'amélioration de l'accès au traitement antirétroviral (Graphique 8).

Graphique 7 | Afrique prévalence du VIH au sein de la population totale (En Pourcentage)



Source : BAD basé sur les données de la Division sur la population des Nations unies.

Graphique 8 | Afrique - Décès causés par le VIH pour 100 000 habitants

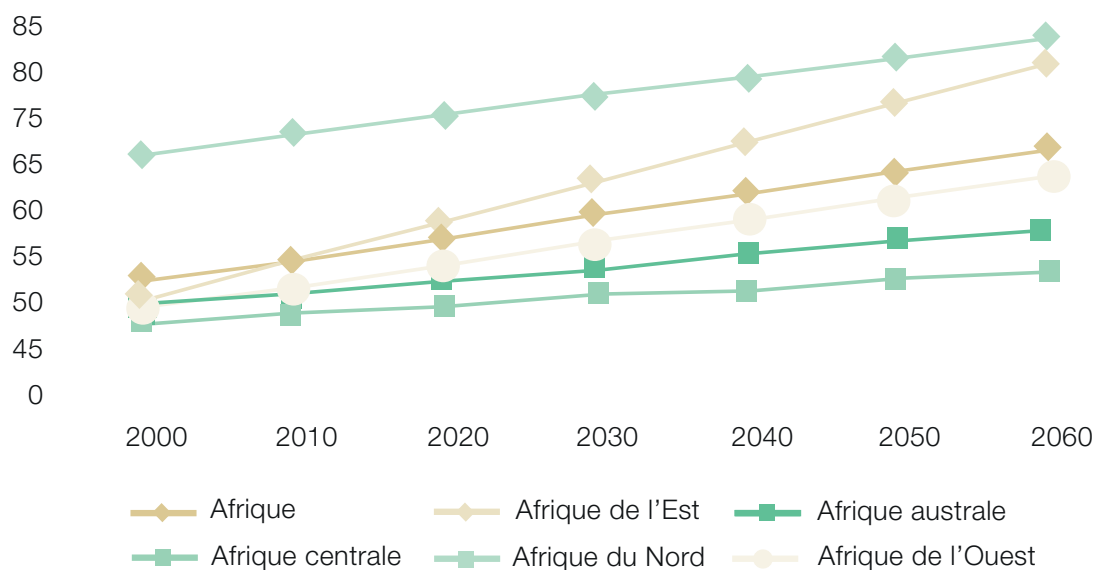


Source : BAD basé sur les données de la Division sur la population des Nations unies.

D'ici à 2060, l'espérance de vie moyenne en Afrique devrait atteindre 70 ans, contre 56 ans en 2010 (Graphique 9). Toutefois, la situation varie considérablement d'une sous-région à l'autre.

L'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est devraient avoir l'espérance de vie la plus longue, soit entre 80 et 83 ans, contre un niveau bien inférieur de 55 ans pour l'Afrique centrale.

Graphique 9 | Afrique - Espérance de vie par région (Nombre d'années)



Source : BAD basé sur les données de la Division sur la population des Nations unies.

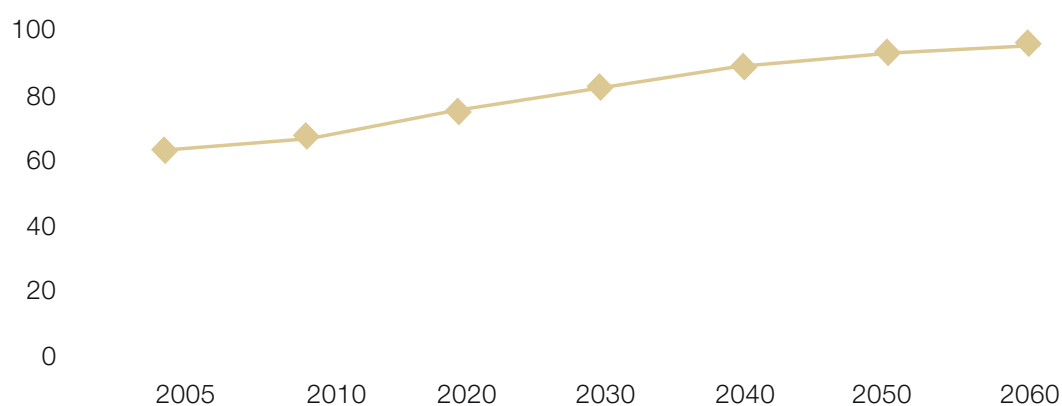
Dans un environnement technologique en mutation rapide, la capacité des économies à tirer parti des technologies nouvelles dépend dans une grande mesure du capital humain. Une main-d'œuvre qualifiée est indispensable pour adopter les technologies nouvelles et favoriser une production compétitive à l'échelon mondial. L'Afrique continue de faire des progrès notables dans l'amélioration de l'accès à l'éducation de base et dans la promotion du niveau d'éducation en général, et notamment du niveau d'éducation des filles.

L'éducation est un important facteur de performance et de potentiel économiques des pays. L'alphabétisation

de base est indispensable, mais c'est de plus en plus la qualité et l'accessibilité de l'éducation dans le primaire, le secondaire et le supérieur qui permettront de déterminer si les économies africaines peuvent avancer avec succès le long de la chaîne de production à valeur ajoutée.

Pour ce qui est du taux d'alphabétisation, la tendance actuelle à la hausse devrait se maintenir pour atteindre 96 % en 2060, contre 67 % en 2010 (Graphique 10). Les prévisions en matière d'éducation montrent que l'Afrique est actuellement très proche du niveau de l'Inde et qu'elle rattrapera bientôt ce pays.

Graphique 10 | Afrique - Taux d'alphabétisation des adultes (En pourcentage)



Source : BAD, d'après les données de l'UNESCO.

En général, les indicateurs de développement humain en Afrique montrent que des améliorations substantielles sont possibles au cours des décennies à venir. Les indicateurs démographiques tels que la croissance démographique, les taux de fécondité

et les taux de mortalité évoluent à la baisse. En revanche, l'espérance de vie et les niveaux d'éducation continuent de s'améliorer, ce qui témoigne d'une progression en termes de développement humain.

III. Les inducteurs de changement

Au cours des décennies à venir, les résultats que les pays africains auront obtenus dans le domaine du développement dépendront d'un certain nombre d'inducteurs de transformation, ainsi que des changements de politiques qu'ils auront adoptés face à l'évolution de la situation à l'échelle mondiale. Ces facteurs de changement seront d'ordre mondial, matériel et humain. Cumulativement, ils entraîneront des changements profonds sur le continent africain et dans l'environnement mondial avec lequel il y a interaction. Les perspectives de développement de l'Afrique seront fondées sur les politiques mises en place pour tirer parti du dynamisme de sa jeunesse, de ses ressources naturelles abondantes et de son précieux capital humain.

3.1 INDUCTEURS DE CHANGEMENT À L'ÉCHELLE MONDIALE

La mondialisation est en train de changer les possibilités offertes en matière de développement dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, ouvrant certaines voies et fermant d'autres. Pour l'Afrique, les 50 prochaines années seront probablement marquées par trois principaux facteurs à l'échelle mondiale : l'évolution de la structure du commerce mondial ; les nouvelles tendances dans le domaine des technologies ; et l'architecture internationale de la gouvernance du commerce, de la finance et de l'aide au développement.

3.1.1 Evolution de la structure des marchés mondiaux

Le commerce est important pour l'Afrique, étant donné qu'en la matière le continent figure parmi les premières régions du monde, en termes de ratio commerce/PIB, même si, paradoxalement, il est resté dans une grande mesure à l'écart de la forte expansion du commerce mondial au cours des 20 dernières années. D'ici à 2060, l'Afrique sera profondément affectée par les mutations de l'économie mondiale. Au cours de cette période, trois tendances structurelles, à savoir le

glissement du centre de gravité du commerce mondial vers les pays en développement, la croissance rapide de la classe moyenne mondiale, et la volatilité et la baisse à long terme des cours des produits de base, régiront les relations de l'Afrique avec le reste du monde.

Les pays en développement domineront le commerce mondial

La majeure partie de l'activité économique mondiale passe des pays du G7 aux économies émergentes. Au cours des 50 prochaines années, cette tendance devrait s'accélérer. En se basant sur les prévisions les plus prudentes, la taille de l'économie du G20 devrait quadrupler, passant de 38 mille milliards USD en 2009 à 160 mille milliards d'USD (valeur réelle) en 2060. Plus de 60 % de cette expansion aura été générée par six pays seulement : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Indonésie et le Mexique. Dans ces six économies, le PIB enregistrera une croissance d'un taux moyen de 6 % par an, contre moins de 2,1 % par an pour celui des pays du G7. La Chine, l'Inde et les États-Unis émergeront comme les trois plus grandes économies au monde en 2060, mais le PIB par habitant des États-Unis sera toujours pratiquement trois fois supérieur à celui de la Chine et plus de huit fois supérieur à celui de l'Inde.

Les pays en développement sont déjà devenus des acteurs importants dans le commerce mondial. D'ici à 2060, ils domineront le commerce mondial. En 2006, les pays en développement assuraient 30 % des exportations mondiales. Selon les prévisions, la part des exportations mondiales provenant des pays en développement s'établira à environ 70 % d'ici à 2060. La part de la Chine, à elle seule, passera d'environ 8 % à 24 %.

Au cours des deux dernières décennies, le commerce et l'investissement ont augmenté non seulement entre les pays riches et les économies en développement, mais aussi entre les pays en développement eux-mêmes, et notamment entre les nations asiatiques. Selon la CNUCED³, les exportations sud-sud représentaient

3 Dadush (2010).

17 % de l'ensemble des exportations mondiales en 2006, contre 11 % en 1995. Il est probable que ces tendances se maintiendront. Le volume des échanges entre les pays en développement dépassera celui du commerce entre les économies avancées. En 2006, le commerce bilatéral de l'Union européenne avec les autres pays industrialisés représentait 11,3 % du commerce mondial. D'ici à 2060, la Chine et le reste du Pacifique asiatique seront les principaux partenaires commerciaux à l'échelle mondiale, les échanges avec le Pacifique asiatique représentant 8,4 % de l'ensemble du commerce mondial.

Les changements structurels dans le commerce mondial témoigneront de la réduction significative de la dépendance de l'Afrique à l'égard des marchés des pays développés. Le commerce, en tant que moteur de la croissance de l'Afrique, découlera principalement des échanges régionaux grâce au renforcement de l'intégration régionale et au développement des zones de libre-échange qui auront pour effet d'accroître la demande, par les consommateurs, d'investissements de grande envergure dans l'infrastructure. En 2010, 12 % seulement des échanges commerciaux de l'Afrique étaient internes et, pour la plupart des pays du continent, il était plus facile de commercer avec l'Europe et l'Amérique que d'avoir des échanges intra-africains. D'ici à 2060, seulement 27 % des exportations de l'Afrique auront pour destination les États-Unis et l'Union européenne, contre 54 % en 2006. La Chine sera la deuxième plus grande destination des exportations africaines, avec près de 25 %, contre tout juste 5 % en 2006.

La classe moyenne mondiale enregistrera une croissance

Les changements profonds dans le paysage économique mondial seront aussi bien une cause qu'une conséquence de l'émergence d'une nouvelle classe moyenne mondiale nantie⁴. À l'heure actuelle, environ un quart des membres de la classe moyenne mondiale nantie résident dans les pays en développement. D'ici à 2030, l'effectif de la classe

moyenne et riche dans les pays en développement dépassera celui des pays développés, et en 2060, environ 60 % des membres de la classe moyenne mondiale nantie résideront dans les pays en développement.

Il ressort des prévisions que l'effectif de la classe moyenne mondiale nantie dans les économies en développement membres du G20, à savoir la Chine, l'Inde, la Russie, le Brésil, le Mexique, l'Argentine, l'Indonésie, la Turquie et l'Afrique du Sud, aura probablement augmenté, passant de 739 millions en 2009 à 1,9 milliard en 2060. En Afrique, l'effectif de la classe moyenne devrait passer de 355 millions (34 % de la population de l'Afrique) en 2010 à 1,1 milliard (soit 42 % de la population) en 2060⁵.

D'ici à 2060, aucun pays membre du G20 n'aura plus de 5 % de la population vivant dans l'extrême pauvreté. La Chine et l'Inde, deux pays qui abritaient 48 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en 2005, seront les vecteurs de ce changement, et bon nombre de personnes sorties de la pauvreté accèderont à la nouvelle classe moyenne mondiale nantie.

Les cours des produits de base continueront à fluctuer

Le rythme de la croissance du PIB à l'échelle mondiale a systématiquement dépassé la cadence de l'augmentation de la demande de produits. S'il est vrai que les cours des produits de base sont élevés aujourd'hui, ce qui contribue à l'amélioration des termes de l'échange pour certains pays africains, l'on s'attend à ce que ces cours évoluent de nouveau à la baisse. Les cours des produits de base devraient ainsi continuer à baisser par rapport aux cours des produits manufacturés et à ceux des services à forte intensité de savoir. Des études empiriques ont montré qu'il s'agit là d'une tendance historique, les estimations à long terme concernant la baisse oscillant entre -0,6 % et -2,3 % par an. Les raisons de cette baisse ont été largement analysées : il s'agit notamment de l'élasticité

4 Selon la définition de la Banque mondiale, tous les individus dont le revenu par habitant est supérieur à 4 000 dollars, en termes de parité de pouvoir d'achat de 2005, sont considérés comme membres de la classe moyenne mondiale nantie. Les individus dont le revenu par habitant est supérieur à 17 000 dollars sont considérés comme membres de la classe nantie.

5 Banque africaine de développement (2011) : Africa in 50 years' time.

relativement faible de la demande des principaux produits de base par rapport aux produits manufacturés et aux services, de la croissance des produits de substitution et des avancées technologiques rapides qui ont permis de réduire le coût de culture ou d'extraction des produits de base⁶.

Toutefois, la baisse continue des cours des produits de base n'est pas inévitable. Un changement majeur des conditions pourrait interrompre la tendance. Une hypothèse possible, marquée par l'augmentation de la demande à la faveur de l'accélération de la croissance dans les pays en développement qui sont de grands importateurs nets d'énergie, de matériels et de produits agricoles, serait compensée par deux autres effets. En premier lieu, les avancées technologiques aussi bien dans la production que dans l'utilisation des produits de base dans plusieurs pays en développement entraîneraient une augmentation de l'offre, tout en réduisant la demande. En deuxième lieu, les investissements extrovertis dans la production des produits de base par des importateurs nets sont susceptibles de faire augmenter l'offre.

Si les cours d'autres produits de base devraient continuer à baisser, une importante exception à cet égard pourrait concerner le pétrole. L'épuisement des réserves d'accès facile pourrait instituer un plancher pour les cours du pétrole. Toutefois, la dynamique mondiale en faveur de la réduction des émissions de carbone pourrait également entraîner un changement significatif dans l'utilisation de l'énergie et dans les cours du pétrole⁷.

Malheureusement, en dépit de leur tendance à la baisse à long terme, les cours des produits de base demeureront sans doute extrêmement volatiles, et des niveaux record tels que ceux de mi-2000 pourraient être enregistrés de nouveau. La forte volatilité des cours des produits de base pourrait s'expliquer notamment par le faible niveau des revenus à court terme et par les élasticités des prix de la demande et de l'offre, ainsi que par les chocs météorologiques subis

par les produits agricoles et les distorsions induites des politiques, qui entravent l'ajustement ordonné des marchés des produits de base. Les sources nouvelles d'instabilité pourraient notamment être la variation accrue des conditions météorologiques, du fait du changement climatique, et l'utilisation accrue des produits de base et de leurs dérivés à des fins de spéculation.

Il est probable que la volatilité limite les perspectives de croissance de certaines économies africaines, et notamment des économies tributaires des ressources minières et d'autres produits de base. Si la variabilité de la production en général baisse dans les pays africains, l'importance relative des chocs externes, en tant que sources d'instabilité de la production en Afrique, a en fait connu une augmentation au cours des 15 dernières années. Cette augmentation s'explique par deux facteurs : 1) la baisse de la variabilité des chocs externes, notamment les échecs politiques ou les conflits ; et 2) l'augmentation relative de la vulnérabilité de la production aux chocs externes⁸.

3.2 TECHNOLOGIES NOUVELLES ET INNOVATION

Trois principaux régimes technologiques auront un sérieux impact sur la transformation de l'Afrique au cours des toutes prochaines décennies : la biotechnologie agricole ; les systèmes de santé et d'innovation en santé ; et les nouvelles technologies d'énergie, en particulier les technologies sobres en carbone et les technologies soucieuses du climat.

La biotechnologie agricole entraînera une « révolution génétique »

L'on soutient que d'ici à 2060, la révolution verte sera supplantée par une révolution génétique. Depuis le début des années 80, la biotechnologie moderne a conduit à une meilleure connaissance des procédures scientifiques nécessaires pour utiliser les techniques basées sur les gènes aux fins d'amélioration

6 Dadush (2010).

7 Dadush (2010) ; Collier (2010); et Veit et al (2010).

8 Raddatz (2008).

de l'agriculture. La biotechnologie agricole est à même de transformer l'agriculture africaine, grâce à l'accroissement de la productivité et des revenus des agriculteurs. Les avantages potentiels de la biotechnologie agricole sont notamment l'augmentation du rendement des cultures vivrières de base dans les environnements tropicaux et semi-tropicaux, la création de variétés résistant à la sécheresse et aux insectes nuisibles, et le raccourcissement des cycles de récolte, permettant ainsi de planter plusieurs cultures par saison. Le génie génétique favorise également les techniques permettant de réaliser des économies sur les coûts, notamment la fixation de l'azote.

La biotechnologie offre la possibilité de mettre au point des variétés et des techniques permettant de réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides. À titre d'exemple, les nouvelles variétés de cultures peuvent contribuer, dans certains cas, à une réduction substantielle de l'utilisation d'herbicides. Elles peuvent également créer de nouvelles variétés cultivées plus résistantes au stress biotique, augmentant ainsi la possibilité de pratiquer l'agriculture avec peu d'intrants en termes d'eau et d'énergie. Le coton biotechnologique, qui résiste au ver de la capsule souvent dévastateur, par exemple, a permis d'augmenter les rendements de 29 % en Inde et a contribué à une augmentation de 78 % du revenu de bon nombre des agriculteurs les plus pauvres de ce pays. Les variétés améliorées de maïs ont permis d'accroître les rendements à travers le monde, à des taux allant jusqu'à 61 %, par rapport aux variétés traditionnelles aux Philippines⁹.

Des technologies financières améliorées permettent d'étendre et d'approfondir l'intermédiation financière. L'approfondissement du marché financier augmente ainsi en Afrique, les intermédiaires financiers offrant plusieurs produits différents et concevant des produits pour répondre aux besoins des différents acteurs.

Les innovations en santé auront une incidence sur les résultats sanitaires

Les innovations dans le domaine de la santé permettront de fédérer le processus technologique de mise au point de nouveaux médicaments, vaccins et outils diagnostiques, avec un grand impact sur les systèmes de santé des pays en développement. La recherche-développement (R&D) sur les médicaments est un aspect des innovations en santé, mais elle vise également les innovations organisationnelles dans la prestation de services. Les systèmes d'innovation en santé couvrent les processus, les produits et les innovations organisationnelles nécessaires pour appuyer la recherche-développement, tout en veillant à la fourniture de médicaments à la population.

Au nombre des principales technologies qui auront une incidence sur les résultats sanitaires en Afrique figureront probablement les suivantes¹⁰ :

- L'innovation pharmaceutique pour ce qui est des médicaments et des vaccins, y compris les nouvelles entités chimiques (NEC) à forte intensité de recherche-développement et la production de médicaments «suiveurs», et notamment de médicaments génériques¹¹ ;
- La biotechnologie en tant que composante essentielle de la recherche biopharmaceutique et biomédicale ;
- Les technologies basées sur le génome telles que la biologie synthétique et d'autres techniques émergentes ;
- Les technologies des soins de santé, qui couvrent globalement les technologies d'évaluation des techniques sanitaires et les technologies de diagnostic et de laboratoire.

9 Page : Africa 2050, Drivers, Consequences, et Choices.

10 Oyelaran et Sampath (2010).

11 Par nouvelle entité chimique (NEC) ou nouvelle entité moléculaire (NEM), l'on entend un médicament qui a été approuvé ou commercialisé dans au moins sept pays industrialisés, à l'exclusion des médicaments soit d'ordre biologique, soit d'ordre diagnostique. L'introduction des NEC, qui dépend dans une large mesure des activités de recherche-développement et de l'intensification progressive des activités d'innovation, et que l'on appelle également «recherche-développement imitative» ou «médicaments suiveurs» (médicaments structurellement très similaires, c'est-à-dire des médicaments dérivés, à des médicaments déjà connus, avec uniquement des différences mineures).

Toutefois, sans réformes institutionnelles complémentaires ciblant les systèmes de prestation de soins de santé, les innovations technologiques dans les soins de santé ne se traduiront pas par l'amélioration des résultats sanitaires¹². Si les avancées technologiques dans la mise au point de médicaments antirétroviraux et dans la thérapie de traitement du sida ont fait de ce syndrome une affection sanitaire gérable dans les pays industrialisés, en Afrique, les avantages de telles avancées ne sont pas encore largement répandus.

Les systèmes énergétiques répondront aux pressions pour des technologies sobres en carbone

Depuis l'éclatement de la crise énergétique mondiale dans les années 70, l'innovation technologique dans le domaine des énergies renouvelables a enregistré une croissance rapide. D'ici à 2060, les énergies renouvelables pourraient remplacer les combustibles classiques dans quatre principaux secteurs : la production d'électricité, le chauffage de l'eau et le chauffage des locaux, les carburants utilisés pour le transport, et l'énergie rurale. Toutefois, en dépit de la croissance substantielle enregistrée ces dernières années, il ressort des données les plus récentes que les énergies renouvelables représentaient à peine 6 % de toute la capacité mondiale de production d'électricité en 2008 et environ 3,4 % de la production d'électricité mondiale (à l'exclusion des centrales hydroélectriques de grande envergure) en 2006.

Sur une période de 50 ans, la croissance économique mondiale entraînera manifestement une augmentation phénoménale de la demande d'énergie. À mesure que les émissions de carbone seront taxées et régulées, la demande d'énergie à base de carbone baissera, et les tarifs d'autres sources d'énergie augmenteront, du fait de l'augmentation de la demande, ce qui déclenchera des innovations techniques plus poussées. D'ici à 2060, deux des chercheurs contribuant à la présente série d'essais pensent qu'il y aura très probablement des avancées majeures dans les domaines de l'énergie solaire et

du stockage de l'énergie grâce aux batteries. En conséquence, la valeur des sources d'énergie à base de carbone baissera peut-être substantiellement¹³.

Si, en conséquence, les tarifs globaux de l'énergie sont nettement bien plus faibles qu'à l'heure actuelle, cela favoriserait considérablement l'expansion des activités à forte intensité d'énergie, notamment dans les secteurs de l'industrie et du transport.

3.3 CHANGER LES RÈGLES DU JEU

Il est probable qu'il y ait, au cours des 50 prochaines années, des changements significatifs dans les règles régissant le commerce international et les systèmes financiers et d'aide. Trois séries d'accords internationaux importants régiront probablement les relations entre l'Afrique et l'économie mondiale au cours des 50 prochaines années : les accords de réglementation du commerce mondial et de la finance mondiale, l'engagement commercial bilatéral de l'Europe et des États-Unis avec l'Afrique, et la politique d'aide.

Les règles régissant le commerce et la finance à l'échelle mondiale changeront

Des incertitudes planent sur l'avenir du cycle de Doha des négociations de l'OMC, mais il est peu probable que les acquis de la libéralisation multilatérale, au titre du cycle d'Uruguay, soient remis en cause. Toutefois, la certitude du transfert de la production manufacturière aux pays en développement et la probabilité d'un ralentissement économique dans les pays de l'OCDE laissent poindre le spectre d'une résurgence du protectionnisme dans le Nord. Toutefois, compte tenu des liens étroits au sein de l'économie mondiale à l'heure actuelle et de l'existence d'un vaste ensemble de règles régissant les accords de l'OMC et les accords régionaux (y compris les voies de recours internationales), il est peu probable que l'on revienne dans une grande mesure au protectionnisme. Seule une détérioration des relations entre les grandes puissances, au point d'entraîner des hostilités militaires ou économiques ouvertes, une dépression économique

12 Lisk (2010).

13 Voir Collier, (2010) ; et Oyeyinka and Sampath (2010).

et une augmentation massive du chômage (ce qui a été évité de justesse en 2009), ou de profondes divergences au sujet du changement climatique et la tentation de recourir aux sanctions commerciales en tant que mécanisme d'application, sont susceptibles de conduire à la résurgence du protectionnisme. Les risques pour l'ouverture du commerce s'accroîtraient si l'on enregistrait simultanément plus d'une de ces éventualités.

L'importance croissante de l'Asie de l'Est, en tant que puissance économique mondiale, et l'augmentation vertigineuse du commerce sud-sud témoignent d'un important changement dans la géopolitique des accords commerciaux. Il n'est plus indiqué de penser à un monde commercial bipolaire, avec le Nord et le Sud. De plus en plus, les nouveaux acteurs entrant sur la scène de l'économie mondiale devront tenir compte des économies émergentes d'Asie pour avoir accès aux marchés les plus dynamiques au monde. La question de savoir si et comment ces nouvelles économies industrielles tiennent compte de l'accès de l'Afrique aux marchés déterminera dans une grande mesure l'environnement commercial dans lequel opérera le continent en 2060¹⁴.

Le renforcement de l'intégration financière posera de nouveaux défis pour les politiques microéconomiques et de régulation à l'échelle mondiale. Ces politiques doivent viser l'utilisation efficace des capitaux et la mise en place de mesures de sauvegarde pour se protéger contre les interruptions soudaines et les inversions des tendances dans les flux de capitaux. La capacité des pays à appliquer les nombreux enseignements tirés de la grande crise financière et à les traduire concrètement en réformes financières efficaces n'est toujours pas établie. Il en est ainsi notamment en raison de la forte réticence de l'industrie financière à l'égard des réformes, des différences idéologiques au sujet du rôle approprié des autorités de régulation et de la discipline sur le marché, des difficultés dans la coordination internationale, de la complexité des marchés financiers modernes, et des faibles capacités des autorités de régulation

aussi bien nationales qu'internationales. Par ailleurs, les défis politiques liés à la gestion des divers types de déséquilibres macroéconomiques demeurent énormes.

Il y a des incertitudes quant à l'avenir des accords régionaux entre l'Europe, les États-Unis et l'Afrique

Contrairement aux nombreuses appréhensions exprimées à cet égard, l'expiration de l'Accord multifibres n'a pas marqué la fin des préférences commerciales pour l'Afrique. Les États-Unis et l'Union européenne ont tous les deux institué de nouvelles préférences en 2001. Le régime américain, connu sous l'appellation « Loi pour la croissance et les opportunités en Afrique » (AGOA), diffère du régime européen, connu sous l'appellation « Tout sauf les armes » (TSA), à deux principaux égards. En premier lieu, sa couverture des pays était plus large, dans la mesure où plusieurs pays pouvaient en bénéficier, y compris des pays tels que le Kenya et le Ghana, qui ne sont pas officiellement des pays moins avancés (PMA). En second lieu, les deux régimes différaient dans leurs règles d'origine. Pour le régime TSA, une proportion très importante des intrants devait être produite à l'intérieur de chaque pays africain. Par contre, l'AGOA a réduit de façon significative l'exigence de contenu national, au moins pour une ligne de production, à savoir les vêtements.

Il y a des incertitudes en ce qui concerne l'avenir de ces deux régimes de préférences. L'AGOA fait l'objet d'une revue annuelle par le Congrès des États-Unis, et en dépit des efforts déployés récemment pour lui conférer un mandat pluriannuel, son avenir continuera de dépendre des courants politiques prévalant à Washington. L'Union européenne s'attache à remplacer le régime TSA par les accords de partenariat économique (APE). La cadence des négociations relatives à ces accords est plutôt lente, mais leur contenu final déterminera les possibilités commerciales de l'Afrique avec l'Europe.

14 ONUDI (2009).

Il est probable que les flux d'aide diminuent

D'ici à 2060, l'aide aura diminué en importance en tant que facteur de développement de l'Afrique. Il y aura de nouveaux acteurs dans l'industrie de l'aide (ONG internationales, entreprises privées, donateurs non membres du CAD), avec de nouvelles approches. Toutefois, il est probable que le volume total de l'aide en faveur de l'Afrique diminue. L'analyse des tendances récentes des flux d'aide, et notamment de la répartition entre l'allègement de dette et les nouveaux flux d'aide, de la volatilité et de la prévisibilité, et des progrès réalisés en matière d'alignement et d'harmonisation des donateurs, donne à penser que bien qu'il y ait des améliorations dans l'efficacité de l'aide, la prévisibilité ou le volume de l'aide n'a guère augmenté. Les promesses faites lors du Sommet du G8 tenu à Gleneagles quant à l'intensification de l'aide pourraient ne jamais se matérialiser¹⁵.

Par ailleurs, l'on avance que d'ici à 2060, les réminiscences de la période coloniale en Europe se seront estompées. Une implication à cet égard est que la dynamique en faveur de l'aide à l'Afrique diminuera probablement en Europe. En outre, la pauvreté absolue en Afrique et l'écart relatif entre l'Afrique et l'Europe, en termes de revenus, se seront réduits, ce qui devrait, dans chaque cas, diminuer davantage la dynamique en faveur de l'aide. Il est certes possible que l'Europe soit remplacée par d'autres donateurs, mais cette hypothèse est peu probable. Les États-Unis d'Amérique ne sont traditionnellement pas un grand pourvoyeur d'aide, et les économies émergentes, y compris la Chine, pourraient ne pas être très disposées à fournir une aide significative à l'Afrique¹⁶.

Les perspectives concernant l'accroissement de l'efficacité de l'aide semblent tout aussi sombres. À l'heure actuelle, le système mondial d'aide se trouve à la croisée des chemins : 2010 a été retenue comme l'année cible pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui est un engagement pris par la communauté internationale de l'aide à

réformer la façon dont l'aide est acheminée vers les pays en développement. En dépit des progrès réalisés dans certains domaines et des nouvelles promesses faites à Accra en 2008, la plupart des objectifs fixés au titre de la Déclaration n'ont pas été atteints.

3.4 FACTEURS PHYSIQUES DE CHANGEMENT

L'Afrique est confrontée à trois facteurs de changement liés à son environnement physique. Le premier facteur est le changement climatique. S'il est vrai que la contribution de l'Afrique au réchauffement planétaire a été faible, le continent est vulnérable de façon disproportionnée aux effets de ce réchauffement. Les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables du continent seront une deuxième source de changement : si dans certaines localités, les ressources naturelles et les écosystèmes sont surexploités, les ressources de l'Afrique demeurent dans une grande mesure peu utilisées. En troisième lieu, les ressources du continent en terres et en eau subiront des pressions croissantes.

3.4.1 Changement climatique

Le changement climatique constitue une menace à l'échelle mondiale, et particulièrement pour l'Afrique. Bien des pays africains subissent déjà diverses formes de stress liées au climat (sécheresses, inondations et variabilité des précipitations), qui, ajoutées aux faibles capacités d'adaptation, rendent ces pays hautement vulnérables au changement climatique. Étant donné que le continent africain figure déjà parmi les régions les plus chaudes au monde, un réchauffement plus poussé aura des effets négatifs sur le développement socioéconomique et le bien-être.

Le réchauffement de la planète aura des effets particulièrement négatifs sur l'Afrique. Une revue des prévisions faites sur la base de 21 modèles donne à penser que d'ici à la fin du XXI^e siècle, la température moyenne en Afrique augmentera de 3°C à 4°C, soit une fois et demi plus que l'augmentation moyenne à

15 Chuhan-Pole et Fitzpatrick (2008).

16 Collier (2010).

l'échelle mondiale. Les températures augmenteront de 3,6°C dans la région la plus chaude du continent, c'est-à-dire le Sahara, et en moyenne de 3,2°C dans la région la plus tempérée, c'est-à-dire l'Afrique de l'Est¹⁷.

Il est compliqué de faire des prévisions concernant les changements dans les précipitations, en raison de la variabilité spatiale et temporelle significative dans les précipitations à travers l'Afrique. Toutefois, un consensus se dégage en ce qui concerne l'augmentation attendue des précipitations en Afrique de l'Est et, dans une moindre mesure, en Afrique de l'Ouest. Que ce soit en Afrique de l'Ouest ou en Afrique de l'Est, les risques de saisons extrêmement pluvieuses (avec de fortes précipitations) augmenteront pour passer à plus de 20 %, du fait de l'augmentation de la vapeur d'eau atmosphérique. L'Afrique australe et le Sahara seront confrontés au phénomène d'assèchement, et la probabilité de saisons extrêmement pluvieuses diminuera, alors que celle de saisons extrêmement sèches augmentera.

À mesure que se réchauffera l'eau de mer, le volume des océans augmentera, résultat du processus de dilatation thermique. Il est également prévu que la fonte des glaciers, des calottes glaciaires et de la feuille de glace du Groenland contribueront à la montée du niveau de la mer. Sur le continent africain, les populations riveraines des côtes occidentales et orientales pourraient être touchées par l'augmentation prévue du niveau de la mer et par les inondations. L'augmentation du niveau de la mer pourrait également avoir un impact sur le Delta du Nil. Une augmentation du niveau de la mer d'un mètre se traduirait par des pertes substantielles dans l'agriculture côtière, ainsi que par l'immersion de l'infrastructure et d'autres installations économiques.

3.4.2 Ressources naturelles

Le capital naturel représente 36 % de toutes les richesses en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, et 24 % de toutes les richesses en Afrique subsaharienne, soit plus que la part du capital produit¹⁸.

Les découvertes et la demande croissante de ressources minières changeront le secteur des mines

L'Afrique regorge de minerais métalliques et non métalliques et de ressources énergétiques. Bien que des données précises sur les réserves minières (prouvées et probables) en Afrique ne soient pas disponibles, principalement parce qu'une bonne partie est encore peu exploitée, il est probable que l'Afrique abrite 30 % des réserves minières mondiales, dont 40 % des réserves d'or, 60 % des réserves de cobalt, 72 % des réserves de chrome et 65 % des réserves de diamant¹⁹.

La hausse des cours des produits de base a amené les sociétés minières à investir considérablement dans l'exploration. Les changements futurs dans l'offre et la demande de minerais à l'échelle mondiale entraîneront une augmentation des cours, et les investissements ne manqueront donc pas d'augmenter. Une croissance économique solide en Chine sera synonyme d'une forte demande continue de métaux et d'importations significatives de l'étranger, et notamment d'Afrique. Il est également probable que les investissements chinois dans les mines et l'infrastructure connexe (par exemple dans les minerais de fer au Libéria ou dans le cuivre en Zambie) pour garantir l'approvisionnement en matières premières se poursuivront.

Les activités minières en Afrique en 2060 ne ressembleront pas à ce qu'elles sont aujourd'hui. De nouveaux produits mondiaux nécessiteront des métaux spécifiques, conduisant ainsi à l'ouverture de nouvelles mines et à de nouvelles exportations, tandis que la baisse de la qualité des minerais, leur recyclage et leur remplacement entraîneront la fermeture d'autres mines. De nouvelles technologies, dont un bon nombre transférées de l'Occident, rendront économiquement viables les activités minières dans les régions reculées d'Afrique. Ces développements transformeront le paysage des pays

17 Asafu-Adjaye (2010).

18 Veit et al (2010).

19 Veit et al (2010).

africains tributaires des ressources minières. Certains de ces pays tireront parti des changements touchant les minerais importants à l'échelle mondiale, tandis que d'autres, qui dépendaient dans une grande mesure des ressources et recettes minières, devront désormais diversifier leurs activités économiques pour les étendre à d'autres secteurs²⁰.

La durabilité sera un défi pour les ressources renouvelables

En 2005, l'Afrique disposait de 635,4 millions d'hectares de forêts, soit environ 21 % de la superficie du continent et 16 % des forêts du monde. Entre 1990 et 2005, le continent a perdu plus de 4 millions d'hectares de forêts par an. Le taux annuel moyen de déforestation en Afrique était plus du triple de la moyenne mondiale. La déforestation est très rapide en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, mais c'est également un phénomène réel en Afrique centrale. En Afrique de l'Ouest, près de 80 % des forêts denses humides vierges ont été défrichées, et les poches de forêts restantes se sont sérieusement dégradées²¹.

L'expansion de l'agriculture de subsistance et de la petite agriculture commerciale et les utilisations à des fins agropastorales ont mis des pressions sur les forêts. Une proportion de 59 % de la déforestation entre 1990 et 2000 est imputable à la transition vers la petite agriculture permanente. Ces menaces sont exacerbées par l'expansion de l'agriculture commerciale. La dégradation des forêts est causée dans une grande mesure par l'exploitation peu durable du bois et l'exploitation forestière illégale. L'exploitation forestière légale dans les concessions de forêts naturelles s'accompagne généralement d'activités illégales et peu viables d'exploitation forestière²².

L'Afrique dispose d'environ 37 500 km de côtes, avec un nombre varié de zones de pêche marines et d'écosystèmes, y compris des récifs coralliens, des mangroves marécageuses, des estuaires, des zones humides côtières et des rivages rocheux. Le continent

dispose également de nombreuses zones de pêche intérieures. Il ressort des données disponibles que les zones de pêche à travers le monde, y compris en Afrique, s'épuisent à des taux pouvant faire penser à l'épuisement de toutes les zones de pêche marines d'ici à 2060. Selon les estimations, au moins 70 % des réserves halieutiques sont soit pleinement exploitées, soit surexploitées, soit encore en cours de reconstitution après leur épuisement.

En Afrique, la plus grave menace pour la durabilité a été la surexploitation des ressources halieutiques dans le cadre de la pêche artisanale, de la pêche à petite échelle et de la pêche industrielle. Dans bon nombre de cas, les prises dépassent les niveaux viables de rendement. Dans la plupart des zones, la réglementation de la pêche s'est révélée difficile, et les ressources halieutiques locales se sont épuisées. Beaucoup de propriétaires de chalutiers étrangers n'ont pas conclu d'accords avec les pays côtiers africains et pêchent illégalement dans leurs eaux territoriales. Ces chalutiers, originaires surtout d'Europe de l'Est et de l'Ouest et d'Extrême-Orient, opèrent pour l'essentiel sans contrôle, étant donné que peu d'États côtiers disposent d'avions et de navires pour lutter contre les intrusions.

3.4.3 Terres et eau

En dépit de la taille immense du continent, les pressions sur les terres et l'eau en détermineront l'avenir. Une proportion d'environ 21 % de toutes les terres d'Afrique convient à la pratique de cultures. Si les sols d'Afrique du Nord sont généralement bien gérés, la plupart des experts conviennent que les sols d'Afrique subsaharienne sont les plus dégradés au monde. Toutefois, les estimations concernant la dégradation varient considérablement, certains spécialistes estimant qu'environ 20 % de toutes les terres agricoles d'Afrique se sont sérieusement dégradées, alors que d'autres soutiennent que jusqu'à 75 % des terres agricoles d'Afrique sont concernés²³.

20 Veit et al (2010) ; et Collier (2010).

21 Veit et al (2010).

22 Veit et al (2010).

23 Veit et al (2010).

L'érosion et l'épuisement des ressources minières (la perte d'éléments minéraux vitaux) sont les deux principales sources de dégradation des sols. À mesure qu'augmentera la pression démographique, il est probable que de nouvelles terres seront cultivées sur de longues périodes, réduisant ainsi le couvert végétal, en plus de limiter la fertilité des sols et d'accélérer l'érosion. Certains experts agricoles soutiennent que si la dégradation des sols en Afrique se poursuit sans que des mesures soient prises pour l'enrayer, la réduction des rendements agricoles pourrait être de l'ordre de 17 % à 30 % d'ici à 2020. D'autres experts prédisent que le rendement des cultures vivrières sera réduit de moitié dans un délai de 30 à 50 ans.

L'Afrique est l'un des continents les plus secs. Elle abrite environ 22 % de toutes les terres du monde et environ 14 % de la population mondiale, contre 9 % seulement des ressources en eau renouvelables du monde. Environ 82 % des terres sont considérées comme arides ou semi arides. Un indicateur courant de rareté de l'eau est une disponibilité d'une source d'eau renouvelable de moins de 1 000 m³ par habitant par an. Sur la base de cet indicateur, il y a une rareté d'eau physique dans la majeure partie de l'Afrique du Nord, ainsi que dans de nombreux pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Les pays nord africains comptent essentiellement sur les eaux souterraines, et beaucoup d'entre eux pompent les ressources en eau souterraines à une cadence plus rapide que leur rechargement.

La consommation d'eau augmentera pour chacune des principales utilisations : irrigation, besoins domestiques et besoins industriels. En Afrique subsaharienne, les prélèvements d'eau moyens et la consommation totale d'eau augmenteront au moins jusqu'en 2025. Au regard des tendances actuelles de la croissance démographique et de l'utilisation de l'eau, les conclusions des recherches montrent qu'un certain nombre de pays dépasseront les limites de leurs capacités pour ce qui est des ressources en eau intérieures d'ici à 2025. Les projections donnent à penser que le nombre de personnes vivant dans les zones où l'eau est rare en Afrique s'établira entre 350 et 403 millions d'ici à 2025, même sans changement climatique. Avec le changement climatique, le nombre de personnes pouvant être touchées par l'accroissement

du stress hydrique devrait être de l'ordre de 350 à 600 millions²⁴.

3.4.4 Déficit infrastructurel

La prestation de services infrastructurels tels que l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'énergie fiable, l'amélioration de l'habitat et l'accroissement de l'efficacité des systèmes de transport, contribue à améliorer la qualité de la vie et à réduire la pauvreté. L'amélioration de l'infrastructure conduit également à la promotion d'activités économiques telles que la transformation et l'agriculture. L'amélioration des technologies de l'information et de la communication (TIC) contribue à promouvoir la croissance et à améliorer la prestation de services dans les secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé.

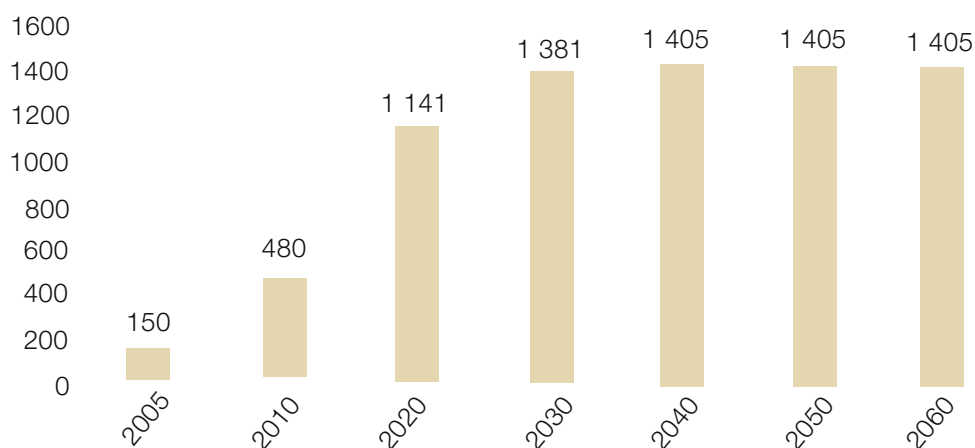
Pour ce qui est de l'accès aux services infrastructurels, l'Afrique est bien à la traîne par rapport aux autres régions en développement. La faiblesse des infrastructures physiques est une entrave majeure à l'intégration efficace des pays africains dans le système commercial mondial. Le mauvais état des infrastructures explique le coût élevé des échanges que l'Afrique, et en particulier les pays africains enclavés, subissent par rapport aux autres régions. Le mauvais état des infrastructures représente 40 % des coûts de transport pour les pays côtiers et 60 % pour les pays enclavés. L'Afrique semble n'avoir pas réussi à préserver les acquis obtenus pendant trois décennies jusqu'en 2000. À cet égard, un certain nombre de pays ne parviennent pas à étendre les services assez rapidement face à l'accélération de la croissance démographique et de l'urbanisation. Si les tendances actuelles se maintiennent, il est probable que l'Afrique se retrouve bien plus à la traîne encore par rapport aux autres régions en développement, ce qui retarderait d'un demi-siècle ou plus l'accès universel pour bon nombre de pays²⁵.

La pénétration du téléphone mobile en Afrique ne cesse d'augmenter, le taux de pénétration étant estimé à 37 % en 2010, et les prévisions établissant ce taux à 56 % d'ici 2014. L'abonnement au téléphone mobile

24 Page (2010).

25 AICD, (2008), Access, Affordability, and Alternatives : Modern Infrastructure Services in Africa.

Graphique 11 | Afrique - Abonnements au téléphone cellulaire pour 1 000 habitants (Post payé et pré payé)



Source : BAD, d'après les données de l'UIT.

devrait passer de 480 pour 1 000 habitants en 2010 à 1 405 pour 1 000 habitants en 2060 (Graphique 11). La couverture haut-débit pour les TIC s'est également améliorée au cours des cinq dernières années, passant de 0,1 % de la population en 2005 à 7 % en 2010. Les projections font état d'une accélération vertigineuse de cette tendance pour atteindre 99 % de la population en 2060 (Graphique 5).

Une des contraintes entravant l'amélioration de la pénétration des TIC en Afrique est le faible taux d'électrification. Le taux d'électrification en Afrique était estimé à 42 % en 2009, avec une couverture de 69 % et de 25 % dans les zones urbaines et les zones rurales, respectivement. Les projections disponibles concernant les taux d'électrification font ressortir une tendance constante à la hausse au cours des trois décennies à venir pour atteindre un taux de 51 % en 2030²⁶.

L'infrastructure de transport joue un rôle essentiel dans l'intégration, le commerce intra-africain et le développement en général. Le développement de l'infrastructure routière en Afrique est d'un niveau tout à fait faible, aussi bien en termes de quantité qu'en termes de qualité et d'accès. Moins de 20 % des routes sont actuellement revêtues, et une étude conduite par la Banque mondiale est parvenue à la conclusion qu'une proportion

significative des réseaux routiers construits dans les années 70 et 80 était en mauvais état, faute d'entretien. Pour remédier à la situation, les gouvernements africains devraient tirer parti de l'intérêt renouvelé des donateurs et des investisseurs intervenant dans le secteur de l'infrastructure pour développer les réseaux routiers. Il est également nécessaire de mettre en œuvre des réformes significatives pour améliorer et entretenir l'infrastructure routière au cours des prochaines décennies.

Le système de transport ferroviaire en Afrique est hétérogène, avec une interconnexion insuffisante. Il existe un réseau d'environ 83 987 km de voies ferrées dans une région d'environ 30,3 millions de km². Cependant, le système ferroviaire africain peut être étendu et peut jouer un rôle de catalyseur dans l'intégration régionale, le commerce intra-africain et le développement économique, si les barrières actuelles entre les régions et les pays sont éliminées²⁷.

D'autres analyses des déficits infrastructurels en Afrique ont abouti à des conclusions intéressantes.

- Les réseaux d'infrastructure en Afrique sont de plus en plus à la traîne par rapport à ceux des autres régions en développement et sont caractérisés par des chaînons manquants régionaux et par la stagnation de l'accès pour les ménages.

26 Abeeku Brew-Hammond, (2007), Challenges to Increasing Access to Modern Energy Services in Africa.

27 Banque mondiale : Workshop on Africa Infrastructure Country Diagnostic.

- Les réseaux d'infrastructure en Afrique sont de plus en plus à la traîne par rapport à ceux des autres régions en développement et sont caractérisés par des chaînons manquants régionaux et par la stagnation de l'accès pour les ménages.
- La géographie économique difficile de l'Afrique pose des défis particuliers pour le développement de l'infrastructure.
- Les services d'infrastructure en Afrique sont deux fois plus coûteux qu'ailleurs, ce qui témoigne à la fois de l'absence d'économies d'échelle dans la production, et de fortes marges bénéficiaires résultant du manque de concurrence.
- L'électricité est de loin le problème majeur de l'Afrique en matière d'infrastructure, pas moins de 30 pays africains étant confrontés à des pénuries d'énergie sur une base régulière et bon nombre d'entre eux payant le prix fort pour l'approvisionnement d'urgence en électricité.
- L'Afrique dispose de nombreux ports, mais bien peu parmi eux sont capables de gérer des navires modernes, de grand tonnage.
- De nombreux ports sont engorgés, le temps d'escale moyen en Afrique étant deux fois supérieur à ce qu'il est en Europe.
- Pour couvrir les besoins de l'Afrique dans le domaine de l'infrastructure, il faudrait environ 93 milliards d'USD par an, dont un tiers pour la maintenance.
- Le défi à relever dans le domaine de l'infrastructure varie considérablement selon le type de pays, dans la mesure où les États fragiles font face à un fardeau

impossible à supporter et où même les pays nantis en ressources sont à la traîne, en dépit de leurs richesses.

- Une grande partie de l'infrastructure en Afrique est financée par des ressources intérieures, le budget de l'administration centrale étant la principale source d'investissement dans l'infrastructure.
- Même avec des gains en efficacité, l'Afrique serait toujours confrontée à un déficit de financement de l'infrastructure de l'ordre de 31 milliards d'USD par an, en particulier pour ce qui est de l'électricité.

3.5 FACTEURS HUMAINS DE CHANGEMENT

Trois facteurs humains auront un impact sur l'Afrique au cours des 50 prochaines années : le retard dans la transition démographique ; le fardeau du sida ; et l'accès aux terres et le régime foncier. Chacun de ces facteurs jouera un rôle majeur dans la détermination des possibilités à saisir et des contraintes à éliminer par le continent.

3.5.1 Transition démographique

Par rapport aux autres régions en développement, l'Afrique accuse un retard dans la transition démographique, avec des variations considérables d'un pays à l'autre²⁶.

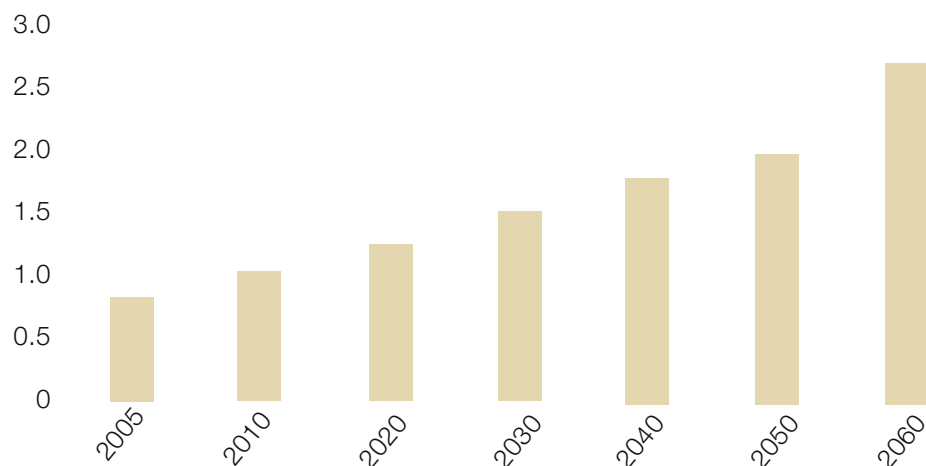
Selon les prévisions, la population de l'Afrique devrait atteindre 2,7 milliards d'habitants en 2060, contre 1 milliard d'habitants en 2010 (Graphique 12).

26 Abeeku Brew-Hammond, (2007), Challenges to Increasing Access to Modern Energy Services in Africa.

27 World Bank (2009).

28 Guengant (2010).

Graphique 12 | Afrique - Population totale (En milliards)



Source : BAD basé sur les données de la Division sur la population des Nations unies.

Il ressort des prévisions que le taux de croissance démographique baissera, suivant en cela une trajectoire similaire à celle des autres grandes régions du monde. Toutefois, la taille globale de la population continuera d'augmenter, dépassant celle de la Chine et de l'Inde²⁹.

Les prévisions sont basées sur la baisse variée des taux de fécondité dans les différents pays. Un taux de croissance démographique constante plus rapide de 2,3 %, tel que celui qu'a enregistré l'Afrique en 2010, entraînerait le doublement de la population dans un délai d'environ 30 ans. Mais avec la baisse du taux de fécondité total, le taux de croissance démographique, pour l'ensemble de l'Afrique, diminuera pour tomber à 1 % par an d'ici à 2060.

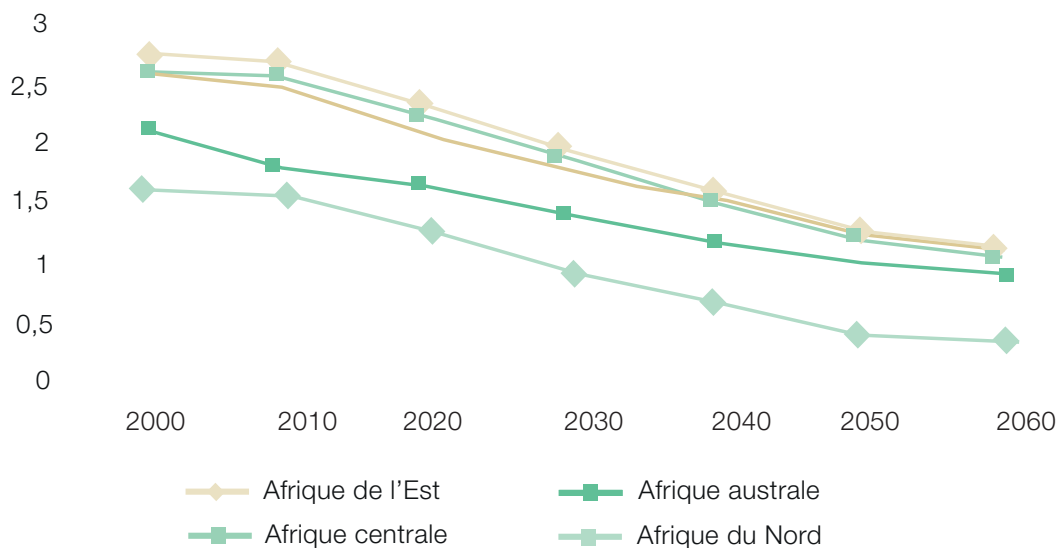
Presque toutes les sous-régions d'Afrique connaîtront la même dynamique en matière de croissance démographique, à l'exception de l'Afrique du Nord où la croissance démographique baissera rapidement pour tomber à tout juste 0,3 % par an d'ici à 2060.

Toutefois, tel que cela ressort du Graphique 13, dans deux sous-régions du continent, à savoir l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest, la croissance démographique devrait être soutenue entre 2010 et 2060, la population de ces sous-régions triplant pratiquement. Dans ces sous-régions, les taux de croissance démographique au cours de cette période seront légèrement supérieurs à la moyenne continentale, ce qui s'explique en partie par des taux de fécondité plus élevés. Ces sous-régions abritent déjà la majeure partie de la population du continent, et leur part de la population africaine devrait passer de 55,3 % en 2010 à 64 % en 2060. La population des deux sous-régions réunies atteindra environ 1 milliard d'habitants en 2040 et 1,7 milliard au plus tard en 2060 (Graphique 14).

Un aspect positif de son retard dans le changement démographique est que l'Afrique pourrait bénéficier de ce qu'on appelle le « dividende démographique », c'est-à-dire l'augmentation du ratio population en âge de travailler/population non active.

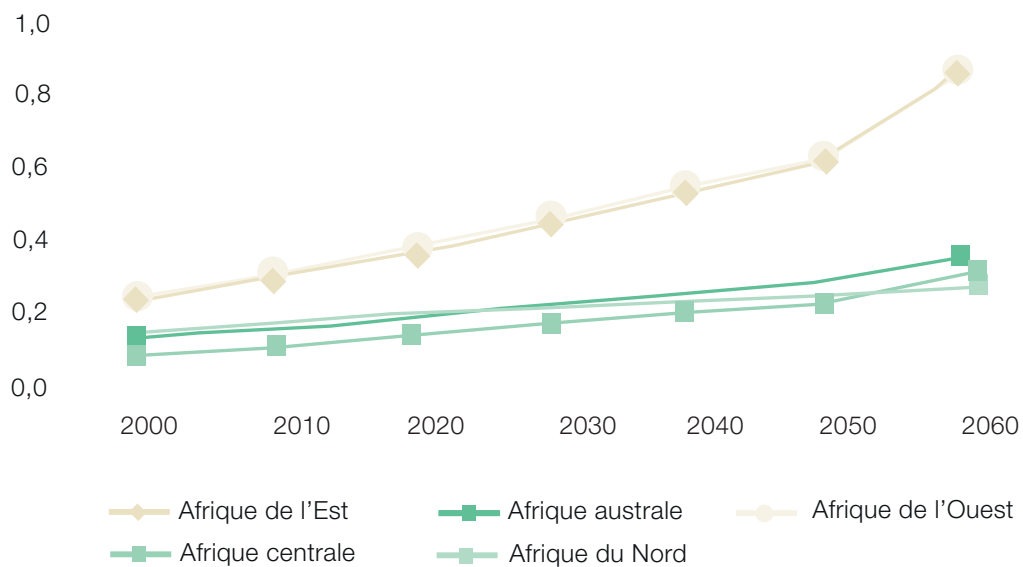
29 African Development Bank (2010): "Africa Vision 2060", Tunis.

Graphique 13 | Taux de croissance par région (En pourcentage)



Source : BAD basé sur les données de la Division sur la population des Nations unies.

Graphique 14 | Afrique - Population par région (En milliards)

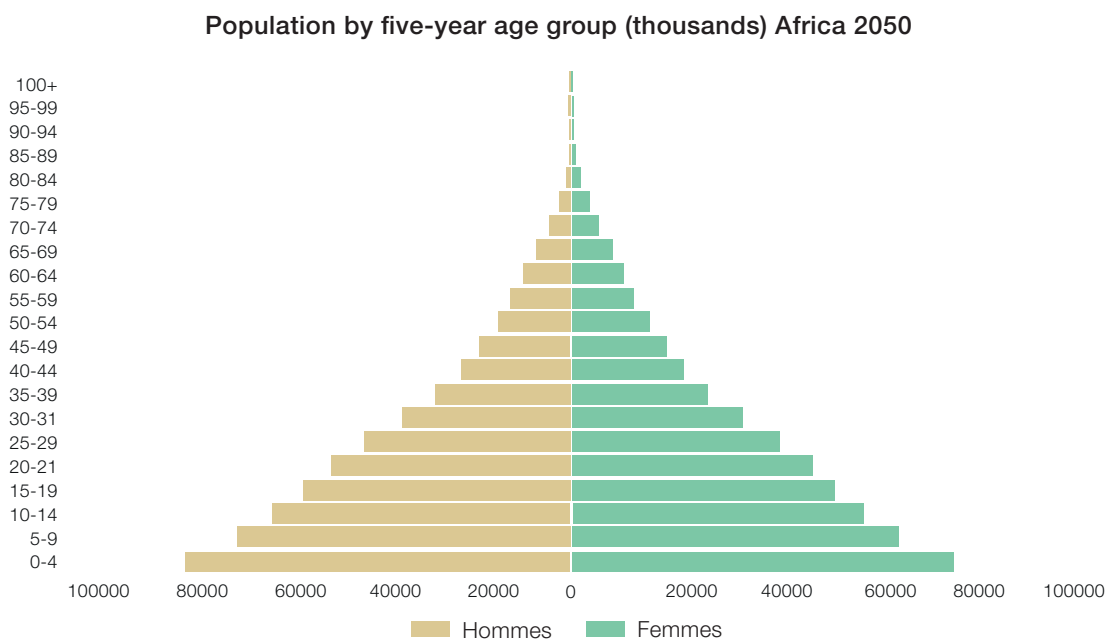


Source : BAD basé sur les données de la Division sur la population des Nations unies.

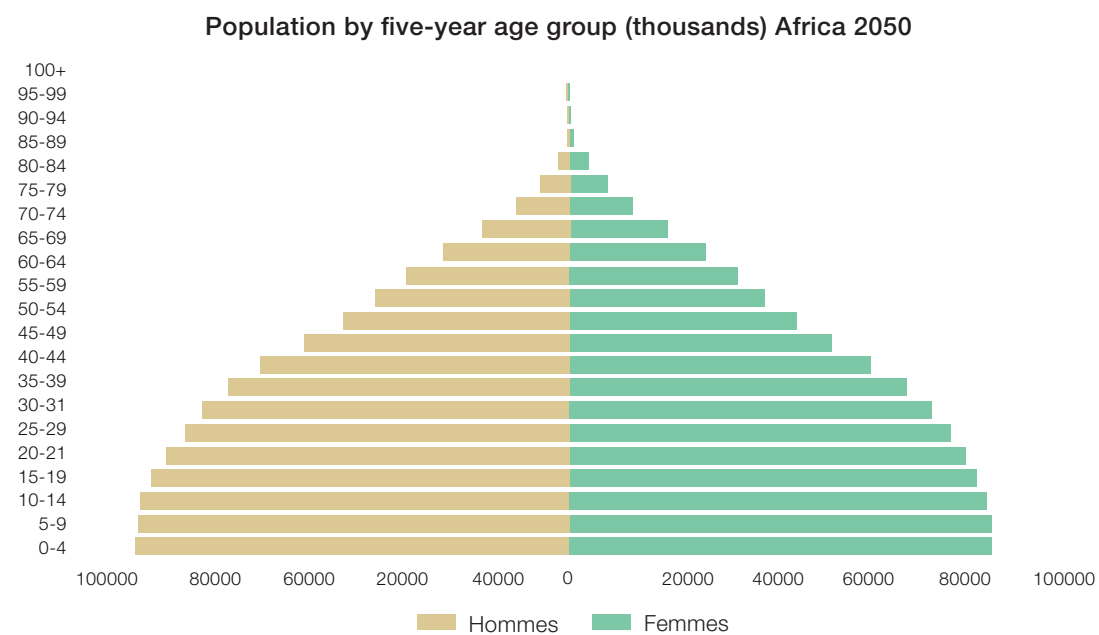
La moitié de la population africaine est âgée de 17 ans ou moins, et la population active de la tranche d'âge de 15 à 64 ans triplera entre 2005 et 2060 (Graphiques 15a et 15b). Le dividende démographique

peut se traduire par une augmentation de la main-d'œuvre, une baisse du rapport âge/personnes à charge, une augmentation de l'épargne nationale, et une accélération de l'urbanisation.

Graphique 15a Population de l'Afrique en 2010 par groupe de 5 ans (Par milliers)



Graphique 15b Population de l'Afrique en 2050 par groupe de 5 ans (Par milliers)



Tous ces facteurs peuvent conduire à l'accroissement de la productivité et à l'accélération de la croissance économique. Toutefois, ce « cercle vertueux » n'est pas automatique et dépend d'autres facteurs : la main-

d'œuvre doit être bien - éduquée, l'épargne nationale doit être mobilisée avec efficacité, et des politiques économiques et de bonne gouvernance appropriées doivent être adoptées³⁰.

30 Guengant (2010).

Le dividende démographique gagnera également en importance et jouera un rôle accru dans le développement socio-économique des classes moyennes du continent africain. Ces classes moyennes, qui sont plus fortes dans les pays ayant un secteur privé dynamique et en pleine expansion, sont cruciales non seulement pour la croissance économique mais encore pour le renforcement de la démocratie. La classe moyenne émergente du continent qui, selon certaines estimations, correspond approximativement à la taille de la classe moyenne en Inde ou en Chine (voir, par exemple, Mahajan, 2009), continuera à croître, passant de 355 millions (soit 34 % de la population de l'Afrique) en 2010 à 1,1 milliard (soit 42 % de la population) en 2060 (Graphique 3). Cette classe moyenne, assumera le rôle traditionnel des classes moyennes américaines et européennes en étant constitué des principaux consommateurs, et en jouant un rôle décisif dans le rééquilibrage de l'économie africaine. Les dépenses de consommation en Afrique, principalement par la classe moyenne, ont atteint en 2008 un montant estimé à 680 milliards d'USD en dépenses annuelles (calculé sur la base d'une consommation par habitant de plus de 2 USD) - soit près d'un quart du PIB de l'Afrique, calculé sur la base de la parité du pouvoir d'achat. En 2030, l'Afrique atteindra probablement 2,2 mille milliards d'USD, ce qui correspond à environ 3 % de la consommation mondiale.

3.5.2 Le fardeau du sida

Avec environ 12 % seulement de la population mondiale, l'Afrique subsaharienne supporte plus de deux tiers du fardeau mondial des maladies infectieuses et parasitaires. Neuf sur dix décès d'enfants dus au paludisme dans le monde sont enregistrés en Afrique, tout comme neuf sur dix décès d'enfants imputables au VIH/sida, et la moitié des décès d'enfants dus à la diarrhée et la pneumonie. Si l'on peut s'attendre à des progrès majeurs dans la lutte contre la majorité des maladies infectieuses et parasitaires, le VIH/sida représente un défi particulier pour le continent, en particulier pour l'Afrique subsaharienne.

Le sida demeurera un défi exceptionnel

L'émergence du VIH/sida en tant que pandémie dans les années 80 a davantage alourdi le fardeau de la maladie supporté par l'Afrique. Bien que le VIH, qui est le virus causant le sida, ait été identifié et signalé dans chaque continent depuis le diagnostic initial de cette affection, l'Afrique est la région la plus durement touchée. Selon les données les plus récentes de l'ONUSIDA, 67 % de toutes les infections au VIH dans le monde sont enregistrées en Afrique subsaharienne, tout comme 68 % des nouvelles infections chez les adultes et 91 % des nouvelles infections chez les enfants. En 2008, 72 % des décès dus au sida dans le monde ont eu lieu en Afrique. Dans les pays où la prévalence du VIH est élevée, l'espérance de vie à la naissance a baissé, parfois de façon spectaculaire ; les taux de mortalité des adultes et des enfants ont substantiellement augmenté ; et le taux de croissance démographique a baissé.

Le VIH/sida, en tant qu'épidémie, revêt un caractère exceptionnel dans la mesure où il ne cesse de se propager depuis près de 30 ans. C'est ce qui fait la différence entre le VIH/sida et d'autres pandémies telles que le SRAS, la grippe aviaire, la fièvre à virus Ebola et la grippe. Contrairement à certaines autres épidémies, dans le cas du VIH/sida, le comportement humain joue un rôle important dans la détermination du risque. En Afrique (et ailleurs), où le principal mode de transmission est la voie sexuelle, le risque individuel d'infection peut être élevé, en l'absence de mesures de prévention efficaces. Pour riposter contre cette épidémie, il est nécessaire de mettre en œuvre des interventions au-delà du domaine traditionnel de la santé publique, c'est-à-dire des interventions ciblant les traits comportementaux et représentant d'énormes défis socioculturels.

L'impact démographique du sida aura une incidence sur les perspectives économiques futures

L'épidémie de VIH/sida peut changer la trajectoire du développement de l'Afrique à long terme, du fait

de son impact sur les paramètres démographiques et les structures sociales et économiques. Les groupes les plus durement touchés par le sida sont les nourrissons et les populations en âge de travailler. Les taux de mortalité infantile ont augmenté dans au moins 40 pays d'Afrique subsaharienne entre 2002 et 2010, du fait du sida. En Afrique australe, les effets combinés des décès prématurés et de la réduction de la fécondité chez les femmes séropositives ont fait baisser les taux de croissance démographique et ont modifié la structure démographique.

Contrairement à d'autres maladies infectieuses et parasitaires telles que le paludisme et la tuberculose, une des principales caractéristiques de la pandémie du VIH/sida est sa concentration dans la population en âge de travailler (tranche d'âge de 15 à 49 ans). Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour 2005, plus de 16 millions d'hommes et de femmes d'Afrique en âge de travailler (tranche d'âge de 15 à 64 ans) vivaient avec le VIH/sida, dont plus de 2,4 millions n'étaient plus capables de travailler. Selon les mêmes estimations, depuis son éclatement, cette pandémie a entraîné la perte de plus de 19 millions d'adultes en âge de travailler, soit 10,6 millions d'hommes et 8,6 millions de femmes, ce qui représente plus de 6 % de la main-d'œuvre totale de la région.

Le VIH/sida accentuera l'épuisement du capital humain, du fait des décès prématurés de travailleurs qualifiés. Le sida a déjà entraîné la perte d'un grand nombre de travailleurs qualifiés et de professionnels aussi bien du secteur public que du secteur privé (fonctionnaires, enseignants, personnels en tenue, personnels médicaux, ingénieurs) dans plusieurs pays à prévalence élevée. Toutefois, son plein impact va au-delà de la main-d'œuvre, dans la mesure où il y a également de profondes implications pour la structure des familles et l'intégrité des communautés.³¹

3.5.3 Régime foncier et accès aux terres

Les tendances récentes en Afrique subsaharienne, aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines, donnent à penser que les institutions régissant l'accès aux terres pourraient devenir une source majeure de tensions au cours des décennies à venir.

Le régime foncier doit être à même de répondre aux pressions démographiques, physiques et économiques. Toutefois, le processus de changement est généralement très lent, et les contraintes sociales entravant l'action publique peuvent être importantes.

Le régime foncier détermine la façon dont une société traite certaines questions telles que la propriété foncière privée et la baisse correspondante de la propriété foncière communautaire et coutumière ; la concentration de la propriété foncière (par le biais d'investissements intérieurs et étrangers) ; la fragmentation des terres coutumières dans les zones exposées à une forte pression démographique ; et la modernisation du régime foncier, en réponse à l'expansion spatiale de l'habitat urbain informel.

Les tensions résultant de la rareté des terres, de la densité de la population et de la dégradation des sols auront une incidence sur l'accès aux terres dans toutes les régions d'Afrique au cours des cinq prochaines décennies. Les lenteurs dans la transition démographique et la baisse de la fertilité des sols exerceront une pression accrue sur le régime foncier. Le manque de régulation des marchés fonciers et les insuffisances des politiques de gestion et d'administration des terres pourraient accroître les inégalités en matière d'accès aux terres et entraîner un plus grand nombre de conflits fonciers aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Il y a également de sérieux risques d'accaparement des terres et de privatisation des terres communautaires.

31 Lisk (2010).

Il est urgent et nécessaire d'améliorer la gouvernance de la gestion des terres et de renforcer la régulation des marchés fonciers afin de limiter l'ampleur des conflits fonciers. De nouvelles formes de gouvernance seront nécessaires pour améliorer le règlement des conflits, la régulation des marchés fonciers et la planification urbaine.

3.6 SECTEUR PRIVÉ ET DÉMOCRATISATION

3.6.1 Secteur privé

Une des conséquences de la réforme économique en Afrique au cours des années 90 a été la plus grande ouverture en direction du secteur privé, en tant que principal moteur de croissance, contrairement aux stratégies de développement antérieures. Les rôles respectifs des pouvoirs publics et du secteur privé dans l'activité et la gestion économiques ont été clarifiés. La stabilité macroéconomique, la libéralisation du commerce et des taux de change, et les nouvelles politiques et incitations en faveur du secteur privé ont contribué à renforcer la crédibilité et à créer un environnement favorable pour le développement du secteur privé. Cette approche a permis de renforcer la confiance du secteur privé (national et étranger) à l'égard de l'économie africaine, en plus de promouvoir des investissements privés d'un niveau substantiel. La croissance enregistrée récemment par les économies africaines est imputable dans une grande mesure au secteur privé. En dépit de l'augmentation de l'aide extérieure, des réformes entreprises par les pouvoirs publics et de la découverte de nouvelles ressources naturelles, c'est essentiellement l'action du secteur privé qui est à l'origine de l'accélération de la croissance au cours des années 2000.

Pour que le secteur privé puisse jouer pleinement son rôle en tant que moteur de croissance et de réduction de la pauvreté en Afrique, il est nécessaire que les pays africains œuvrent à la création d'un environnement

propice pour un secteur privé dynamique, caractérisé par la promotion des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des activités à forte intensité de main-d'œuvre, aux côtés des grandes entreprises aussi bien dans les secteurs traditionnels que dans les nouvelles filières. À cette fin, il faudra améliorer le cadre juridique et réglementaire régissant la pratique des affaires, élargir l'accès aux financements, améliorer la gouvernance d'entreprise, renforcer le capital humain et le perfectionnement des compétences, et promouvoir l'esprit d'entreprise. Les améliorations notables de l'infrastructure tant «physique» qu'«immatérielle» et l'expansion des marchés grâce à l'intégration régionale devraient renforcer la dynamique en faveur de la croissance tirée par le secteur privé.

3.6.2 Démocratisation

La démocratie s'est de plus en plus enracinée en Afrique au cours des deux dernières décennies. En 2011, 18 pays africains étaient déjà considérés comme des démocraties électorales, contre quatre seulement en 1991³². La démocratie électorale a été institutionnalisée dans plusieurs pays africains, agissant comme un puissant facteur de croissance et de développement économiques.

L'on soutient généralement qu'il y a des liens mutuels entre la démocratie et le développement. L'Afrique ne peut pas se développer sans démocratie. La démocratie est nécessaire pour améliorer la gouvernance et gérer les tensions ethniques qui entravent et frustrant les efforts de développement sur le continent. Toutefois, dans le même temps, la démocratie ne peut pas être soutenue en Afrique sans des améliorations en termes de développement humain.

La démocratie et la bonne gouvernance concourent de plusieurs manières au développement économique. Les intérêts historiques et géostratégiques qui ont permis aux pays d'Asie de l'Est de se transformer en régimes plus autocratiques ne peuvent pas être repris dans le cas de l'Afrique.

32 USAID (2011): Africa, Democracy and Governance (version publiée sur le site web).

Il y a de plus en plus de preuves empiriques et de données statistiques montrant la corrélation étroite entre la démocratie, d'un côté, et la bonne gouvernance et le développement durable, de l'autre côté. Le Botswana et Maurice, les deux seuls pays africains qui sont demeurés démocratiques depuis leur accession à l'indépendance, ont enregistré une performance relativement bonne en matière de développement au cours des trois dernières décennies. Les pays africains qui se sont démocratisés au cours des années 90 ont réalisé quelques progrès en matière de développement, alors que les pays semi-démocratiques et autocratiques ont enregistré, en tant que groupe, une performance bien plus faible ou ont continué à régresser³³.

Ces preuves ne sont pas limitées à l'Afrique. Parmi les facteurs les plus importants expliquant les variations dans le revenu par habitant au cours des années 90 figurent diverses mesures favorisant l'ouverture politique et la bonne gouvernance³⁴.

Selon les estimations, la différence en matière d'ouverture politique entre la plupart des États africains démocratiques est associée à un déficit de croissance de plus de 4,5 % par an. Par ailleurs, les déficits budgétaires plus élevés, la répression financière et les primes du marché noir associées aux régimes politiquement fermés expliquent environ la moitié de la différence en matière de croissance entre l'Asie de l'Est et l'Afrique au cours des trois dernières décennies³⁵.

33 Diamond (2005): "Democracy, Development, and Good Governance: The inseparable links", paper presented at the maiden Annual Democracy and Governance Lecture of the Ghana Centre for Democratic Development, March 2005, Accra, Ghana.

34 Op cit Larry Diamond (2005).

35 Cité par Diamond (2005) op cit.

IV. Les conséquences

Il est probable que tous les facteurs de changement susmentionnés aient de profondes implications pour la trajectoire du développement de l'Afrique jusqu'en 2060. Toutefois, ces implications demeurent peu prévisibles, dans la mesure où elles dépendent de l'interaction entre ces différents facteurs. Dans la présente section, nous examinons certaines des hypothèses les plus probables.

4.1 L'URBANISATION VA S'ACCÉLÉRER

D'ici à 2060, la population de l'Afrique connaîtra un changement radical, du fait de l'exode des zones rurales vers les zones urbaines. En 2010, la population urbaine représentait près de 40 % de toute la population du continent, et ce taux pourrait passer à 50 % d'ici à 2030 et à 65 % en 2060. Dans cette configuration, la demande intérieure augmentera, du fait des nouvelles tendances de consommation. Les ventes intérieures augmenteront, à la faveur de la croissance de la classe moyenne, de l'amélioration des télécommunications et des opérations bancaires, et du développement de l'infrastructure en général.

Sur le plan régional, l'Afrique de l'Est devrait demeurer la sous-région la moins urbanisée. Pour sa part, l'Afrique centrale dépassera probablement l'Afrique australe en matière d'urbanisation d'ici à 2050. La croissance urbaine, habituellement liée à d'importants flux migratoires des zones rurales vers les zones urbaines, pose d'énormes défis pour le développement, dans la mesure où les migrants arrivant en ville doivent avoir accès aux terres, à l'infrastructure et aux services de base.

L'urbanisation rapide interviendra en réponse à la pression démographique croissante, à la détérioration probable de la productivité agricole, aux changements dans les avantages comparatifs et à la réduction des coûts de migration. D'ici à 2060, une grande partie de la population africaine résidera dans des métropoles côtières, comme c'est le cas en Asie et en Amérique

latine. Certains flux migratoires auront une dimension internationale, des pays enclavés vers les pays côtiers, et certains autres flux auront une dimension interne. Les villes côtières existantes seront confrontées au double défi de faire face à l'afflux des populations et de développer un secteur productif capable d'atteindre les degrés d'efficacité nécessaires pour appuyer la croissance de l'industrie et des services à forte valeur ajoutée.

Paradoxalement, en dépit des défis majeurs que pose l'urbanisation rapide, les villes africaines pourraient être *trop petites*. L'on estime que pour que l'Afrique soit compétitive dans les secteurs de la fabrication et des services à l'échelle mondiale, il faudra qu'en 2060, les villes africaines soient beaucoup plus grandes que celles d'aujourd'hui. Il en est ainsi parce que les grandes villes garantissent de puissantes économies d'échelle. Une règle empirique est que chaque fois que double la taille d'une ville, la productivité des activités qui y sont menées augmente d'environ 4 % à 8 %. Une société opérant dans une ville de 10 millions d'habitants supporte des coûts unitaires inférieurs d'environ 40 % par rapport à ceux qu'elle supporterait dans une ville de 100 000 habitants seulement.

L'émergence de grandes villes requiert une population de grande taille. En général, la taille d'une ville est liée à celle du pays. Si l'on fusionne deux pays identiques, la taille de la plus grande ville de chacun de ces pays augmente de 75 %, comme le confirme la comparaison de l'Inde et de l'Afrique subsaharienne. L'Inde est plus peuplée que l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, mais il s'agit d'un pays unique, alors que l'Afrique compte 54 entités politiques indépendantes. L'Inde compte deux villes de plus de 20 millions d'habitants. Lagos est la plus grande ville d'Afrique, avec 10 millions d'habitants, et est une ville du pays le plus peuplé du continent. Nairobi, une capitale africaine plus typique, compte environ 3 millions d'habitants. Les implications sont que la fragmentation politique de l'Afrique empêche l'émergence de grandes métropoles, sans possibilités de compétitivité à l'échelle mondiale³⁶.

36 Collier and Venables (2008).

4.2 LES FLUX MIGRATOIRES AUGMENTERONT

La mobilité de la population est une caractéristique permanente de l'histoire africaine, et il est probable que cette mobilité augmentera. La pression démographique, la persistance des inégalités de revenus, l'extension des réseaux des migrants, l'intensification croissante des communications et la capacité accrue à supporter le coût des migrations contribuent à accroître substantiellement la mobilité des travailleurs. En outre, les effets du changement climatique peuvent renforcer la nécessité d'émigrer des régions les plus durement touchées vers les villes de l'intérieur ou de l'extérieur du continent³⁷.

L'intensification des communications entre les pays contribuera à encourager les migrations, dans la mesure où elle aidera les individus des pays d'origine à mieux s'informer sur les pays de destination. À la faveur de l'accès à des informations plus exactes, les populations seront plus motivées pour émigrer et auront également à supporter des coûts moindres à ce sujet. En outre, l'amélioration des communications réduira les coûts psychologiques et sociologiques des migrations, dans la mesure où la communication avec les proches restés au pays d'origine deviendra de plus en plus facile.

Les déséquilibres démographiques croissants entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du Nord, ajoutés aux importants écarts entre les revenus, conduiront à de fortes pressions migratoires vers les pays industrialisés. Dans les pays développés, une proportion de 20 % de la population actuelle est âgée de 60 ans ou plus. Cette proportion passera à 32 % en 2060, avec deux personnes du troisième âge pour chaque enfant âgé de 0 à 14 ans. En l'absence d'une augmentation des taux de fécondité, il faudra recourir à l'immigration pour maintenir un ratio acceptable main-d'œuvre/pensionnaire. Selon les prévisions, il faudra à l'Union

européenne 1,6 million d'immigrés par an entre 2010 et 2060. À court et à moyen terme, le déficit peut être comblé avec les flux migratoires venant des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Toutefois, d'ici à 2060, ces pays se retrouveront eux-mêmes dans une position de plus en plus comparable à celle des pays d'Europe méridionale et passeront progressivement du statut de pays exportateurs à celui de pays importateurs de main-d'œuvre. L'Afrique dispose du potentiel démographique permettant de combler le déficit³⁸.

Toutefois, la majorité des migrants africains demeureront au sein du continent. Du point de vue historique, les principaux flux migratoires internes suivent la direction du sahel vers les pays côtiers, des pays d'Afrique australe vers l'Afrique du Sud, et d'Afrique subsaharienne vers la Libye. Le nombre de migrants internationaux intra-africains est passé de 7,9 millions en 1960 à 15,8 millions en 2005, et il est probable que les différences croissantes dans les revenus d'une région à l'autre contribueront à promouvoir l'intensification des flux migratoires au sein du continent. Compte tenu du fait que les coûts de la migration sont inversement liés à la distance, sans doute que de petites différences dans les revenus encourageront les migrations. Il restera également la mobilité forcée des personnes déplacées et des réfugiés (plus de 16 millions actuellement), du fait des conflits.

Les effets majeurs de l'accroissement des migrations sur les économies africaines seront probablement liés à l'augmentation des envois de fonds par les travailleurs migrants et à la migration de personnels hautement qualifiés. À l'échelle mondiale, les envois de fonds par les travailleurs migrants représentent une importante source de financement du développement, et en Afrique, ces envois revêtent une importance croissante. L'impact de la migration de personnels qualifiés et de la «fuite des cerveaux» sur le développement économique et social du continent est une question

37 Dadush (2010).

38 Dadush (2010).

qui suscite beaucoup de passion, mais qui ne réunit pas sur elle un consensus. Au titre des migrations, l'Afrique perd une proportion plus élevée de sa main-d'œuvre qualifiée et de l'ensemble de sa population plus que toute autre région en développement. Sur le plan positif, la migration de personnels qualifiés conduit à des envois de fonds et peut favoriser le développement des compétences. Elle peut également, par le biais de la diaspora, encourager le commerce, l'investissement et le transfert de connaissances. En dépit de ces gains, il y a la réduction des capacités institutionnelles, la perte de productivité des personnels concernés tels que les personnels de soins de santé, et la perte des investissements consentis dans le développement des compétences³⁹.

4.3 L'AGRICULTURE CONNAÎTRA PROBABLEMENT UN DÉCLIN

L'agriculture est le secteur dans lequel les facteurs globaux, physiques et humains, de changement pourraient davantage entraver la trajectoire vers 2060. Le réchauffement planétaire aura tendance à bénéficier à l'agriculture du Nord, tout en causant de sérieux dégâts à l'agriculture africaine⁴⁰. L'agriculture pluviale en Afrique est nettement plus sensible au climat que celle qui est pratiquée dans d'autres régions, et la dégradation des sols augmentera sensiblement, du fait de la pression démographique. D'ici à 2060, il y aura une diminution significative des terres se prêtant à l'agriculture pluviale et de la production céréalière potentielle.

Un certain nombre de simulations de l'impact des changements dans la production agricole sur les perspectives économiques de l'Afrique donnent à penser qu'entre 2010 et 2060, la croissance économique globale baisserait d'environ 3 % par an, uniquement du fait de l'impact du changement climatique sur l'agriculture. La baisse de la croissance économique, du fait de la réduction

de la production agricole, sera de l'ordre de 6 % en Afrique australe, de 4 % en Afrique du Nord et de 2 % en Afrique de l'Est. Par comparaison, la croissance en Asie ne baissera que de 1,2 %, tandis qu'elle augmentera légèrement aussi bien en Amérique du Nord que dans les pays de l'Union européenne⁴¹.

Les simulations prédisent également que, d'ici à 2060, le ratio prix des produits agricoles nationaux/prix des produits agricoles importés baissera en Amérique du Nord et dans l'Union européenne, mais qu'il augmentera substantiellement dans les pays en développement. Les augmentations les plus vertigineuses des prix seront enregistrées en Afrique australe, suivie de l'Afrique du Nord et du reste de l'Afrique subsaharienne, dans cet ordre.

4.4 LES RESSOURCES NATURELLES CONTINUERONT DE JOUER UN RÔLE IMPORTANT

D'ici à 2060, bon nombre d'opérations minières actuelles en Afrique auront épuisé leurs ressources naturelles. Les réserves de ressources renouvelables pourraient également s'épuiser sérieusement⁴². Cela ne signifie pas nécessairement qu'il y aura une baisse générale des recettes tirées des ressources naturelles en Afrique, mais plutôt que les possibilités offertes changeront, tant pour ce qui est de leur localisation que pour ce qui est de leur composition.

Pour les pays dont les atouts naturels se seraient épuisés, il y aura les enjeux de la transition. L'Afrique du Sud, par exemple, devra changer pour passer d'une économie nantie en ressources à une économie côtière pauvre en ressources. Une conséquence à cet égard est qu'en dépit de l'excellente infrastructure dont dispose l'Afrique du Sud, la majorité de cette infrastructure n'est pas bien implantée pour promouvoir une économie côtière à l'avenir. L'infrastructure et les industries

39 Lucas (2006); Page and Plaza (2006).

40 Collier, Conway and Venables (2008).

41 Asafu-Adjaye (2010).

42 Veit et al (2010); and Collier (2010).

essentielles de l'Afrique du Sud sont axées sur l'industrie minière, à plusieurs centaines de kilomètres de la côte. L'industrialisation dépendra de l'intégration dans les marchés mondiaux et sera ainsi concentrée dans les principaux ports de Durban, du Cap et d'East London. L'infrastructure et l'habitat devront tous deux être améliorés dans ces localités. De même, le défi à relever par l'économie nigériane au cours des deux à trois prochaines décennies portera sur l'utilisation des recettes pétrolières pour financer des investissements massifs dans l'infrastructure dont Lagos aura besoin pour devenir une métropole productive.

Certains pays aujourd'hui démunis deviendront des pays nantis en ressources, à la suite de nouvelles

découvertes et de l'évolution des tendances mondiales de la demande. Pour ces économies, les défis majeurs porteront sur la façon de traiter la volatilité et de gérer les nouvelles richesses en ressources pour les mettre au service du développement à long terme. Notre appréhension de l'importance des chocs liés aux termes de l'échange en Afrique subsaharienne évolue. Les données historiques montrent que les chocs exogènes constituent d'importants facteurs de croissance, et leur gestion revêtira une importance cruciale. Compte tenu de la faible performance globale antérieure en matière de gestion des ressources naturelles, il faudrait un changement majeur d'approche dans les politiques régissant les finances publiques de manière à instituer un système judicieux de gestion des ressources⁴³.

43 Collier and Goderis (2007).

V. Choix des politiques et stratégie

D'ici à 2060, ces changements auront transformé les possibilités que l'Afrique doit saisir et les défis qu'elle doit relever. Le degré d'impact sur les différents pays africains et sur l'Afrique dans son ensemble dépendra en grande partie des réponses qu'ils apporteront sous forme de politiques adoptées. À cet égard, les pays africains devront opérer un grand nombre de choix importants, dont certains à l'échelon national, et d'autres, collectivement.

5.1 RÉPONSES À L'ÉCHELON NATIONAL

De nombreuses réponses aux changements devront s'opérer au niveau national. Dans un avenir prévisible, les États, en tant que nations, continueront à être les acteurs dominants dans la définition des politiques et initiatives publiques ayant une incidence sur leurs populations. La portée et l'échelle des défis à relever et des possibilités à saisir par les pays africains donnent à penser qu'il faudra des changements précoces et décisifs dans les politiques et initiatives publiques.

Investir dans les villes

A bien des égards, l'Afrique a négligé ses villes. Elle ne peut pas se permettre de continuer à le faire, si les hypothèses évoquées ci-dessus en matière d'urbanisation venaient à se concrétiser. Bien que la taille modeste des pays puisse empêcher les villes côtières d'Afrique d'atteindre la dimension de celles d'Asie, la principale ville commerciale de la plupart des économies côtières africaines devrait voir sa taille au moins doubler sinon tripler d'ici à 2060. Le premier risque lié à une telle croissance rapide est qu'elle se réalisera en grande partie de façon peu planifiée. Très peu de villes africaines se sont dotées d'administrations municipales capables de mener une réflexion sur l'ensemble complexe de décisions coordonnées à prendre pour faire face à l'explosion de la croissance urbaine. Les administrations centrales n'ont pas non plus réussi à relever le défi de l'urbanisation.

L'Afrique devra mettre en place des politiques et des institutions pour appuyer la croissance urbaine. La politique urbaine devrait viser principalement à aider les villes à réaliser des économies d'agglomération, tout en réduisant les coûts liés à la congestion croissante. Le régime foncier et les droits de propriété sont les principaux instruments d'une croissance urbaine efficiente. Les institutions régissant les droits de propriété sont le fondement d'une urbanisation rapide et viable. Sans sécurisation des droits fonciers et des droits de propriété, les transactions foncières et l'urbanisation ont tendance à créer des divisions. Dans bon nombre de pays, les droits fonciers dans les zones urbaines ne sont pas clairement définis ou le marché y afférent n'est pas bien établi. Dans ces cas, des mesures juridiques doivent être arrêtées pour débloquer la libération des terres aux fins de construction de bâtiments. En Afrique, où les institutions coutumières régissent entre 90 % et 98 % des terres, les politiques visant à officialiser le régime foncier doivent couvrir initialement les systèmes coutumiers, avant de couvrir progressivement les systèmes modernes d'enregistrement des terres⁴⁴.

Une fois établis les droits de propriété, il faudra procéder à la réglementation et à la planification de l'utilisation des terres dans la perspective de l'allocation des terres à différentes fins, notamment en évitant l'implantation d'industries hautement polluantes dans les zones résidentielles. Il faudra également veiller à l'intégration des utilisations privées et publiques des terres, notamment en réservant un espace pour l'infrastructure de transport dans les zones densément peuplées. Toutefois, si la réglementation est trop stricte, elle peut réduire les avantages des économies de densité et d'agglomération. Les initiatives politiques visant à réduire les coûts liés à la congestion devraient couvrir notamment les investissements dans l'infrastructure de transport en vue d'améliorer la connectivité, aussi bien au sein des villes qu'entre les villes, et les incitations en faveur de décisions socialement efficaces en matière d'implantation des entreprises⁴⁵.

44 Durand-Lasserre and Le Roy (2010).

45 World Bank (2009).

L'urbanisation imposera des demandes croissantes à l'industrie des travaux publics et du bâtiment en Afrique, dont la faible activité a sérieusement entravé la fourniture efficiente de l'infrastructure et de l'habitat par le passé. Les augmentations soudaines de la demande entraînent des booms de l'immobilier, caractérisés par une augmentation substantielle des coûts unitaires. Le danger est que si l'on ne s'attaque pas aux coûts unitaires élevés par le biais de politiques appropriées, une augmentation significative des dépenses consacrées aux investissements se traduira, dans une grande mesure, par une hausse des coûts unitaires. Il faudra mettre officiellement en place des politiques régissant la fourniture d'intrants et de compétences pour s'attaquer aux contraintes liées à l'expansion de l'industrie de la construction⁴⁶.

Les facteurs non économiques associés à une croissance urbaine rapide posent également problèmes et nécessiteront des réponses sous forme de politiques appropriées. La diversité ethnique et religieuse ne manquera pas de s'accroître, à mesure que les migrations internes et internationales répondront aux opportunités économiques offertes désormais dans les villes et les zones côtières. Bien que les grandes villes puissent susciter le stress sur le plan social, elles sont à même de forger un nouveau sentiment d'appartenance commune, transcendant l'identité tribale. Les grandes villes ont la capacité de devenir des creusets sociaux. La matérialisation de cette hypothèse dépendra dans une grande mesure des décisions prises par les administrations municipales en matière de réglementation foncière. Au sein des villes, il pourrait être indiqué pour les administrations locales de décourager la création de quartiers résidentiels sur la base de l'appartenance ethnique. L'équité géographique dans la fourniture de services publics pourrait également se révéler cruciale pour réduire les tensions ethniques au sein des villes.

Gérer les migrations

Les migrations deviendront un aspect de plus en plus significatif du paysage humain et économique de l'Afrique d'ici à 2060. Étant donné que la décision de migrer est prise individuellement face à des

incitations, les tentatives visant à maîtriser les flux migratoires, par exemple en exigeant les visas de sortie, ont systématiquement échoué, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent. Par contre, les facteurs démographiques et économiques, susceptibles de stimuler les migrations d'ici à 2060, devraient être une possibilité à saisir pour gérer les flux migratoires de façon à en maximiser les avantages pour les pays d'origine, tout en minimisant leurs coûts.

La question la plus intrigante que soulève le concept de gestion des flux migratoires est celle de savoir si certaines économies africaines, en particulier les économies sans littoral, pourraient être à même de faire des migrations un volet d'une stratégie de développement cohérente. À cette fin, il faudrait investir dans l'éducation pour développer les compétences pertinentes. Il faudrait peut-être également des initiatives multilatérales pour ce qui est du mode 4 (la fourniture d'un service par un prestataire de service sur le territoire d'un membre, grâce à la présence de personnes physiques ressortissantes d'un pays membre partie à l'Accord général sur le commerce des services – AGCS).

L'Afrique compte un certain nombre de pays enclavés et peu nantis en ressources, avec de très faibles perspectives de développement pour accéder au statut de pays à revenu intermédiaire. Il est très prometteur de considérer les migrations comme la solution aux problèmes de développement de ces pays, et non comme un symptôme de leurs problèmes.

Pour garantir l'avenir économique des pays africains sans littoral et peu nantis en ressources, il faudra probablement que ces pays se spécialisent dans l'exportation de biens et de services de forte valeur par rapport aux coûts du transport, et notamment de biens et services reposant sur des compétences humaines de haut niveau. Il ne doit pas y avoir de compromis, en termes de politiques, entre une stratégie de promotion de l'exportation de biens et services reposant sur des compétences humaines et l'exportation directe de telles compétences. Il faudra également les mêmes investissements dans l'éducation et la formation, et

46 Collier (2010).

la faible disponibilité de bases factuelles donnent à penser que les possibilités offertes en matière de migration entraînent une augmentation de la demande de compétences. La baisse des coûts du transport, tout comme les investissements correspondants dans l'infrastructure du transport, peut favoriser aussi bien le commerce que les migrations. L'investissement agressif dans les compétences nécessaires pour le cybercommerce (tel que cela a été le cas au Rwanda) peut être une conséquence bénéfique, si cela ne vise pas expressément un objectif, de la fourniture des compétences linguistiques et interpersonnelles nécessaires pour permettre aux nationaux de soutenir la concurrence sur les marchés du travail étrangers. Il faudra donc que les pouvoirs publics, qui envisagent de mettre en place des stratégies axées sur les migrations, en définissent clairement les implications institutionnelles et politiques, et réunissent les bases factuelles permettant de comprendre les coûts et les avantages à long terme des migrations.

Les réponses sous forme de politiques appropriées aux migrations varieront en fonction du type de migration (migration de personnels qualifiés ou migration de personnels non qualifiés, migration permanente ou migration circulaire) et de ses conséquences économiques. Certaines interventions sont raisonnablement franches et s'appuient sur des bases factuelles suffisantes. À titre d'exemple, les réformes ciblant le secteur financier et visant à étendre les services bancaires formels aux zones rurales et à offrir un plus large éventail d'instruments financiers aux petits épargnants peuvent contribuer à faire augmenter la part des envois de fonds par les travailleurs migrants, qui est injectée dans le système financier formel, et à renforcer les marchés financiers. Les politiques activement mises en œuvre pour encourager le retour physique ou virtuel des migrants qualifiés, telles que les politiques lancées récemment au Ghana et au Nigeria, offrent la possibilité d'utiliser la diaspora comme un agent de développement⁴⁷.

À l'heure actuelle, peut-être le domaine le plus controversé des politiques de migration est la solution appropriée à trouver à la fuite des cerveaux, en particulier à la migration des cadres de la santé

hautement qualifiés. Étant donné que nous ne disposons pas actuellement de bases factuelles suffisantes pour déterminer si l'impact net de la fuite des cerveaux sur l'économie est positif ou plutôt négatif, les réponses, sous forme de politiques, sont au mieux d'ordre spéculatif. Toutefois, un certain nombre d'enseignements tirés des politiques mises en œuvre dans des pays non africains, dont bon nombre ont trait à ce qu'il faut éviter de faire, sont pertinents pour la gestion de la fuite des cerveaux.

La fuite des cerveaux est rarement le problème de fond, en soi. Elle est généralement le symptôme d'autres problèmes de développement. En l'absence de mesures judicieuses destinées à relever les défis que posent l'éducation, les marchés du travail, les marchés financiers, les soins de santé et les finances publiques, il est peu probable que les actions visant à tirer parti des retombées et à minimiser les coûts de la migration de personnels qualifiés soient très efficaces. Ces actions pourraient même se révéler futiles. Les données factuelles disponibles donnent à penser que les politiques restreignant la mobilité des individus hautement qualifiés, que ce soit directement ou à travers des barrières instituées dans le système éducatif, ont peu de chance de fonctionner. Lorsqu'il est exigé que les diplômés servent leur pays pendant une certaine période après leur formation, il faut, dans ce cas, déterminer soigneusement les modalités et la durée de cette période afin d'éviter de créer l'effet pervers d'encourager la migration pour se dérober à cette exigence.

Les interventions pourraient contribuer efficacement à recouvrer une partie des coûts liés à la migration des personnels qualifiés, financés par les pouvoirs publics. Les carrières dans les filières de la médecine, du génie et dans d'autres domaines techniques se mondialisent rapidement. La formation dans ces filières a également tendance à être la plus coûteuse. Demander aux étudiants inscrits dans ces filières de supporter eux-mêmes une partie des coûts de leur formation semble être une approche équitable et efficiente. Par ailleurs, la fixation du montant des frais de scolarité, tenant compte du coût réel des études, limiterait l'admissibilité dans les institutions d'enseignement concernées, dans la mesure où

47 Page and Plaza (2006); and African Development Bank and World Bank (2011).

la plupart des pays africains ne disposent pas de marchés du crédit pour le financement des études. Une solution éventuelle serait un système de frais de scolarité à deux volets, prévoyant le recouvrement partiel (ou intégral) des coûts pour une partie des élèves et étudiants, et la gratuité de la scolarité pour l'autre partie. L'admissibilité dépendrait des résultats académiques et/ou des exigences de service public.

Il est possible qu'à long terme, une des conséquences politiques et sociales d'une diaspora de grande taille et permanente soit de réduire les facteurs confligènes, peut-être simplement par la dilution de l'identité ethnique chez les migrants rentrant dans leurs pays d'origine après avoir passé plusieurs années hors de leur contexte social traditionnel. L'octroi du droit de vote aux citoyens résidant à l'étranger, comme l'ont fait certains pays d'Amérique latine, pourrait également réduire l'audience des partis politiques créés sur une base ethnique et contribuer à l'avènement de nouveaux groupes d'intérêts politiques, avec à la clé la consolidation de l'identité nationale.

Transformer l'agriculture africaine

L'Afrique a besoin d'une révolution agricole. Compte tenu de l'augmentation prévue des besoins du continent en produits alimentaires et des contraintes limitant l'accélération de la croissance agricole, l'amélioration des rendements agricoles revêt une importance cruciale. Il est également nécessaire d'accroître la productivité agricole pour faire face à la concurrence des pays non africains et contribuer à la réduction des prix des produits agricoles, sans taxer les petits exploitants agricoles. Sauf pour ce qui est du coton, l'Afrique a perdu sa compétitivité en ce qui concerne la plupart de ses produits agricoles destinés à l'exportation. Si les politiques actuelles sont maintenues, l'Afrique aura probablement perdu toute sa compétitivité concernant les produits agricoles d'ici à 2060⁴⁸.

Les chercheurs agricoles tirent de plus en plus la sonnette d'alarme concernant la baisse de la fertilité

des sols à long terme. Ils soulignent que cette baisse limite déjà la production agricole en Afrique où la situation ne cesse de se dégrader.

Une mesure à prendre dans l'immédiat consiste à mettre en place des mécanismes d'appui pour favoriser l'utilisation accrue de suppléments nutritionnels tels que les engrais dans la production agricole, comme convenu dans la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte en Afrique, adoptée par l'Union africaine en 2006. Cette déclaration exige la création de facilités nationales de garantie du crédit pour les intrants agricoles ; l'utilisation du système de « coupons » (subventions ciblées et limitées dans le temps) pour garantir l'accès des petits exploitants pauvres aux engrais ; la création de centres régionaux d'achat et de distribution d'engrais ; et l'élimination des barrières commerciales et des entraves à la production locale d'engrais.

Pour garantir l'adaptation au changement climatique, il faudra garantir l'accès des agriculteurs africains à de nouvelles variétés de cultures mieux adaptées aux conditions agro-climatiques en mutation. L'Afrique a besoin d'une « double révolution verte », qui combine l'intensification de la production agricole avec l'adaptation à la diversité des écosystèmes. Le continent n'était certes pas bien placé pour tirer parti de la révolution verte basée sur l'utilisation des produits chimiques, mais il est possible d'engager une révolution verte de deuxième génération dans laquelle le génie génétique permet de réaliser des gains de productivité comparables à ceux de la révolution des années 70, basée sur l'utilisation des produits chimiques⁴⁹.

Les technologies du génie génétique restent encore exclues du continent africain, alors que l'Afrique est la région qui pourrait tirer le meilleur parti des nouvelles technologies. Une révolution verte basée sur la biologie permettrait d'adapter les cultures au changement climatique, de tenir compte de la variation des écosystèmes, et d'introduire des cultures résistantes aux insectes nuisibles et aux charbons

48 Okello (2010).

49 Oyelaran-Oyeyinka and Sampath (2010); and Collier (2010).

qui s'attaquent bien plus aux cultures en Afrique que dans d'autres régions. Aussi longtemps que l'Afrique continuera d'interdire le génie génétique, très peu de recherches seront conduites sur les améliorations les plus pertinentes pour la région. Étant donné que la phase allant du lancement des recherches à la mise en application de leurs résultats est longue (une quinzaine d'années), il est nécessaire d'agir d'urgence. Si l'interdiction était levée au cours des toutes prochaines années, les nouvelles technologies ne seraient disponibles que vers 2030.

Même avec l'accélération des innovations agricoles, il faudra mettre en œuvre un grand nombre de réformes institutionnelles et politiques complémentaires pour transformer l'agriculture africaine. Au nombre des mesures les plus cruciales à prendre figurent les suivantes⁵⁰ :

- L'introduction de l'agriculture intensive, par la consolidation des acquis et la commercialisation ;
- La clarification de la nature et de la durée des revendications concernant les droits fonciers ; la formalisation des modalités des actes, des contrats et des titres fonciers ; et l'amélioration des modalités de documentation et d'appui des revendications ;
- L'élaboration de programmes d'éducation, de promotion et de sensibilisation, qui ciblent les utilisateurs des terres vivant dans la pauvreté et la précarité, et qui visent à les informer de leurs droits, en particulier les victimes de discrimination (notamment bon nombre de femmes et de groupes minoritaires).

Les systèmes d'innovation dans le domaine de l'agriculture doivent être adaptés pour couvrir l'éventail d'activités allant de la mise au point de nouvelles technologies agricoles appropriées à la diffusion des bonnes pratiques. Les pays devront élaborer des programmes nationaux de gestion durable des terres et des sols pour éviter la dégradation des sols et en inverser la tendance, notamment dans les régions densément peuplées. La conservation, la restauration et la gestion des sols jouent un rôle central dans l'augmentation des rendements agricoles. Il sera

également nécessaire d'investir dans l'irrigation et de passer de l'agriculture sèche à l'agriculture irriguée.

Éviter la malédiction des ressources

La gestion efficace des ressources naturelles doit continuer de figurer parmi les priorités des politiques officielles en Afrique. L'extraction des ressources contribue aux rentes économiques. Habituellement, les gouvernements fixent les règles régissant la taxation des investisseurs privés et leur accès aux rentes, d'où la nécessité d'institutions d'appui et de réglementation de l'investissement du secteur privé. Le défi à relever par les pouvoirs publics consiste à concevoir des politiques et règlements leur permettant de tirer des recettes suffisantes de l'exploitation des ressources naturelles, tout en continuant de fournir des incitations pour promouvoir et pérenniser l'investissement du secteur privé.

Les sociétés privées sont probablement plus indiquées que les pouvoirs publics pour conduire l'évaluation de la valeur d'une ressource. Dans l'attribution d'un contrat pour l'extraction des ressources, il est donc important de fournir aux sociétés des incitations pour les amener à donner des informations sur la valeur de ces ressources. Normalement, la meilleure façon de le faire est de procéder aux enchères. L'avantage des enchères est qu'en obligeant les sociétés à soutenir la concurrence dans un cadre commun, chaque société est encouragée à soumissionner en tenant compte autant que possible de la valeur réelle des droits d'extraction.

Toutefois, les investisseurs privés s'abstiendront de soumissionner pour l'extraction des ressources, s'ils estiment que les modalités de leurs contrats seront révisées par la suite. Le caractère exécutoire des contrats est tout aussi important que la divulgation de leur valeur. Souvent, les investisseurs n'ont pas confiance en la neutralité des tribunaux d'un pays donné dans le règlement des différends auxquels leurs propres gouvernements sont parties, ce qui donne à penser qu'il pourrait être utile d'explorer des mécanismes internationaux ou régionaux de règlement des différends.

50 Okello (2010).

Les pouvoirs publics des pays riches en ressources devront également adopter des approches distinctes pour l'utilisation des recettes publiques. Les recettes tirées de l'extraction des ressources ont un caractère temporaire, parce que les ressources naturelles s'épuiseront ou perdront de leur valeur à un moment donné. La réponse appropriée face au caractère temporaire de ces recettes est de promouvoir des taux d'épargne bien plus élevés à partir de ces recettes, plutôt qu'à partir des recettes fiscales normales.

L'épargne peut être investie de façon globale et dans l'économie nationale. Le choix à cet égard devrait être déterminé dans une grande mesure par les rendements relatifs de chaque type de ressources. L'idéal serait que les gouvernements se dotent de plans en matière de dépenses, dont chacun serait soumis à une évaluation rigoureuse en amont, c'est-à-dire à une analyse des coûts et des avantages sur le plan social. Toutefois, pour mettre en place une série de plans concernant les dépenses prioritaires et pour soumettre ces plans à une telle analyse, il faut des informations pertinentes et une expertise technique. Les investissements des gouvernements africains et de leurs partenaires au développement dans le renforcement des capacités techniques nécessaires pour évaluer les projets et programmes sont essentiels pour l'efficacité des programmes concernant les dépenses publiques.

Même lorsque les informations et les compétences techniques nécessaires sont disponibles, leur contrôle est crucial. Des incitations peu judicieuses peuvent amener les décideurs à agir d'une manière peu efficace, ou concourir à la corruption. Dans la conception des programmes ciblant les réformes institutionnelles dans les économies nanties en ressources, il faudrait absolument mener une réflexion et faire preuve d'imagination en ce qui concerne le renforcement du contrôle⁵¹.

Les pays ayant une perspective économique à long terme tireront le meilleur parti de leurs ressources pétrolières. Le développement et la maturité démocratiques ont tendance à favoriser l'émergence d'un consensus national sur les objectifs et la gestion

de l'économie. Les groupes privilégiant les objectifs à long terme œuvrent à la promotion de la gestion continue des ressources. Au nombre de ces groupes, l'on pourrait citer les organisations de la société civile, les parlements et les entreprises privées dont le fonctionnement est satisfaisant et qui servent d'agents œuvrant contre l'utilisation peu efficiente des ressources. Des agents externes peuvent également jouer un rôle dans le renforcement de la gestion économique pour éviter le syndrome hollandais⁵².

Accéder par le bas

Que doivent faire les économies africaines pour saisir la possibilité d'inverser la tendance à la baisse de ces 40 dernières années dans la production et l'exportation de biens manufacturés ? Il y a maintenant une riche documentation sur les efforts visant à améliorer le climat de l'investissement en Afrique⁵³. Une telle documentation est naturellement cruciale pour le succès de toute stratégie de concurrence à l'échelle mondiale. Des politiques structurelles et macroéconomiques appropriées permettent d'attirer plus facilement l'investissement privé, et bon nombre de pays africains n'ont pas encore achevé la mise en œuvre des réformes économiques générales nécessaires. Mais ces réformes politiques et institutionnelles pourraient ne pas être suffisantes. Compte tenu des limites de l'industrialisation, sur les plans spatial, productif et temporel, dès qu'une économie franchit le seuil de compétitivité, il peut y avoir une explosion dans son expansion industrielle, mais en dessous de ce seuil, la conséquence probable est la stagnation sur le plan industriel. Pour les pays se trouvant en dessous de ce seuil, il est probable que les efforts marginaux déployés pour renforcer la compétitivité soient vains.

Les réformes nécessaires que l'Afrique doit entreprendre pour faire son entrée, par le bas, dans l'économie mondiale peuvent être classées en deux catégories. La première catégorie est la moins sujette à controverse. Il s'agit des politiques visant à faire atteindre au capital humain et physique des économies africaines le seuil minimum requis pour soutenir la croissance industrielle, par le développement des compétences

51 Collier et Hoeffler (2008).

52 Benn Eifert et al (2003).

53 Voir par exemple les enquêtes Doing Business de la Banque mondiale ou le Rapport sur la compétitivité en Afrique de la BAD, le Forum économique mondial, et la Banque mondiale.

et de l'infrastructure. Un accord moindre se dégage en ce qui concerne la deuxième catégorie de réformes. Pour que l'Afrique apprenne à soutenir la concurrence sur la scène économique mondiale, les gouvernements africains devront mettre en place des stratégies pour accroître la productivité de l'ensemble du secteur industriel.

Le manque d'aptitudes appropriées a de sérieuses incidences sur les actions engagées pour accroître la compétitivité du secteur industriel africain. L'Afrique a remporté un succès considérable dans l'enseignement primaire, mais la qualité de cet enseignement a baissé, et il n'y a pas eu d'augmentations comparables des inscriptions dans le secondaire et le supérieur⁵⁴. L'Afrique a besoin de nouvelles compétences pour soutenir la concurrence et de nouvelles approches pour l'éducation post-primaire. Il est indispensable de parvenir à un accord international sur l'aune à laquelle doit être mesuré le succès en matière de développement du capital humain. Cette mesure du succès doit être plus nuancée que la cible actuelle des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'éducation dans le primaire. Il est également indispensable de renforcer l'accent mis sur la pertinence et la qualité de l'éducation, notamment en encourageant la fourniture par le secteur privé de services d'éducation dans les filières techniques et professionnelles et dans le supérieur.

L'Afrique est bien à la traîne en ce qui concerne la qualité et la couverture de l'infrastructure de base. Les changements dans la structure des dépenses publiques prioritaires, qui visent à augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée aux investissements requis dans l'infrastructure pour promouvoir la compétitivité industrielle, constituent une première étape clé. À cette fin, il faudra un accord avec la communauté internationale sur la nécessité de changer les priorités en matière d'aide afin de favoriser l'expansion du financement public des projets d'infrastructure. Les gouvernements devront également améliorer la qualité des investissements et de la prestation de services, en partie en encourageant l'investissement privé et les opérations du secteur privé.

54 Page (2009).

55 Bigsten et al (2004) and UNIDO (2009).

Une première mesure favorisant l'apprentissage de la concurrence serait de promouvoir un « boom des exportations ». Il y a de nombreuses bases factuelles montrant que les sociétés de fabrication africaines accroissent leur productivité par le biais des exportations⁵⁵. Lorsque l'accroissement de la productivité industrielle est lié aux enseignements tirés des exportations, une stratégie de promotion du « boom des exportations », basée sur un ensemble concerté d'investissements, de réformes politiques et institutionnelles visant à promouvoir l'exportation de produits manufacturés, peut permettre de promouvoir la compétitivité et d'accélérer la croissance. À cette fin, il faudra des initiatives coordonnées de la part de divers acteurs étatiques. Les infrastructures de transport, d'électricité et de communication devront être réorientées vers les marchés internationaux. Les institutions intervenant dans les exportations, qu'il s'agisse de l'administration douanière ou des organismes de promotion des exportations, devraient faire preuve de plus d'efficacité et de plus de responsabilité à l'égard des exportateurs. Il est nécessaire d'entreprendre des réformes institutionnelles en vue de rationaliser et réduire le coût de la logistique commerciale, et notamment de mettre en œuvre des mesures visant à accroître la concurrence entre les prestataires de services.

Par rapport à l'Asie, l'Afrique dispose de peu de groupements industriels, d'où la plus grande difficulté des sociétés africaines à soutenir la concurrence au niveau international. Une autre façon d'aider les sociétés africaines à accroître leur compétitivité consisterait à mettre en place des politiques pour encourager la constitution de groupements industriels, mais les décideurs doivent veiller à travailler en collaboration avec les forces du marché, plutôt que contre celles-ci, dans la conception des politiques de promotion du développement industriel sur le plan spatial. En fait, l'outil politique le plus important permettant de réaliser les externalités d'agglomération dans bon nombre de pays africains pourrait consister à supprimer les politiques de zonage et d'utilisation des terres dans les zones urbaines qui rendent coûteuse ou impossible l'implantation des sociétés les unes près des autres.

Compte tenu du faible niveau de la dynamique en faveur des exportations industrielles dans la plupart des pays africains, l'établissement de liens entre la promotion des exportations et les politiques spatiales dans les zones franches industrielles pourrait être une façon attrayante d'encourager l'agglomération. Peu de zones franches industrielles sont fonctionnelles en Afrique. La plupart des quelques zones fonctionnelles n'attirent pas un nombre suffisant de sociétés pour réaliser des économies d'agglomération, et dans bon nombre de cas, ces zones offrent des subventions excessives aux nouvelles sociétés qu'elles réussissent à attirer. Il ressort des études de cas menées que la concentration de l'investissement sur l'infrastructure de haute qualité dans une zone géographiquement limitée est d'une importance cruciale. Ces études montrent également que l'amélioration des services sociaux dans une zone industrielle pour les porter à des niveaux supérieurs aux normes nationales est hautement souhaitable.

5.2 RÉPONSES COLLECTIVES

Certaines réponses aux changements seront hors de la portée des pays pris individuellement et nécessiteront des mesures collectives. Certaines de ces mesures, telles que l'intégration régionale, seront prises avant tout par les pays africains eux-mêmes, tandis que d'autres nécessiteront la participation de la communauté internationale. La présente section passe en revue plusieurs réponses collectives potentielles aux changements.

Approfondir l'intégration régionale

D'ici à 2060, bon nombre des défis majeurs qui se posent à l'Afrique devront être relevés au niveau sous-régional, et il faudra une forme d'intégration plus poussée que la libéralisation du commerce des biens et services. L'intégration régionale revêt une importance particulière en Afrique, dans la mesure où le continent compte bon nombre de pays de petite taille.

Le problème principal n'est pas celui de la modeste taille des marchés intérieurs, qui peut être résolu en concentrant l'attention sur les marchés extérieurs. Au contraire, dans le contexte africain, l'intégration régionale est la clé pour résoudre trois autres

problèmes, dont un problème classique et deux problèmes plus récents.

Le problème classique est que l'Afrique est le continent qui compte le plus grand nombre de pays sans littoral. Dans ces pays, la prospérité est fondamentalement tributaire des pays voisins. Pour les exportateurs des pays sans littoral, le mauvais état de l'infrastructure dans les pays limitrophes côtiers, les différences dans la réglementation en matière de douane et de transport, l'inefficacité des procédures douanières et la taxation « informelle » le long des corridors de transport qui allongent les délais de transit jusqu'à la côte, tout en augmentant les coûts.

L'accès des pays sans littoral aux marchés mondiaux passe par des initiatives collectives ciblant par exemple l'infrastructure commune, la logistique commerciale et les services communs. En dépit de la pléthore d'organisations régionales en Afrique, les approches collectives visant à améliorer l'accès des pays sans littoral aux marchés se trouvent encore à un stade initial. Les progrès tangibles vers l'amélioration de la logistique commerciale sont plutôt lents. Les investissements dans l'infrastructure régionale sont entravés par la complexité technique des projets multinationaux et par la lenteur du processus décisionnel au niveau des différents gouvernements. Les réformes institutionnelles, telles que les normes et réglementations communes et les guichets uniques, tardent encore à se matérialiser.

Il en est ainsi pour une raison simple : l'infrastructure transfrontalière ne génère pas des retombées d'un niveau égal. Pour les pays enclavés, les routes qui leur assurent l'accès aux ports revêtent une importance bien plus grande que pour les pays côtiers dont ils sont tributaires. La qualité des routes est fonction du niveau des dépenses d'entretien. Or ce sont les pays côtiers qui tirent un avantage disproportionné de ces dépenses d'entretien. C'est la raison pour laquelle la fragmentation politique se traduit par la mauvaise qualité constante de ces principales artères. Les pays sans littoral n'ont pas le droit de demander aux pays côtiers voisins d'augmenter les dépenses liées à l'entretien des routes, et il n'existe aucun mécanisme de compensation de telles dépenses.

Le deuxième problème est que les villes des pays de taille modeste sont relativement petites. La capacité de l'Afrique à soutenir la concurrence peut dépendre d'une manière cruciale de la capacité des villes africaines à générer les économies d'échelle nécessaires pour en faire des sites industriels efficaces. Pour résoudre ce problème, il serait nécessaire d'adopter une forme d'intégration garantissant la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes à travers les frontières, contribuant ainsi à l'émergence de villes régionales. Cette émergence nécessitera une forme d'intégration politique nettement plus poussée que ce que l'on a observé jusque-là. L'Afrique pourrait avoir besoin de transferts financiers substantiels pour éviter ce schéma de gagnants et de perdants que suscitent les vastes mouvements de populations et où les retombées bénéfiques sont concentrées dans les grandes villes⁵⁶.

Enfin, la petite taille économique du pays africain type implique que celui-ci n'est pas à même de tirer parti des économies d'échelle qui résultent de l'instauration de la sécurité. C'est la raison pour laquelle, en dépit d'une certaine atténuation des risques de conflit, il peut devenir de plus en plus difficile de contenir la propagation des conflits après leur éclatement. Le risque très élevé qu'une situation de post-conflit puisse engendrer de nouveaux conflits pourrait être réduit par des initiatives à l'échelle régionale. Il est nécessaire de prendre des initiatives à l'échelle régionale car lorsqu'un conflit éclate dans un pays donné, le prix à payer par tous les pays limitrophes est très élevé. Une approche à cet égard pourrait consister à mettre en place des forces de sécurité à l'échelon régional. À titre d'exemple, la Communauté de l'Afrique de l'Est pourrait raisonnablement aspirer à fournir des services de sécurité communs à ses pays membres. Un autre avantage de la régionalisation des forces de sécurité est la mutualisation des dépenses militaires, ce qui entraînerait leur réduction dans une forte proportion pour chacun des pays⁵⁷.

Promouvoir l'accès aux marchés

Le succès de l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale pourrait en fin de compte dépendre autant des initiatives de ses partenaires internationaux que de ses propres efforts. Les organismes d'aide devront appuyer les investissements stratégiques dans l'infrastructure et les institutions commerciales, principalement sous l'égide de l'initiative « Aide pour le commerce » de l'OMC. En outre, les économies plus avancées peuvent réduire les tarifs en vue de promouvoir le traitement des produits de base exportés de l'Afrique à un stade plus élevé.

L'Afrique doit jouir de l'accès tant aux biens qu'aux services. Les pays africains peuvent être compétitifs dans le mode 2 (tourisme essentiellement) et dans le mode 4 (présence temporaire). Les pays africains doivent acquérir de solides compétences en matière de négociations pour parvenir à la libéralisation, en particulier dans le mode 4. En outre, il peut être nécessaire de prendre des mesures à l'échelle régionale pour accroître la compétitivité des services commerciaux.

À court terme, l'Afrique tirerait substantiellement parti de la rationalisation et de l'harmonisation des deux régimes préférentiels ayant le plus d'incidences sur ses exportations de produits manufacturés, à savoir l'AGOA et les APE. L'Europe et les États-Unis demeurent les deux principaux marchés de destination des exportations africaines, et les différences et le manque de prévisibilité de leurs régimes respectifs de préférences entravent les investissements. Il y a également un argument solide en faveur d'une approche à l'échelle de l'ensemble des pays de l'OCDE pour l'utilisation des préférences commerciales en vue de faciliter l'intégration des économies africaines dans les marchés mondiaux⁵⁸. À l'heure actuelle, chaque pays membre de l'OCDE dispose de son propre régime préférentiel, mais la plupart de ces régimes

56 Collier (2010).

57 Collier (2010).

58 Collier and Venables (2007).

ne sont pas bien conçus. Il est nécessaire de mettre en place un système simple de préférences temporaires, avec des règles d'origine libérales pour les pays de fabrication les plus pauvres et les moins avancés. À long terme, le marché futur de l'Afrique repose sur les économies émergentes, et notamment sur celles de l'Asie, ce qui donne à penser qu'il est nécessaire de mettre en place des régimes préférentiels similaires avec l'ASEAN, soit en tant que bloc commercial, soit de préférence dans le cadre de l'OMC.

Améliorer l'aide

Pour bon nombre de pays africains, la communauté des donateurs constitue un important groupe d'intérêts qui stimule et qui influence en même temps la composition des dépenses publiques. Jusqu'à ces derniers temps, les donateurs, et notamment les organismes d'aide bilatérales, concentraient leurs efforts exclusivement sur les objectifs de développement humain que représentaient les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), certains pays bénéficiant d'un allègement de dette devaient augmenter les dotations budgétaires destinées à l'éducation et à la santé, sans qu'il soit possible, en général, d'accroître l'enveloppe budgétaire destinée à l'investissement dans l'infrastructure physique. À l'évidence, il faut que la communauté des donateurs convienne d'une nouvelle série plus inclusive d'accords avec les gouvernements africains en ce qui concerne les objectifs de l'aide au développement et la façon de mesurer les progrès accomplis en matière de développement.

Le volume de l'aide fournie par les donateurs habituels, c'est-à-dire les membres du CAD de l'OCDE, n'a pas suivi la même cadence que les engagements pris à Gleneagles de doubler l'aide au développement en faveur des pays à faible revenu. La question de savoir si les nouveaux donateurs, tels que la Chine et les grandes fondations, combleront le déficit de financement constaté après l'aide de l'OCDE est, au mieux, de la spéculation. Cependant, il n'y a pas de doute que les exportations non traditionnelles deviendront un aspect de plus en plus important dans le cadre de l'aide en Afrique. Il est

donc impérieux que les donateurs habituels identifient les voies et moyens de collaborer plus efficacement avec les nouveaux pourvoyeurs d'aide, tout en préservant un niveau de concurrence sur le marché pour les idées et l'aide au développement.

Il importera également d'accélérer la cadence des progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra pour l'harmonisation et l'alignement. En cas de réduction de la part de l'aide, comme cela semble probable, dans les sources de financement en Afrique au cours des 50 prochaines années, il est impérieux d'accroître l'efficacité de la fourniture de l'aide.

5.3 SECTEUR PRIVÉ, INFRASTRUCTURE ET DÉMOCRATISATION

Certains des choix politiques les plus importants à opérer par l'Afrique sont ceux qui permettront d'accroître la compétitivité du continent et de renforcer le consensus sur la vision à long terme pour le développement de l'Afrique. Ces choix politiques porteront notamment sur l'investissement dans l'infrastructure, la promotion du développement du secteur privé, et la généralisation de la gouvernance démocratique, au-delà des périodes des élections.

Bon nombre de pays africains ont entrepris les réformes du premier niveau, nécessaires au développement du secteur privé, y compris les réformes macroéconomiques, le change et la libéralisation du commerce. Des données, en nombre sans cesse croissant, viennent témoigner de la compétitivité potentielle du secteur privé en Afrique. Les mesures visant à réduire les coûts de transaction, et notamment à respecter les calendriers de livraison, revêtent une importance cruciale. Le Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial et le Rapport sur le coût de la pratique des affaires de la Banque mondiale montrent tous les deux que la compétitivité africaine s'est améliorée, en dépit de la persistance de plusieurs obstacles.

Toutefois, il est également évident que la compétitivité des coûts de production n'est pas suffisante pour créer un avantage comparatif.

Il est nécessaire d'approfondir les réformes ciblant le cadre réglementaire et de promouvoir davantage la primauté du droit afin de garantir les droits de propriété et promouvoir la pratique des affaires et la responsabilité au sein de l'administration, autant de facteurs qui dépendent des progrès en matière de démocratisation et de bonne gouvernance, et notamment de la lutte contre la corruption.

La mise en place de l'infrastructure physique, c'est-à-dire les routes, les réseaux de fourniture d'électricité, les chemins de fer, etc., devrait faciliter le développement du secteur privé. En outre, les politiques ci-après pourraient concourir au développement du secteur privé en Afrique :

- Améliorer les accords régissant le commerce régional ;
- Promouvoir les partenariats public-privé ;
- Faciliter le financement des investissements et le développement des marchés financiers ;
- Soutenir les petites et moyennes entreprises ;
- Soutenir les micro-entreprises et la microfinance.

Développement de l'infrastructure

Il est bien connu que le développement de l'infrastructure est essentiel pour promouvoir le commerce et la compétitivité. Toutefois, l'Afrique doit opérer d'importants choix concernant la définition des priorités dans les activités ciblant l'infrastructure, ainsi que les modalités de coopération, pour atteindre ses objectifs dans le domaine de l'aménagement de l'infrastructure.

Pour plusieurs pays de taille modeste, et notamment les pays enclavés, les niveaux d'investissement nécessaires pour promouvoir le développement économique pourraient aller au-delà de leurs efforts individuels. La coopération régionale, qui est une approche à l'échelle de l'ensemble de l'Afrique, ou la coopération entre les nombreux blocs commerciaux

du continent, pourrait se révéler nécessaire. Jusqu'à présent, les projets conjoints d'infrastructure, financés à partir des contributions de chaque pays ou basés sur l'achèvement des composantes nationales, n'ont jamais été couronnés de succès. Un financement international, au titre duquel les différents pays concernés conviennent du partage du fardeau du service de la dette dans le cadre de l'exécution des projets majeurs, pourrait être utile.

Les partenariats public-privé pour l'aménagement de l'infrastructure peuvent également être nécessaires. Nous devons explorer des approches de financement novatrices telles que les instruments à risque garantissant un certain volume de transactions, par exemple les postes de péage dans la construction des routes, afin d'attirer l'investissement privé.

Gouvernance démocratique

La démocratie électorale n'est pas suffisante pour garantir le rôle crucial que doit jouer la démocratie dans la gouvernance économique et le développement rapide et durable de l'Afrique. Compte tenu la corrélation qui existe entre la démocratie et le développement économique, il est nécessaire que la démocratie électorale conduise à l'émergence d'institutions de promotion de la bonne gouvernance économique. Les éléments cruciaux d'une telle bonne gouvernance démocratique pour le développement sont notamment les politiques visant à promouvoir :

- a) les capacités de l'Etat ;
- b) l'attachement aux biens publics ;
- c) la transparence et la responsabilité ;
- d) l'État de droit ; et
- e) les mécanismes de règlement des conflits.

La démocratie au service du développement pourrait également nécessiter l'émergence d'un consensus quant aux perspectives économiques à

long terme. Enfin, devrait être encouragé le concept de «budgétisation participative», c'est-à-dire la participation des communautés à la détermination des modalités d'affectation et d'utilisation des ressources.

La transition vers la bonne gouvernance démocratique en Afrique doit prévoir la mise en place de systèmes adaptés aux citoyens et fondés sur l'obligation de leur rendre des comptes, tout en permettant d'appuyer efficacement les investissements et la croissance économiques. Le développement économique doit être accompagné par la création et le renforcement d'institutions soutenant et facilitant une gestion économique efficace, tout en conduisant à la création et au développement de ces institutions.

Le développement institutionnel et les processus d'amélioration de la gestion, ainsi qu'un système approprié d'équilibre par la limitation des pouvoirs sont essentiels pour mettre en place des économies diversifiées et dynamiques en Afrique. Les objectifs des institutions efficaces de gestion économique rationnelle sont notamment les suivants :

- 1) Des politiques assorties de perspectives à long terme, afin d'éviter la myopie de la donne politique actuelle ;
- 2) Des politiques stables et un système d'incitations prévisibles, afin d'accroître la crédibilité (en évitant le problème d'incohérence du calendrier) et de créer un environnement propice tant pour l'investissement intérieur que pour l'investissement étranger. Les politiques sont stables lorsqu'elles sont basées sur un consensus social résultant de la participation favorisée par le cadre institutionnel ;
- 3) La transparence et la responsabilité institutionnelle ;
- 4) Une forte compétitivité ;
- 5) Des systèmes efficaces de gestion des dépenses ;
- 6) L'accélération de la croissance économique.

La mise en place d'une politique budgétaire efficace et prudente représente un enjeu majeur dans

la gestion d'une économie. Il est nécessaire de respecter les règles prévues dans les politiques judicieuses de gestion des dépenses publiques échelonnées dans le temps. Dans le même temps, le niveau des investissements ainsi que leur affectation revêtent une grande importance. Les investissements visant à appuyer et à accroître la productivité du secteur privé, à réduire les coûts de transaction, et à améliorer la compétitivité permettront de garantir une croissance durable. Il est nécessaire de mettre en place des systèmes prudents, efficaces et efficaces pour les dépenses.

Dans le contexte politique actuel, la résolution durable de ces problèmes peut se révéler difficile, dans la mesure où, ce faisant, l'on peut perdre l'avantage politique au profit d'un opposant. C'est ainsi qu'il a été proposé d'inscrire dans la Constitution les règles de bonnes politiques. En d'autres termes, ce dont la société ou le pays a besoin, c'est une constitution « financière », résultant d'un large consensus autour de la manière dont les biens et services de l'économie dans son ensemble doivent être utilisés au cours des décennies à venir, collectivement et individuellement. C'est la seule façon de s'assurer que les choix opérés sont compatibles avec la stabilité monétaire.

Consacrer les règles de principe dans la constitution est un moyen de créer des mécanismes de discipline. L'expérience montre pourtant que ces dispositions n'ont pas servi de mécanismes efficaces de limitation. Le parlement n'a pas usé de tous les pouvoirs qui lui sont conférés en ce qui concerne ces dispositions. A l'évidence, les dispositions constitutionnelles et juridiques, en dépit de leur importance, ne suffisent pas pour garantir une saine gestion. Il n'y a pas de dispositions constitutionnelles qui puissent être irrévocablement contraignantes pour des régimes successifs. Les forces et les capacités du parlement, les perspectives sociales de ses membres et les pressions de leurs circonscriptions électorales respectives constituent des éléments cruciaux.

Les institutions efficaces de gestion économique sont celles auxquelles participent les citoyens.

Cette participation peut se faire par le biais d'institutions formelles ou informelles telles que les organisations de la société civile, les syndicats, les associations de commerçants et de producteurs, et les associations du secteur privé, par exemple les associations commerciales. La transparence et la responsabilité dans l'élaboration des politiques et dans la gestion des dépenses publiques revêtent une importance cruciale.

Le dialogue entre les pouvoirs publics et des groupes de citoyens est essentiel pour la bonne élaboration des politiques. Les politiques résultant d'un tel dialogue portent généralement sur le long terme, dans la mesure où elles peuvent traduire le nouveau consensus social. Elles peuvent également être plus réalistes et plus transparentes, et bénéficier d'un large appui du secteur privé et d'autres acteurs économiques⁵⁹.

59 Paul Collier (2007): "Managing Commodity Booms: Lessons of International Experience", paper prepared for the African Economic Research Consortium (AERC), January 2007.

VI. Conclusion

Les économistes, sans doute à la lumière de l'expérience de 2008-2009 plus particulièrement, devraient faire preuve d'une très grande modestie dans leurs prévisions. Toutefois, à certains égards, il est peut-être plus aisé d'appréhender l'avenir lointain que le présent. Des tendances, dont certaines sont d'origine physique et d'autres, résultant du fait de l'homme, se conjugueront pour définir les options qui s'offriront à l'Afrique au cours du prochain demi-siècle. La production et le commerce à l'échelle mondiale, l'évolution technologique, la croissance démographique, le VIH/sida et le changement climatique sont des exemples de processus progressifs qui, sur une période de cinq décennies, auront probablement de graves conséquences.

D'ici à 2060, ces changements exogènes progressifs auront transformé les possibilités à saisir et les défis à relever par l'Afrique dans six domaines au moins. L'urbanisation s'accélénera. Les flux migratoires augmenteront. L'agriculture pourrait bien connaître un déclin, tant en termes relatifs qu'absolus. Les ressources naturelles continueront de jouer un rôle prépondérant dans le développement et demeureront un enjeu majeur de développement. Certaines économies africaines auront sans doute appris à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale, et les conflits continueront de s'estomper, sans toutefois disparaître complètement.

La réaction des différentes économies africaines face à ces défis dépendra des choix qu'elles auront opérés individuellement et collectivement. D'une manière générale, les pays de la région devront répondre en investissant dans leurs villes, en gérant les migrations, en transformant l'agriculture, en améliorant la gestion de leurs ressources naturelles, et en conjuguant leurs efforts pour accéder, par le bas, au marché mondial des biens et services. Des mesures collectives, à prendre par les Africains eux-mêmes, sous forme d'approfondissement de l'intégration régionale, et par la communauté internationale, sous forme d'amélioration de la performance en matière de commerce et d'aide, doivent venir en appui aux efforts produits individuellement par les pays.

Les incertitudes qui entourent cette vision de l'Afrique à l'horizon 2060 sont évidemment très grandes. Cependant, une chose semble bien établie : le changement, du genre analysé dans le présent document, requiert une réponse au plan des politiques. Sans doute qu'il s'agit là du risque majeur pour l'Afrique. Si, au cours des 50 prochaines années, la cadence du changement des politiques et des institutions sur le continent est identique à celle des 50 dernières années, il est fort possible que le continent sera submergé par les défis qui se posent à lui ; et ainsi se dissiperont toutes les chances qu'il n'aura pas su saisir. Toutefois, si nous faisons preuve de clairvoyance et de détermination, l'Afrique à l'horizon 2060 tiendra sa promesse d'améliorer considérablement les conditions de vie et les moyens d'existence de millions d'Africains.

Références

A. ESSAIS DE LA SERIE AFRICA 2050

Asafu-Adjaye, John (2010) *Climate Change* Tunis: African Development Bank.

Collier, Paul (2010) *A 2050 Vision of Africa and its Implications for Conflict Scenarios* Tunis: African Development Bank.

Dadush, Uri (2010) *In 2050, A World Transformed* Tunis: African Development Bank.

Durand-Lasserve, Alain and Étienne Le Roy (2010) *La Situation Foncière en Afrique à l'Horizon 2050* Tunis: African Development Bank.

Favennec, Jean-Pierre (2010) : *L'Energie en Afrique à l'Horizon 2050* Tunis : African Development Bank.

Guengant, Jean-Pierre (2010) : *Population et développement en Afrique : faut-il accélérer la transition démographique?* Tunis : African Development Bank.

Lisk, Franklyn (2010) *HIV/AIDS in Africa* Tunis: African Development Bank.

Oyelaran-Oyeyinka, Banji and Padmashree Gehl Sampath (2010): *Technology Innovation and Africa's Industrialization* Tunis: African Development Bank.

Okello, Robert M. *Africa Strategic Vision 2050: Responses and Policy Recommendations* Tunis: African Development Bank.

Veit, Peter with Sarah Lupberger and Arisha Ashraf (2010): *Challenges of Natural Resources for Africa* Tunis : African Development Bank.

B. AUTRES REFERENCES

African Development Bank (2011): *Africa in 50 Years Time* (mimeo).

Banque africaine de développement (2009) : *Rapport sur la compétitivité en Afrique, Partie I - Aspects de la compétitivité africaine.*

Banque africaine de développement et Banque mondiale (2011) : *Démultiplier l'impact des migrations pour l'Afrique : envois de fonds, renforcement des compétences et investissements.*

Banque mondiale (2009) : *Rapport sur le développement dans le monde : Repenser la géographie économique.* Washington ; Banque mondiale.

Benn, Eifert, Alan Gelb and Nils Borge Tallroth (2003): "Managing Oil Wealth: The political economy of oil-exporting countries - why some of them have done so poorly" *Finance and Development*, Vol. 40, No. 1, March.

Bigsten, A., P., Collier, S., Dercon, M., Fafchamps, B. Gauthier, J. W. Gunning, A. Oduro, R. Oostedorp, C. Pattillo, M. Söderbom, F. Teal, and A. Zeufack (2004): "Do African Manufacturing Firms Learn from Exporting", *Journal of Development Studies*, 40(3), 115-41.

Bigsten, Arne, Mulu Gebreeyesus, and Mans Söderbom (2008): *Agglomeration effects in Ethiopian manufacturing*, UNIDO.

Chuhan-Pole, Punam and Brendan Fitzpatrick (2008): "More and Better Aid: How Are Donors Doing?" in Delfin Go and John Page (eds.) *Africa at a Turning Point? Growth, Aid and Shocks.* Washington: World Bank.

Collier, P. and B. Goderis (2008): *Structural Policies for Shock-Prone Commodity Exporters*, mimeo, Centre for the Study of African Economies.

_____ (2007) "Prospects for Commodity Exporters: Hunky Dory or Humpty Dumpty?" *World Economics*.

Collier, P., G. Conway and A.J. Venables (2008): "Climate Change and Africa" *Oxford Review of Economic Policy*.

Collier, P. and A. Hoeffler (2008): "Testing the Neo-Con Agenda: Democracy and Natural Resource Rents", *European Economic Review*.

Collier, P. and A.J. Venables (2007) "Rethinking Trade Preferences: How Africa Can Diversify its Exports", *The World Economy* 30 (8): 1326-1345.

Collier, P. and A. J. Venables (2008): "Trade and Economic Performance: Does Africa's fragmentation matter" *Annual World Bank Conference on Development Economics*. Washington : World Bank.

Larry Diamond (2005): "Democracy, Development, and Good Governance: The inseparable links", paper presented at the maiden Annual Democracy and Governance Lecture of the Ghana Centre for Democratic Development, March 2005, Accra, Ghana.

Lucas, R.E.B (2006) : "Migration and Development in Africa" *Journal of African Economies*.

ONUDI (2009): Rapport sur le développement industriel: *Accéder aux marchés et y progresser : nouveaux défis industriels pour les pays du milliard inférieur et les pays à revenu intermédiaire*. Vienne ; ONUDI

Page, John (2009): "Africa's Growth Turnaround: From Fewer Mistakes to Sustained growth" Commission on Growth and Development Working Paper No. 54 Washington: World Bank.

Page John and S. Plaza (2006): "Migration and Development: A Survey of the Global Evidence" *Journal of African Economies*.

Raddatz, Claudio (2008): "Have External Shocks Become More Important for Output Fluctuations in African Countries?" in Delfin Go and John Page (eds.) *Africa at a Turning Point? Growth, Aid and Shocks*. Washington: World Bank.

Annexe statistique

Table des matières

Prévisions démographiques et économiques pour l'Afrique, 2010-2060	65
PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES.....	65
PREVISIONS ECONOMIQUES	73
Annexes statistiques	75

Liste des tableaux

TABLEAU A.1 : POPULATION TOTALE DE L'AFRIQUE PAR SOUS-REGION ET PAR HYPOTHESE	75
TABLEAU A.2 : TAUX DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE PAR SOUS-REGION ET PAR HYPOTHESE	75
TABLEAU A.3 : CLASSEMENT URBAIN ET RURAL DE LA POPULATION AFRICAINE	75
TABLEAU A.4 : POPULATION URBAINE AFRICAINE PAR SOUS-REGION ET PAR HYPOTHESE	76
TABLEAU A.5 : POPULATION ECONOMIQUEMENT ACTIVE 15-64 ANS PAR SOUS-REGION	77
TABLEAU A.6 : POPULATION ACTIVE FEMININE : CLASSEE SELON L'HYPOTHESE	77
TABLEAU A.7 : ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE PAR SOUS-REGION ET PAR HYPOTHESE	78
TABLEAU A.8 : TAUX DE MORTALITE DES MOINS DE CINQ ANS POUR 1000 NAISSANCES VIVANTES PAR SOUS-REGION ET PAR HYPOTHESE	78
TABLEAU A.9 : TAUX DE PREVALENCE DU VIH DANS LA POPULATION TOTALE	79
TABLEAU A.10 : TAUX D'ALPHABETISATION EN AFRIQUE SELON L'HYPOTHESE	79
TABLEAU A.11 : TAUX D'ALPHABETISATION EN ZONE URBAINE EN AFRIQUE SELON L'HYPOTHESE	79
TABLEAU A.12 : REPARTITION DE LA POPULATION AFRICAINE PAR CLASSE ET PAR HYPOTHESE DE LA POPULATION	80

TABLEAU A.13 : TAUX DE CROISSANCE REELLE DU PIB	80
TABLEAU A.14 : TAUX DE CROISSANCE REELLE DU PIB PAR HABITANT	81
TABLEAU A.15 : PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHE COURANTS	81
TABLEAU A.16 : PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR HABITANT	82
TABLEAU A.17 : ABONNEMENTS DE TELEPHONIE FIXE POUR 1000 HABITANTS	82
TABLEAU A.18 : ABONNEMENTS DE TELEPHONIE MOBILE POUR 1000 HABITANTS	82

Prévisions démographiques et économiques de l'Afrique, 2010-2060

Les graphiques et les tableaux de cette annexe statistique complètent ceux présentés dans le rapport principal. Le rapport principal utilise l'hypothèse de base, qui est une moyenne. Dans cette annexe statistique, nous présentons les informations selon les deux hypothèses principales qui ont produit les données de référence - l'hypothèse basse (hypothèse de faible croissance et l'hypothèse haute (hypothèse de forte croissance). Cette annexe présente brièvement les prévisions démographiques et économiques au cours de la période de cinquante ans, en se fondant sur les données de ces deux hypothèses - haute et basse - élaborées par la Banque africaine de développement (BAD). Les analyses ci-dessus sont les hypothèses les plus probables. Les graphiques présentent une image instantanée tandis que les tableaux fournissent des données détaillées qui pourraient être utilisées pour une analyse ultérieure. Ils présentent un intervalle dans lequel les estimations peuvent se réaliser, avec un certain degré de certitude.

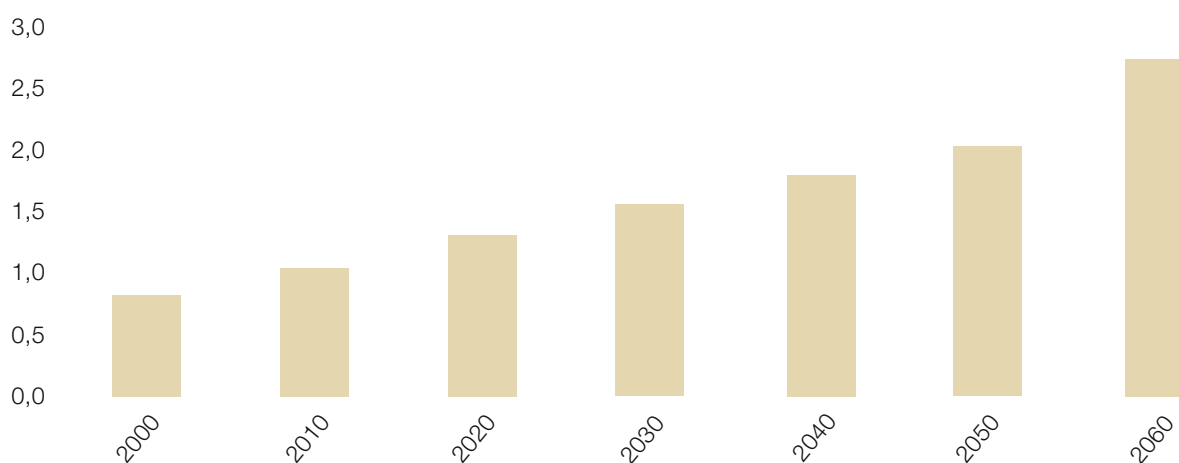
Prévisions démographiques

Les prévisions démographiques sont davantage des extrapolations des tendances actuelles que des prévisions en soi. Elles reposent sur des hypothèses concernant les taux démographiques : c'est ainsi que la fécondité devrait diminuer à un rythme variable, dictée par les spécificités de chaque pays, la population de l'Afrique devrait augmenter à un rythme progressivement décroissant, suivant ainsi une trajectoire similaire à celle observée dans d'autres grandes régions du monde, les prévisions étant que la croissance démographique dépassera celle de la Chine et de l'Inde.

Sur la base de l'hypothèse haute, la population de l'Afrique devrait doubler, passant de 1,03 milliard de personnes en 2010 à un niveau record de 2,75 milliards en 2060. Ce chiffre est légèrement plus élevé que celui de l'hypothèse basse, selon laquelle la population s'établira à 2,42 milliards dans les cinquante prochaines années [Graphique A.1].

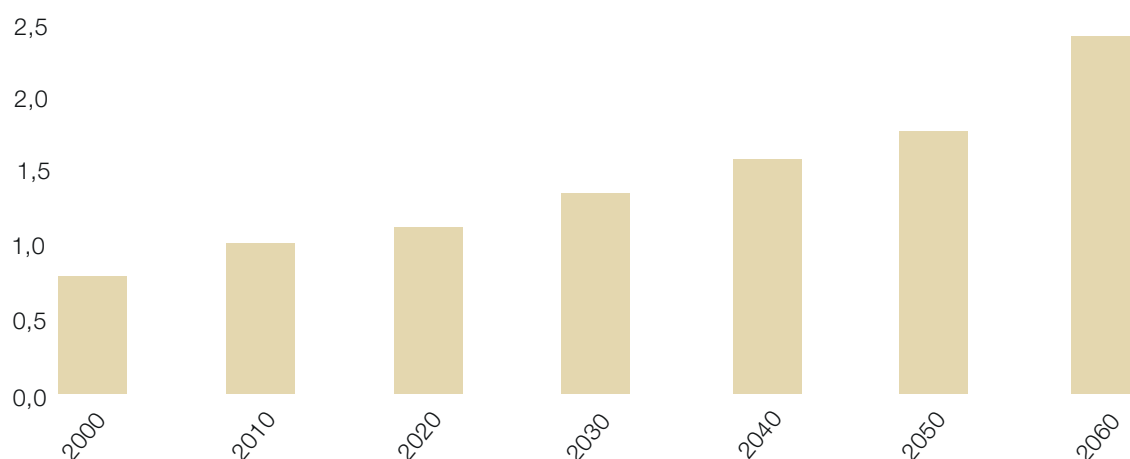
Graphique A.1 | Prévisions de la population africaine

(a) : Prévisions de croissance de la population africaine (en milliards) - Hypothèse haute



Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

(b) : Prévision de la population africaine (milliard) - Hypothèse basse



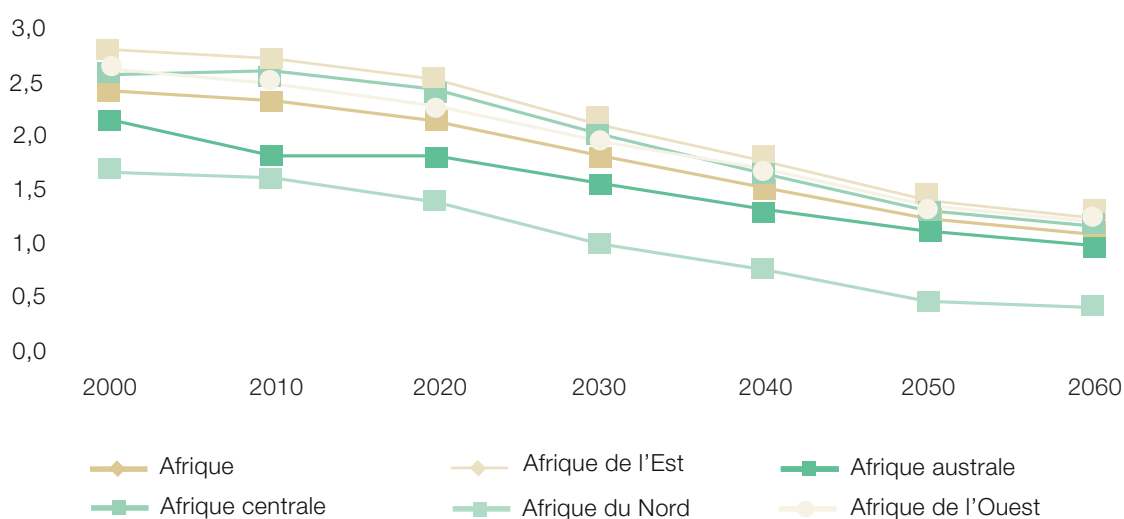
Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Les taux de croissance démographique baissent de manière continue dans les deux hypothèses, traduisant ainsi la même dynamique.

Cependant, ils baissent plus rapidement dans la sous-région Afrique du Nord [Graphique A.2].

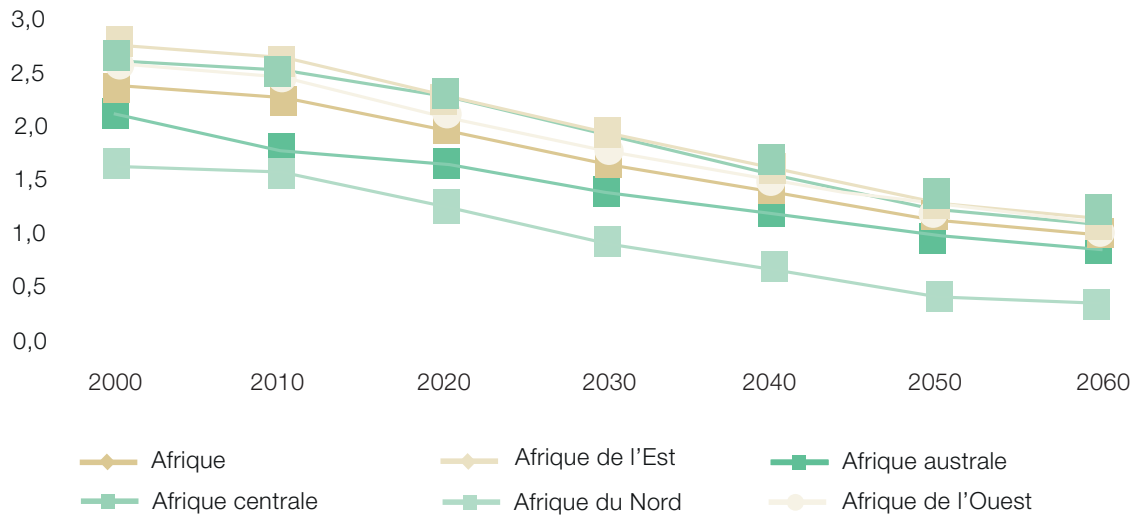
Graphique A.2 | Taux de croissance démographique par sous-région Hypothèses haute/basse

(a) : Taux de croissance démographique par sous-région (%) - Hypothèse haute



Source des données: Base de données de la Banque africaine de développement et estimations du personnel de la BAD.

(b) : Taux de croissance démographique par sous-région (%) - Hypothèse basse



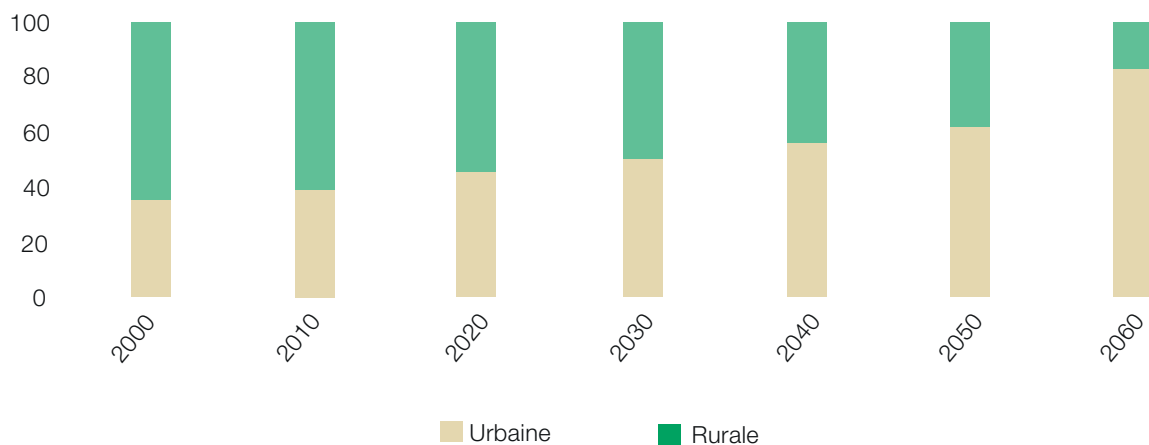
Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

La composition de la population de l'Afrique en zones urbaines et rurales est appelée à changer de façon significative, la population devenant de plus en plus urbanisée. Sur la base de l'hypothèse haute, la population urbaine en Afrique devrait doubler, passant de 40 % de la population totale en 2010 à 84 %

en 2060, la population rurale affichant une baisse constante de 18 % par rapport à la population totale au cours de la même période. Une trajectoire similaire est prévue dans l'hypothèse basse, dans laquelle la proportion de la population urbaine croît plutôt à un rythme plus lent [Graphique A.3].

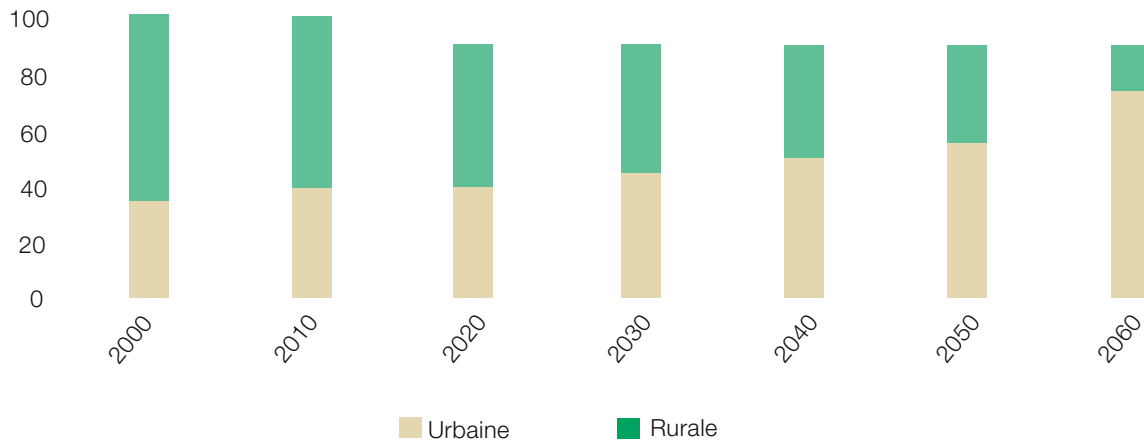
Graphique A.3 | Populations urbaine et rurale - Hypothèses haute et basse (Pourcentage du total)

(a) : Populations urbaine et rurale - Hypothèse haute (% de la population totale)



Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

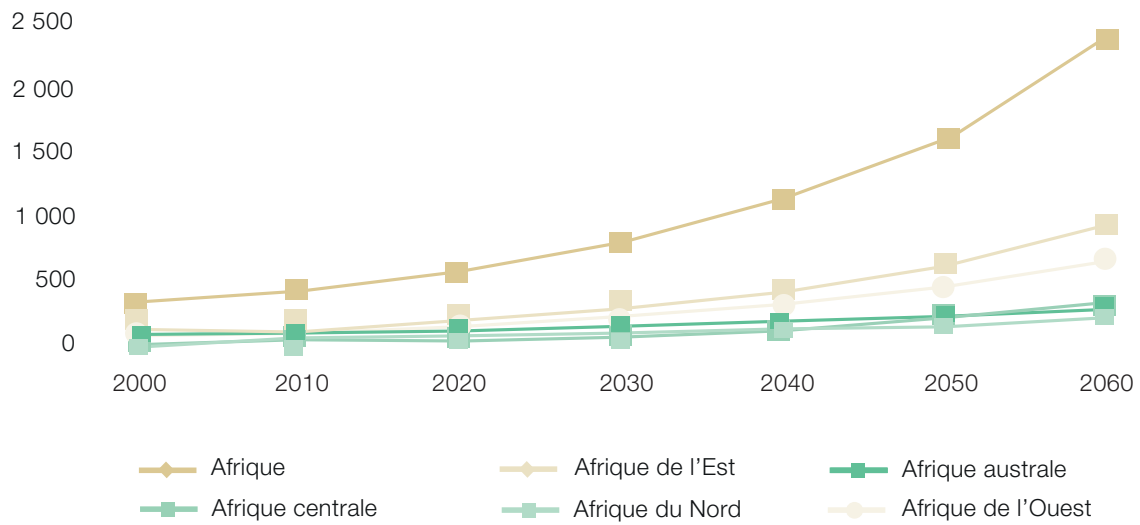
(b) : Populations urbaine et rurale - Hypothèse basse (% de la population totale)



Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

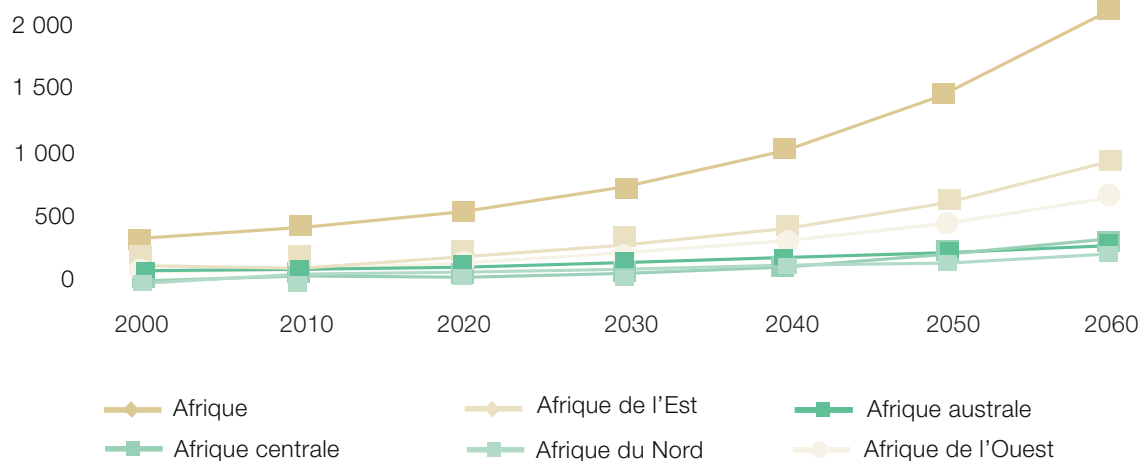
Graphique A.4 | Population économiquement active
(En milliers de personnes)

(a) : Population économiquement active - Hypothèse haute (en milliers)



Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

(b) : Population économiquement active - Hypothèse basse (en milliers)

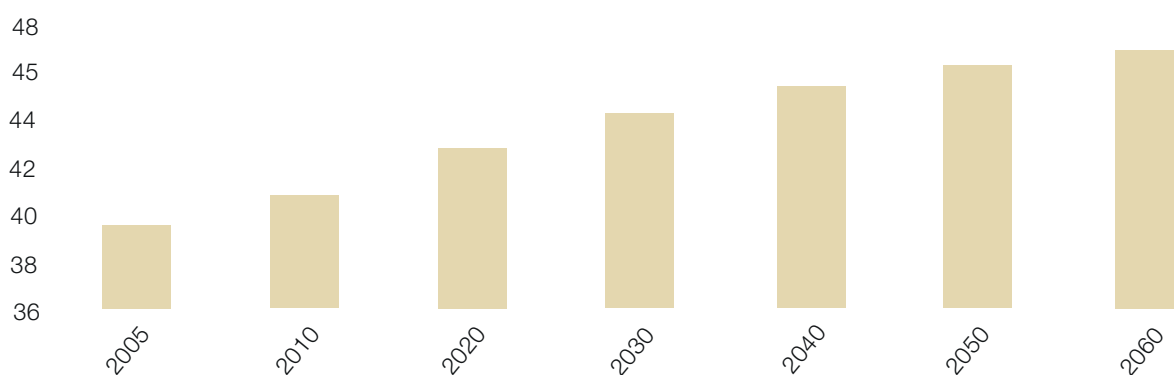


Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Suivant la tendance à la hausse de la population économiquement active, la proportion de la population active féminine devrait passer de 40,9 % de la population active totale en 2010 à 47% en 2060 [Graphique A.5].

Selon les prévisions, l'espérance de vie à la naissance dans l'hypothèse haute devrait augmenter, passant de 56 ans pour l'ensemble de l'Afrique à 70,3 ans en 2060 – ce chiffre est légèrement plus élevé que les 69 ans prévus dans l'hypothèse

Graphique A.5 | Proportion des femmes dans la population active totale

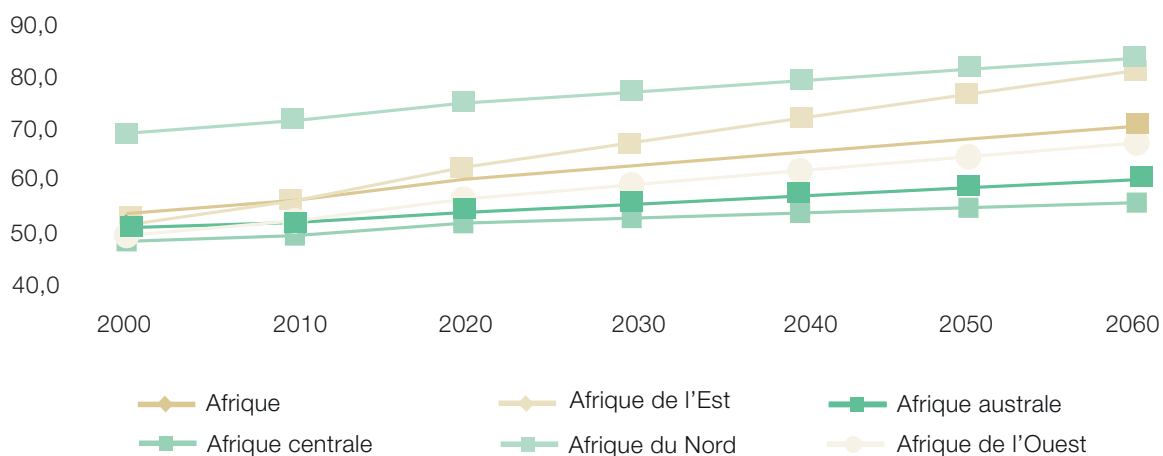


Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

basse. Cela étant, dans les deux cas, les sous-régions Afrique du Nord et Afrique de l'Est

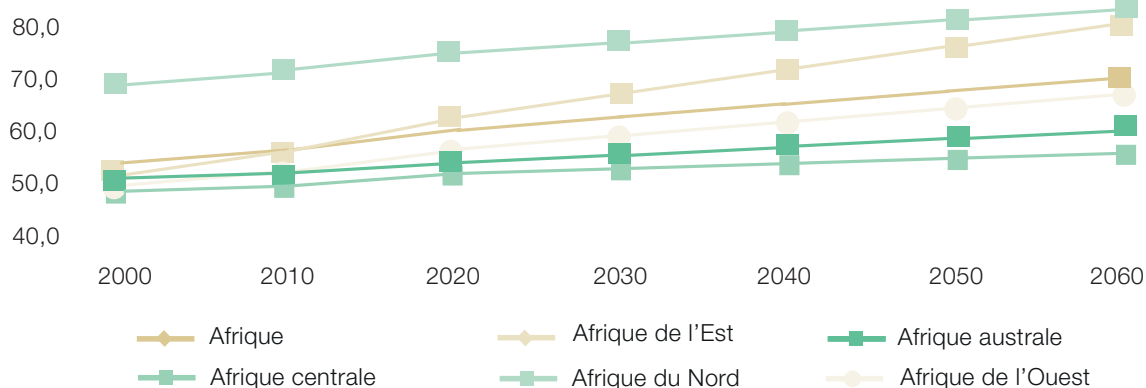
devraient avoir l'espérance de vie la plus élevée [Graphique A.6].

(a) : Espérance de vie à la naissance (en nombre d'années) - Hypothèse haute



Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

(b) : Espérance de vie à la naissance (nombre d'années) - Hypothèse basse



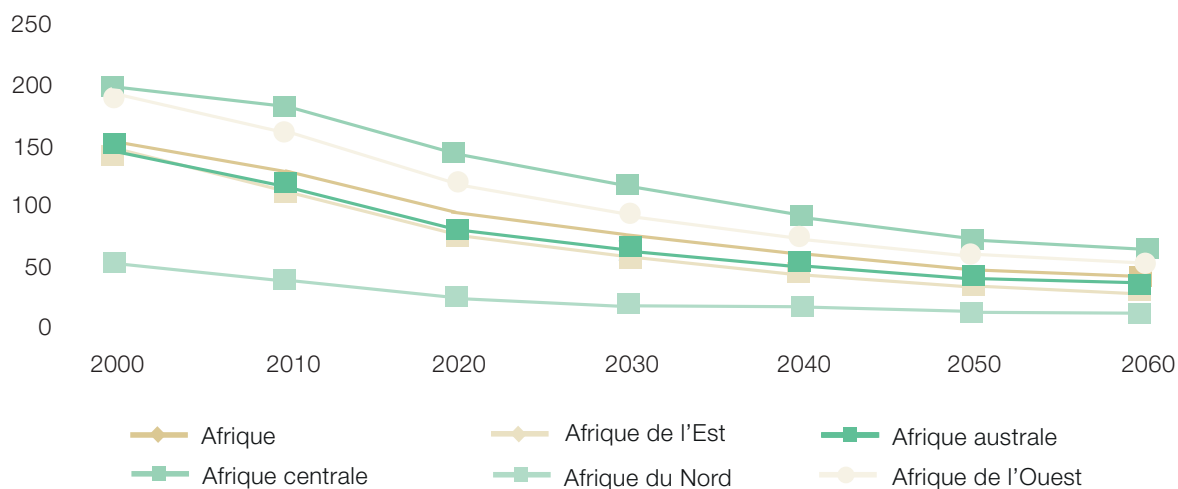
Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Selon les prévisions de l'hypothèse basse, le taux de mortalité pour 1000 naissances vivantes chez les moins de cinq ans, devrait baisser régulièrement, de 127 décès en 2010 à 47 décès

en 2060. Il baissera à un rythme plus lent de 40 décès pour 1000 naissances vivantes vers la fin de 2060 dans l'hypothèse haute [Graphique A.7]

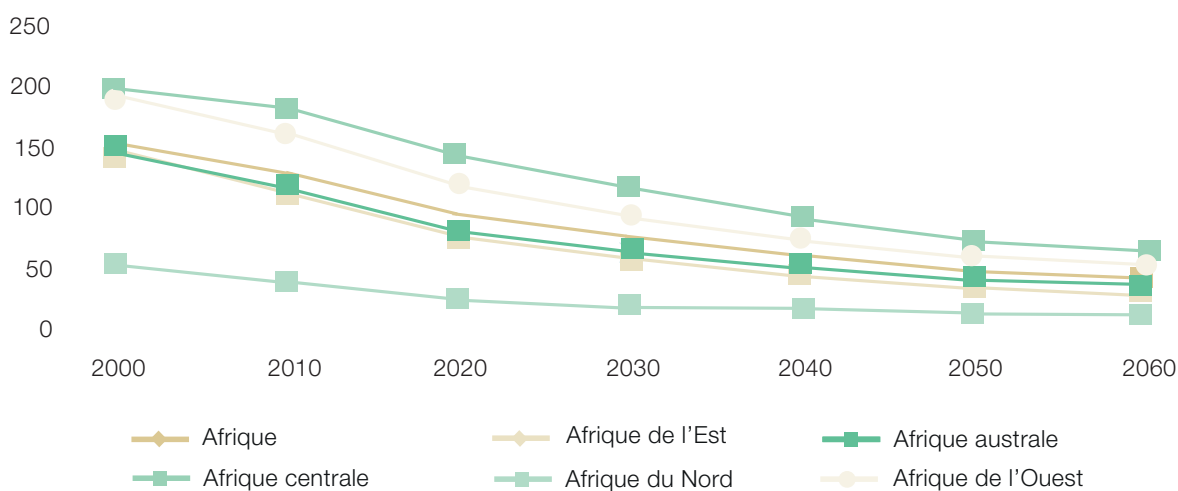
Graphique A.7 | Taux de mortalité des moins de cinq ans pour 1000 naissances vivantes par sous-région et par hypothèse

(a) : Mortalité des moins de cinq ans pour 1000 naissances vivantes - Hypothèse haute



Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

(b) : taux de mortalité des moins de cinq ans pour 1000 naissances vivantes - Hypothèse basse

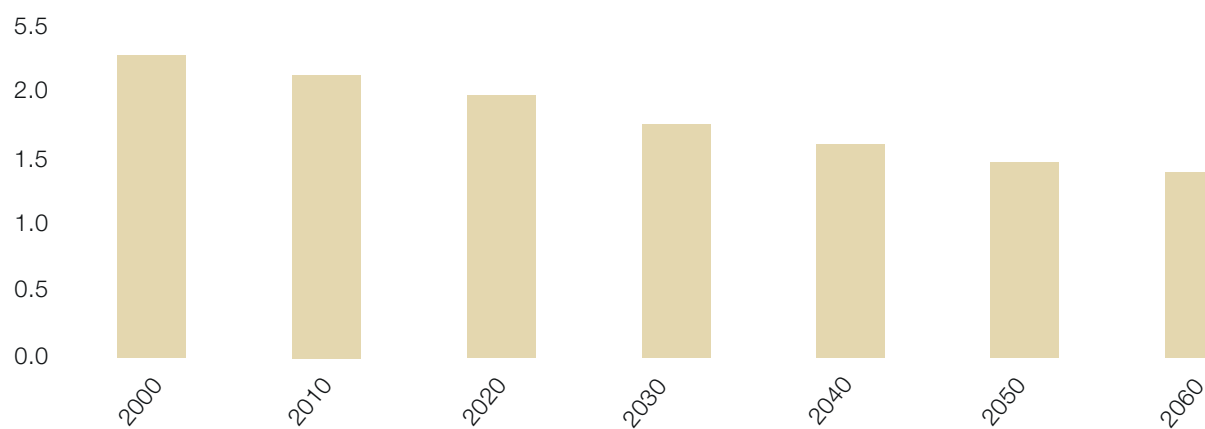


Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Le taux de prévalence du VIH dans la population totale de l'Afrique devrait, selon les prévisions, baisser régulièrement au cours de la période de cinquante ans jusqu'en 2060. La pandémie

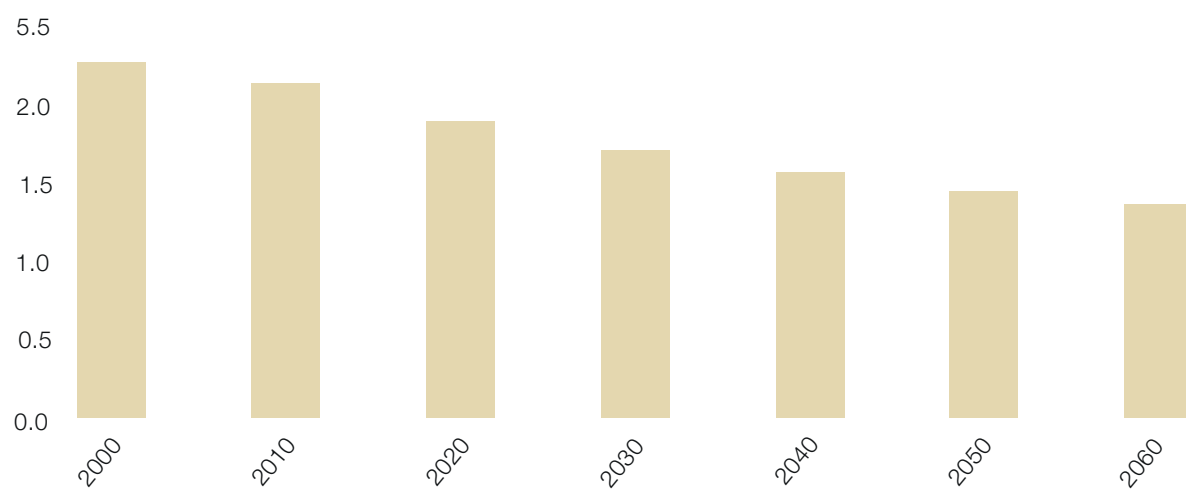
devrait baisser, de 2,13 % en 2010 à 1,39 % de la population totale en 2060 dans l'hypothèse haute et à 1,36 % dans l'hypothèse basse [Graphique A.8].

(a) : Taux de prévalence dans la population totale (%) - Hypothèse haute



Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

(b) : Prévalence du VIH au sein de la population globale (%) - Hypothèse basse



Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Selon les prévisions, le taux d'alphabétisation devrait augmenter en Afrique, passant de 66,6 % en 2010 à environ 97 % en 2060 à la fois dans les hypothèses haute et basse. Cela se produira principalement dans les communautés urbaines [Tableaux A.10 et A.11].

S'agissant de la répartition de la population africaine par classe de revenu, la classe moyenne devrait passer de 34,32 % de la population en 2010 à 42,1 % en 2060. La population dont le revenu est inférieur à 1,25 \$ EU par jour devrait chuter à 33,3 % en 2060 tandis que celle dont le revenu se situe entre 1,25 USD et 2,00 USD par jour devrait atteindre 16,1 % [Tableau A.12].

Prévisions économiques

Les prévisions de croissance du PIB réel et du PIB par habitant au cours de la période de cinquante ans figurent dans les tableaux A.13 à A.16. Le PIB réel pour l'ensemble de l'Afrique devrait croître de façon constante et atteindre son point culminant à 6,6 % par an en 2020 avant de ralentir progressivement pour

s'établir à 5,4 % par an d'ici à 2060. Même si dans l'hypothèse haute, la croissance du PIB ralentit après 2060, celle du revenu par habitant devrait s'accélérer parce que le taux de croissance démographique décélère à un rythme plus rapide.

Dans les deux hypothèses, la sous-région de l'Afrique de l'Est devrait enregistrer la plus forte croissance du PIB réel tandis que l'Afrique du Nord devrait afficher le taux de croissance le plus faible.

La croissance du PIB réel par habitant devrait suivre une trajectoire similaire à celle de la croissance du PIB réel pour l'ensemble des sous-régions africaines [Tableau A.14]. Le produit intérieur brut par habitant, estimé en USD, devrait être plus élevé en Afrique du Nord, où il devrait passer de 3,413 USD en 2010 à 14.668 USD en 2060 dans l'hypothèse haute [Tableau A.16].

Enfin, l'accès aux infrastructures de communication, notamment les abonnements aux lignes de téléphonie fixe et mobile devrait augmenter pour 1000 habitants [Tableaux A.17 et A.18].

Tableaux - Annexe statistique

Tableau A.1 | Population totale de l'Afrique par sous-région et par hypothèse
(En milliards)

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	0,82	1,03	1,30	1,55	1,80	2,04	2,75
Afrique centrale	0,08	0,11	0,14	0,17	0,21	0,24	0,33
Afrique de l'Est	0,22	0,28	0,37	0,46	0,54	0,62	0,89
Afrique du Nord	0,15	0,17	0,20	0,22	0,24	0,26	0,29
Afrique australe	0,14	0,16	0,20	0,23	0,26	0,29	0,36
Afrique de l'Ouest	0,23	0,30	0,39	0,47	0,55	0,63	0,87
Hypothèse basse							
Afrique	0,82	1,03	1,15	1,37	1,59	1,80	2,42
Afrique centrale	0,08	0,11	0,13	0,15	0,18	0,21	0,29
Afrique de l'Est	0,22	0,28	0,33	0,40	0,48	0,55	0,78
Afrique du Nord	0,15	0,17	0,18	0,20	0,21	0,23	0,26
Afrique australe	0,14	0,16	0,17	0,20	0,23	0,26	0,32
Afrique de l'Ouest	0,23	0,30	0,34	0,41	0,49	0,56	0,77

Source des données: Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.2 | Taux de croissance démographique en Afrique par sous-région et par hypothèse
(En pourcentage)

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	2,37	2,27	2,10	1,76	1,47	1,16	1,04
Afrique centrale	2,56	2,53	2,40	1,98	1,61	1,26	1,13
Afrique de l'Est	2,76	2,66	2,46	2,04	1,69	1,33	1,19
Afrique du Nord	1,63	1,57	1,33	0,95	0,70	0,42	0,36
Afrique australe	2,11	1,79	1,76	1,50	1,26	1,06	0,95
Afrique de l'Ouest	2,58	2,46	2,22	1,91	1,64	1,31	1,18
Hypothèse basse							
Afrique	2,37	2,27	1,96	1,64	1,37	1,09	0,97
Afrique centrale	2,56	2,53	2,25	1,85	1,51	1,18	1,06
Afrique de l'Est	2,76	2,66	2,30	1,91	1,58	1,24	1,11
Afrique du Nord	1,63	1,57	1,24	0,89	0,66	0,39	0,33
Afrique australe	2,11	1,79	1,65	1,40	1,17	0,99	0,89
Afrique de l'Ouest	2,58	2,46	2,07	1,78	1,53	1,23	1,10

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.3 | Classement urbain et rural de la population africaine
(En pourcentage)

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Urbain	36	40	45	51	57	63	84
Rural	64	60	57	51	45	39	18
Hypothèse basse							
Urbain	36	40	40	45	50	55	74
Rural	64	60	50	45	40	35	16

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations du personnel de la BAD.

Tableau A.4 | Population africaine par sous région et par hypothèse
(En pourcentage)

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	35,9	39,9	45,5	50,9	56,6	62,4	73,4
Afrique centrale	35,2	40,4	47,9	54,3	60,8	67,1	80,6
Afrique de l'Est	20,1	23,1	27,8	33,5	40,1	47,2	59,9
Afrique du Nord	50,9	53,6	58,0	62,4	67,4	72,0	82,4
Afrique australe	40,3	44,9	49,9	55,2	60,9	66,5	76,3
Afrique de l'Ouest	38,8	45,0	52,4	58,4	64,2	69,6	81,1
Hypothèse basse							
Afrique	35,9	39,9	43,7	49,1	55,0	61,0	72,1
Afrique centrale	35,2	40,4	45,6	52,1	58,5	64,8	77,9
Afrique de l'Est	20,1	23,1	26,6	32,2	38,8	46,1	58,9
Afrique du Nord	50,9	53,6	56,7	61,6	66,7	71,7	82,4
Afrique australe	40,3	44,9	49,5	55,0	60,7	66,4	76,2
Afrique de l'Ouest	38,8	45,0	50,0	56,2	62,0	67,7	79,3

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.5 | Population économiquement active 15-64 ans par sous-région
(En milliers)

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	301	399	540	777	1122	1625	2362
Afrique centrale	30	41	59	89	136	208	317
Afrique de l'Est	89	123	172	261	395	598	906
Afrique du Nord	48	62	75	97	124	159	205
Afrique australe	53	67	88	118	158	212	283
Afrique de l'Ouest	80	106	147	213	309	448	650
Hypothèse basse							
Afrique	301	399	510	736	1065	1548	2253
Afrique centrale	30	41	55	84	129	197	300
Afrique de l'Est	89	123	162	246	374	570	865
Afrique du Nord	48	62	72	92	119	153	197
Afrique australe	53	67	85	114	152	204	273
Afrique de l'Ouest	80	106	138	201	292	426	618

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.6 | Population active féminine classée selon l'hypothèse
(Pourcentage du total)

Région	2005	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	39,7	40,9	42,9	44,3	45,4	46,3	47,0
Hypothèse basse							
Afrique	39,7	40,9	42,9	44,3	4,4	46,3	47,0

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.7 | Espérance de vie à la naissance par sous-région et par hypothèse

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	53,4	56,0	60,1	62,7	65,2	67,8	70,3
Afrique centrale	48,1	49,2	51,6	52,6	53,6	54,6	55,6
Afrique de l'Est	51,2	55,9	62,4	67,1	71,8	76,4	81,0
Afrique du Nord	68,9	71,4	74,8	76,8	79,1	81,3	83,4
Afrique australe	50,7	51,7	53,6	55,2	56,8	58,4	60,0
Afrique de l'Ouest	49,2	52,0	56,2	59,0	61,7	64,4	67,1
Hypothèse basse							
Afrique	53,4	56,0	57,6	60,5	63,3	66,2	69,0
Afrique centrale	48,1	49,2	49,2	50,4	51,5	52,7	53,7
Afrique de l'Est	51,2	55,9	59,5	64,5	69,5	74,7	79,6
Afrique du Nord	68,9	71,4	73,1	75,8	78,3	80,9	83,4
Afrique australe	50,7	51,7	53,3	55,0	56,7	58,4	59,9
Afrique de l'Ouest	49,2	52,0	53,7	56,7	59,7	62,7	65,6

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.8 | Taux de mortalité des moins de cinq ans pour 1000 naissances vivantes par sous-région et par hypothèse

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	152	127	93	75	58	46	40
Afrique centrale	194	182	141	115	90	70	63
Afrique de l'Est	145	114	80	62	47	36	31
Afrique du Nord	50	36	23	18	14	11	10
Afrique australe	146	113	77	61	48	38	34
Afrique de l'Ouest	189	159	118	94	74	59	52
Hypothèse basse							
Afrique	152	127	107	86	67	53	47
Afrique centrale	194	182	163	133	104	81	73
Afrique de l'Est	145	114	92	71	54	41	36
Afrique du Nord	50	36	27	20	16	13	11
Afrique australe	146	113	89	71	56	44	39
Afrique de l'Ouest	189	159	136	109	86	68	60

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.9 | Taux de prévalence du VIH dans la population totale
(En pourcentage)

Région	2005	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	2,27	2,13	1,97	1,77	1,61	1,48	1,39
Hypothèse basse							
Afrique	2,27	2,13	1,89	1,71	1,56	1,44	1,36

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.10 | Taux d'alphabétisation en Afrique selon l'hypothèse

Région	2005	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	62,6	66,6	76,8	84,5	90,1	94,1	96,8
Hypothèse basse							
Afrique	62,6	66,6	73,7	81,6	87,4	91,9	95,0

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.11 | Taux d'alphabétisation en zone urbaine en Afrique selon l'hypothèse

Région	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute						
Afrique	67	77	84	90	94	97
Hypothèse basse						
Afrique	67	75	83	89	93	96

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.12 Répartition de la population africaine par classe et par hypothèse
(En pourcentage de la population)

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Seuil de pauvreté n°1 (<1,25 USD)	47,82	44,15	42,25	40,01	37,77	35,52	33,28
Seuil de pauvreté n°2 (1,25 USD – 2 USD)	18,51	16,70	17,71	17,31	16,90	16,50	16,09
Classe moyenne	27,17	34,32	33,44	35,60	37,76	39,91	42,07
Hypothèse basse							
Seuil de pauvreté n°1 (<1,25 USD)	47,82	44,15	42,25	40,01	37,77	35,52	33,28
Seuil de pauvreté n°2 (1,25 USD – 2 USD)	18,51	16,70	17,71	17,31	16,90	16,50	16,09
Classe moyenne	27,17	34,32	33,44	35,60	37,76	39,91	42,07

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.13 Taux de croissance réelle du PIB
(En pourcentage)

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	4,5	4,9	6,6	6,4	6,3	5,7	5,4
Afrique centrale	-1,4	4,7	7,7	7,3	3,7	3,0	4,4
Afrique de l'Est	7,5	6,2	8,4	9,9	9,8	8,8	7,2
Afrique du Nord	3,9	4,7	5,8	5,1	4,9	3,9	3,5
Afrique australe	5,4	3,3	4,1	5,7	6,3	4,8	4,4
Afrique de l'Ouest	4,1	6,7	9,4	5,8	5,2	4,9	5,2
Hypothèse basse							
Afrique	4,5	4,9	5,5	5,4	5,3	4,8	4,5
Afrique centrale	-1,4	4,7	6,5	6,2	3,2	2,5	3,7
Afrique de l'Est	7,5	6,2	7,1	8,3	8,3	7,4	6,1
Afrique du Nord	3,9	4,7	4,9	4,3	4,1	3,3	2,9
Afrique australe	5,4	3,3	3,5	4,8	5,3	4,0	3,7
Afrique de l'Ouest	4,1	6,7	7,9	4,9	4,4	4,1	4,4

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.14 | Taux de croissance réelle du PIB par habitant
(En pourcentage)

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	2,1	2,6	4,5	4,6	4,8	4,5	4,3
Afrique centrale	-4,0	2,2	5,3	5,3	2,1	1,8	3,3
Afrique de l'Est	4,8	3,5	6,0	7,9	8,2	7,5	6,1
Afrique du Nord	2,2	3,1	4,5	4,1	4,2	3,5	3,1
Afrique australe	3,3	1,6	2,4	4,2	5,1	3,7	3,4
Afrique de l'Ouest	1,5	4,2	7,2	3,9	3,6	3,6	4,0
Hypothèse basse							
Afrique	2,1	2,6	3,8	3,9	4,0	3,8	3,6
Afrique centrale	-4,0	2,2	4,5	4,5	1,8	1,5	2,7
Afrique de l'Est	4,8	3,5	5,0	6,6	6,9	6,3	5,1
Afrique du Nord	2,2	3,1	3,8	3,5	3,5	2,9	2,6
Afrique australe	3,3	1,6	2,0	3,5	4,3	3,1	2,9
Afrique de l'Ouest	1,5	4,2	6,0	3,3	3,0	3,0	3,4

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.15 | Produit intérieur brut au prix courants du marché
(En milliards de dollars EU)

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	586	1719,1	3145,1	5016,7	7626,5	11181,8	15739,6
Afrique centrale	35	85,2	271,4	483,2	655,6	746,2	894,1
Afrique de l'Est	65	185,8	417,2	862,4	1810,3	3592,6	6216,4
Afrique du Nord	258	589,0	1386,0	2081,4	2821,9	3606,0	4307,0
Afrique australe	145	541,4	571,1	805,3	1203,5	1696,9	2232,9
Afrique de l'Ouest	83	317,7	499,2	784,9	1135,3	1539,9	2089,0
Hypothèse basse							
Afrique	586	1719,1	2448,6	3905,7	5937,6	8705,6	12254,0
Afrique centrale	35	85,2	211,3	376,2	510,4	580,9	696,1
Afrique de l'Est	65	185,8	324,8	671,4	1409,4	2797,0	4839,8
Afrique du Nord	258	589,0	1079,1	1620,5	2196,9	2807,4	3353,2
Afrique australe	145	541,4	444,6	626,9	937,0	1321,1	1738,4
Afrique de l'Ouest	83	317,7	388,7	611,1	883,9	1198,9	1626,4

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.16 | **Produit intérieur brut par habitant**
(En dollars EU)

Région	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	717	1 667	2 419	3 231	4 231	5 492	5 729
Afrique centrale	424	777	1 907	2 771	3 185	3 175	2 695
Afrique de l'Est	297	657	1 128	1 895	3 346	5 775	7 007
Afrique du Nord	1 758	3 413	6 841	9 262	11 637	14 123	14 668
Afrique australe	1 072	3 314	2 882	3 493	4 598	5 825	6 149
Afrique de l'Ouest	354	1 051	1 292	1 680	2 061	2 438	2 397
Hypothèse basse							
Afrique	717	1 667	2 135	2 851	3 733	4 846	5 055
Afrique centrale	424	777	1 682	2 445	2 811	2 801	2 378
Afrique de l'Est	297	657	995	1 672	2 952	5 096	6 183
Afrique du Nord	1 758	3 413	6 036	8 172	10 268	12 462	12 942
Afrique australe	1 072	3 314	2 543	3 082	4 057	5 139	5 425
Afrique de l'Ouest	354	1 051	1 140	1 483	1 818	2 152	2 115

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.17 | **Abonnements au téléphone cellulaire pour 1000 habitants**
(Post-payés et pré-payés)

Région	2005	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	29,9	32,4	55,9	95,3	163,1	269,6	409,0
Hypothèse basse							
Afrique	29,9	32,4	53,6	92,1	158,3	263,3	401,5

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.

Tableau A.18 | **Abonnements au téléphone cellulaire pour 1000 habitants**
(Post-payés et pré-payés)

Région	2005	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Hypothèse haute							
Afrique	150,3	480,1	1166,5	1408,8	1427,7	1424,8	1419,5
Hypothèse basse							
Afrique	150,3	480,1	1119,2	1360,6	1386,1	1391,5	1393,8

Source des données : Base de données de la Banque africaine de développement et estimations des services de la BAD.